ÉPARGNE - PRÉVOYANCE - RETRAITE

RAPPORT ANNUEL 2015

MUTEX

L'HUMAIN FAIT LA FORCE

Sommaire

Message du Président du Directoire 4

Message du Président du Conseil de surveillance 5

Carte d'identité de Mutex 6

Mutex : un pôle de ressources au service des mutuelles 10

Mutex Union : pour une représentation nationale interprofessionnelle 13

Mutex Collectives : pour une représentation professionnelle par secteur d'activité 14

Le marché de l'assurance de personnes en 2015 :
des évolutions réglementaires qui suscitent de nouvelles attentes 15

Activité 2015 : des réussites et des récompenses pour Mutex 16

Perspectives stratégiques 19

Rapport de gestion 21

Rapport financier 63

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Mutex 99

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées Mutex 103

Catherine ROUCHON
Président du Directoire de Mutex

Message du Président du Directoire

Fière de son ADN mutualiste, Mutex poursuit l'ambition d'être un acteur de référence dans le secteur de la protection sociale complémentaire. Cette ambition, Mutex la développe à travers ses deux métiers : son cœur de métier d'assureur prévoyance-épargne-retraite et un métier de coordination de l'offre Santé des mutuelles actionnaires sur les branches professionnelles.

A ce titre, 2015 fut à nouveau un grand succès pour MUTEX - l'alliance mutualiste, cette année encore fortement recommandée, référencée ou labellisée suite aux nouveaux appels d'offres : depuis l'ouverture des négociations post Accord National Interprofessionnel (ANI), 22 branches professionnelles en santé et 6 branches en prévoyance nous font confiance. MUTEX - l'alliance mutualiste est considérée comme un acteur incontournable des accords de branche professionnelle grâce à ses valeurs mutualistes, à la qualité de ses offres et à sa capacité à accompagner sur le terrain toutes les entreprises et tous leurs salariés.

En 2015, Mutex a enrichi sa gamme de prévoyance individuelle avec trois nouvelles offres. Nos produits sont toujours bien accueillis tant par les experts du marché de l'assurance que par nos mutuelles distributrices. Mutex a également connu de beaux succès commerciaux en prévoyance collective auprès des grandes entreprises. Parmi elles, nous avons la fierté de compter désormais comme client, le groupe Atos.

D'un point de vue financier, l'année 2015 a été une nouvelle fois marquée par des taux obligataires particulièrement bas. Cette conjoncture nous a incités à une gestion d'autant plus prudente que nous avons souhaité nous inscrire en toute sécurité dans les nouvelles règles de Solvabilité II.

Au plan technique, les actions de pilotage engagées par Mutex en prévoyance collective ont porté leurs fruits : le résultat de cette activité a été redressé sans perte de parts de marché. Ces bases solides nous donnent ainsi les moyens de notre développement futur.

Enfin, 2015 a été marquée par la 1ère phase de réalisation concrète de nos projets stratégiques. D'une part, nos équipes ont été mobilisées par le déploiement du référentiel MELANI, un nouveau dispositif qui centralise les données des entreprises assurées par nos mutuelles actionnaires, dans le cadre des régimes collectifs des branches professionnelles en santé. D'autre part, conformément à notre plan 2015-2017, Mutex a accéléré sa transformation numérique avec la dématérialisation des processus administratifs, la mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et la digitalisation de la relation avec nos clients.

Les équipes de Mutex sont à l'écoute des attentes exprimées par toutes nos parties prenantes ; pour les satisfaire, nous misons, au-delà de notre expertise, sur notre efficacité opérationnelle et conformément à notre devise « L'humain fait la force », sur notre volonté de réussir ensemble.

Le Directoire est fier et reconnaissant de la belle année 2015 que nous avons ainsi réalisée.

Marcel CTIBORSKY
Président du Conseil de surveillance de Mutex

Message du Président du Conseil de surveillance

Cette année 2015 a été une source de satisfaction et de fierté pour ce qui a été accompli par Mutex, par les femmes et les hommes qui composent cette belle entreprise, malgré un environnement particulièrement difficile et complexe.

Un environnement difficile et complexe car cette année encore les taux obligataires sont restés historiquement bas, oblitérant les rendements des actifs en portefeuille. C'est un défi pour l'ensemble des acteurs de la prévoyance collective et de l'épargne retraite dont les modèles économiques ont souvent compensé des marges techniques nulles ou négatives par la rentabilité financière. Dans un environnement de taux durablement bas, ce modèle va devoir évoluer.

Un environnement difficile et complexe car cette année encore une concurrence exacerbée autour de l'ANI santé et du déploiement des Conventions Collectives Nationales acquises en recommandation, a mobilisé les forces commerciales des grandes mutuelles distributrices, bridant la production des affaires nouvelles en prévoyance.

Malgré ces contextes défavorables persistants, la qualité de la gestion financière de notre entreprise, le travail des équipes commerciales, la baisse des coûts, nous permettent de finir l'année sur un bon résultat.

Au fil de ses réunions, le conseil a suivi avec attention et bienveillance cette première année de mise en œuvre du plan stratégique 2015-2017 qui porte des projets particulièrement structurants. Nous avons constaté un déploiement des trois axes forts de progrès du plan en phase avec les prévisions, et notamment la transformation numérique, dont la réussite est un enjeu majeur à mes yeux. Le Chiffre d'Affaires en très léger retrait par rapport à la cible, suite notamment au retard dans les productions nouvelles, n'a pas une incidence significative sur cette année. La baisse des coûts est en avance sur le calendrier avec un impact favorable sur le résultat ; pour autant, les investissements nécessaires, tant humains que technologiques, ont été faits conformément au business plan.

Les redressements techniques en prévoyance collective ont été remarquablement menés par les équipes commerciales en collaboration avec les mutuelles, avec des niveaux de fidélité particulièrement satisfaisants. Ils contribuent à débuter 2016 avec des bases saines et équilibrées.

Cette année encore, le plein de recommandations dans de nombreuses branches professionnelles a été réalisé. Alors, même si « le plus dur reste à faire », c'est-à dire déployer dans les entreprises, cette réussite est une incontestable reconnaissance du professionnalisme des mutuelles et de MUTEX - l'alliance mutualiste qui, pour les partenaires sociaux, s'impose aujourd'hui comme une véritable alternative aux Institutions de Prévoyance.

Des actionnaires puissants qui s'engagent à nos côtés, des femmes et des hommes impliqués prêts à relever les enjeux et les défis, de grands rapprochements au sein de la Mutualité française qui sont une opportunité d'élargissement de notre assise commerciale et financière, sont autant de moteurs à la réalisation de notre ambition commune, devenir un acteur de référence en prévoyance, et de notre raison d'être, promouvoir une protection sociale pérenne et accessible à tous, au nom des valeurs mutualistes.

Carte d'identité de Mutex

Mutex est une Société Anonyme d'assurance à Conseil de surveillance et Directoire.

C'est une société mixte, agréée pour les activités d'assurance-vie et d'assurances complémentaires en cas de maladie ou d'accident (branches réglementaires 1, 2, 20, 21 et 22).

SIÈGE SOCIAL

Immeuble le Prisme, 125 Avenue de Paris - 92327 CHÂTILLON CEDEX.

ACTIONNARIAT ET GOUVERNANCE

Un capital social détenu à 100 % par des acteurs mutualistes, puissants et avec une éthique de solidarité.

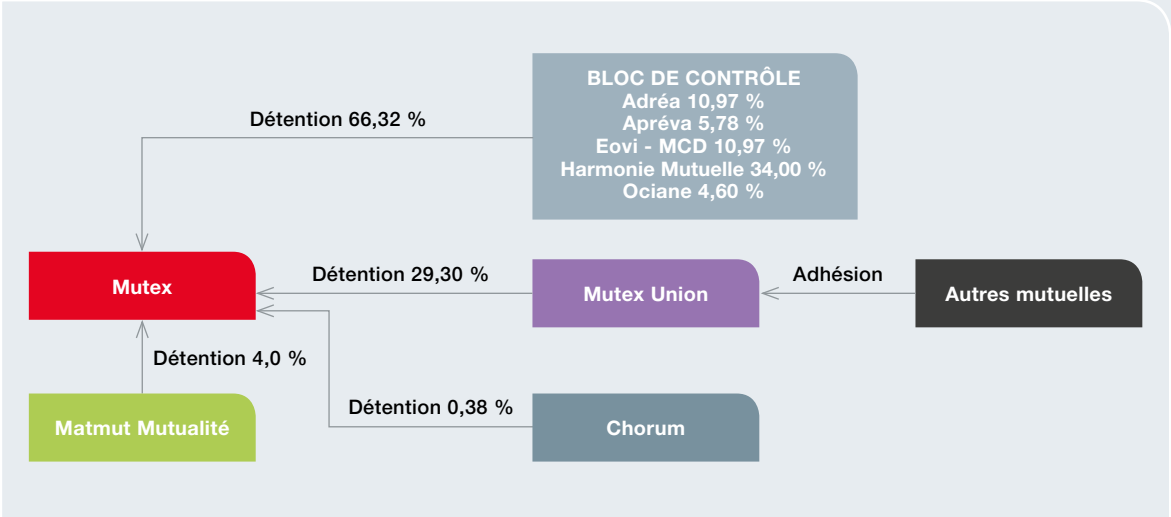

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2015 de Mutex (hors éléments exceptionnels) est de 1 120,5 M€ et se décompose comme suit :

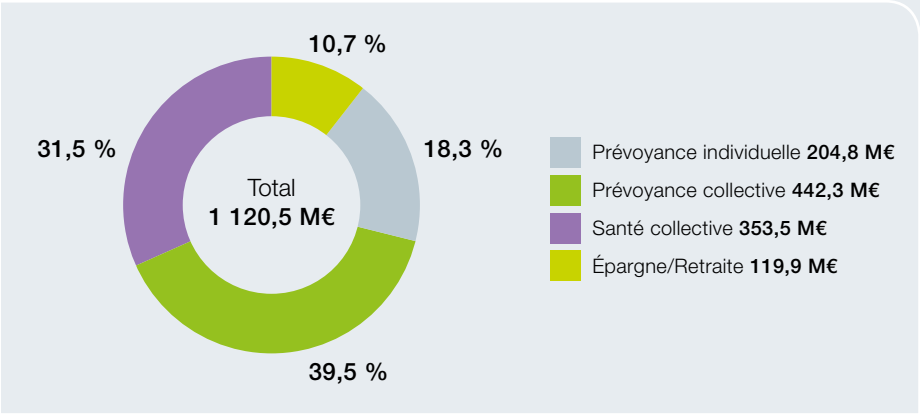

CAPITAUX PROPRES

717 millions d'euros

RATIO DE SOLVABILITÉ S1

522 %

ACTIFS FINANCIERS GÉRÉS

7 178 milliards d'euros

RÉSEAU DE PARTENAIRES

Plus de 700 agences commerciales

NOMBRE DE CONTRATS GÉRÉS

Plus d'un million de personnes protégées en prévoyance, épargne, retraite.

Plus de **550 000** contrats individuels

Plus de **220 000** contrats collectifs

Effectif salarié au 31/12/15 = 597 (CDI + CDD)

RÉPARTITION DES PLACEMENTS DE MUTEX

Une approche obligataire prudente

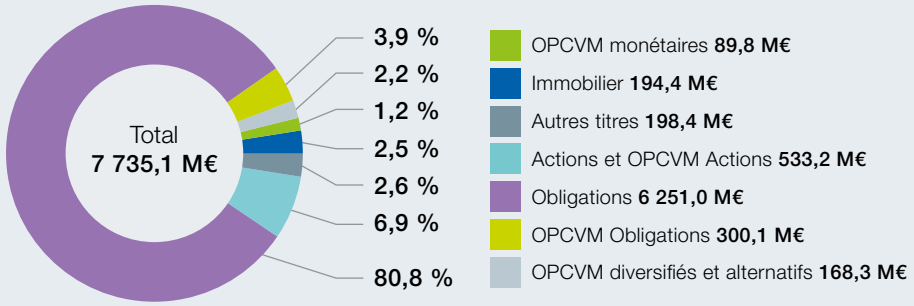

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La signature **« L'humain fait la force »** exprime la volonté de Mutex d'intégrer son ADN mutualiste au cœur de toutes ses activités, en se concentrant entres autres sur leurs aspects sociétaux.

Dans le cadre de son plan stratégique 2015 - 2017, Mutex a pour ambition de se développer de façon responsable et durable en se reposant sur trois piliers essentiels :

- la satisfaction de nos clients et distributeurs,
- la bonne santé économique de Mutex en tant qu'entreprise concurrentielle,
- une bonne qualité de vie au travail.

L'histoire de Mutex et son cœur de métier l'incitent à privilégier notamment deux enjeux RSE : les ressources humaines et l'investissement socialement responsable (ISR), tout en prenant en compte les aspects environnementaux liés à l'activité de toute entreprise de services.

Preuve de son engagement dans ce domaine, **Mutex a obtenu la note de 68 / 100 à l'évaluation « Score RSE » de l'AFNOR** (Association française de normalisation), largement supérieure à la moyenne constatée de 57 / 100 toutes entreprises confondues. De plus, Mutex s'est vu remettre un trophée sur la RSE en décembre 2015 pour avoir été la première entreprise en France à utiliser ce nouvel outil.

Cette évaluation apprécie le niveau de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise à travers trente questions basées sur la norme internationale ISO 26000*.

* L'ISO 26000 est la seule norme internationale qui propose aux entreprises et organisations une méthode pour s'approprier et mettre en œuvre la RSE. Elle invite à articuler sa démarche autour de sept questions centrales : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, les loyautés des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les Communautés et développement local.

Score RSE 68/100 Déclaration validée août 2015 AFNOR Certification

Le rapport extra-financier - présenté en dernière partie du Rapport de gestion - présente les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de l'activité de Mutex pour l'année 2015. Il décrit la manière dont nous intégrons dans nos actions, en interne et en externe, les principes et critères du développement durable.

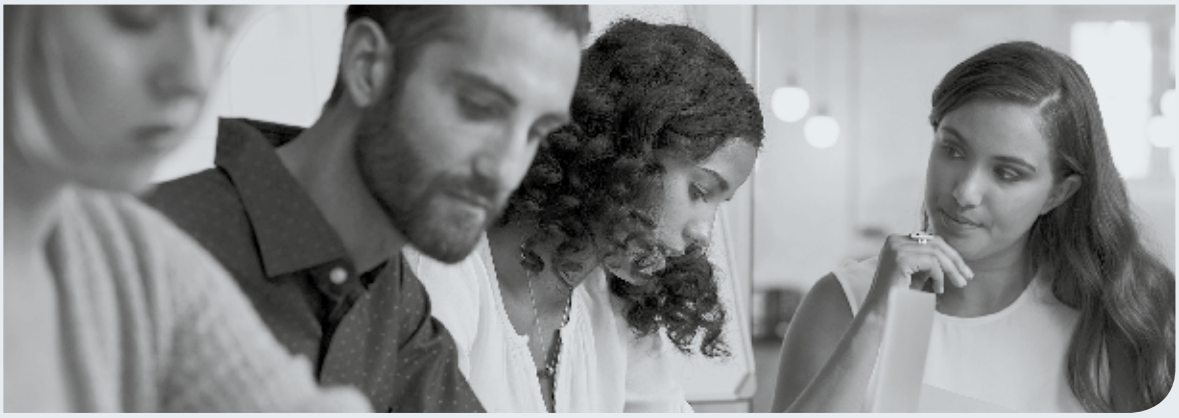

Mutex : un pôle de ressources au service des mutuelles

Mutex, assureur en prévoyance, perte d'autonomie, épargne et retraite, propose des solutions complètes en complément de l'offre santé présentée par les mutuelles, aussi bien en individuel qu'en collectif. Mutex a également un rôle de coordination en santé dans le cadre de MUTEX - l'alliance mutualiste.

Notre activité d'assurance au service des mutuelles

Mutex est le partenaire d'un grand nombre de mutuelles à qui elle propose des produits et des services innovants d'assurance leur permettant le multi-équipement de leurs adhérents.

Ainsi, Mutex :

- conçoit et gère des produits de prévoyance, de dépendance, d'épargne et de retraite pour les adhérents des mutuelles à titre individuel ou au travers de contrats collectifs ;
- conçoit et gère des produits collectifs de prévoyance et de retraite destinés aux salariés de petites et moyennes entreprises (PME) et aux agents des collectivités publiques ;
- élabore des produits sur mesure de prévoyance collective destinés aux grandes entreprises nationales et plurirégionales ;
- élabore des produits sur mesure de prévoyance collective adaptés aux conventions collectives nationales (CCN) ou locales ;
- met à disposition des mutuelles qui distribuent ses produits d'assurance un outil de gestion intégré « NSI » permettant de gérer les contrats d'assurance individuels et collectifs en prévoyance, épargne, retraite et dépendance.

NOS PRODUITS

Les produits et services d'assurance développés et mis à disposition par Mutex offrent à chacun :

- des garanties de **prévoyance individuelle** (décès, accident, incapacité, invalidité, obsèques) qui couvrent les particuliers et les travailleurs non-salariés (TNS) en cas de décès et d'arrêt de travail avec Coverto, Moduvéo, Moduvéo Pro, et les obsèques avec Néobsia ;
- des garanties individuelles **accidents de la vie** : Quiem et Moduvéo Accident permettent à leurs adhérents de bénéficier, sans supplément, d'une large gamme de services d'assistance, grâce aux partenariats passés avec Inter Mutuelles Assistance et Ressources Mutuelles Assistance (rapatriement sanitaire, prise en charge de frais médicaux à l'étranger, assistante maternelle, aide au retour à l'emploi après un accident...) ;
- des garanties de **prévoyance collective** (décès, incapacité, invalidité) destinées aux salariés des entreprises, des collectivités territoriales et aux adhérents de mutuelles dans le cadre de contrats collectifs obligatoires ou facultatifs. Solutions Equilibre, Energie et Profil proposent notamment une couverture complémentaire prévoyance adaptée à la taille de l'entreprise tandis que Solidarité territoriale propose une couverture en décès et arrêt de travail aux agents des collectivités ou des établissements publics ;
- des garanties **dépendance** en cas de perte d'autonomie, à l'attention des particuliers comme Edéo, ou destinées aux adhérents d'un contrat collectif en complément des garanties de soins ; dans ce cadre, Mutex assure en dépendance et décès l'ensemble des adhérents de la mutuelle pour les militaires Unéo, première mutuelle santé des métiers de la Défense, ainsi que leurs conjoints actifs, pour un chiffre d'affaires hors cession de 41 M€ dont 24,5 M€ en dépendance en 2015 ;

- des garanties d'**épargne individuelle et collective** (contrats en euro et contrats multi supports). Mutex propose différentes formules d'épargne répondant chacune à des besoins précis : se constituer un capital (Livret Mutex Plus, Patrimoine Mutex Plus...), aider un enfant à démarrer dans sa vie d'adulte (Tremplin Mutex Plus), etc. ;
- des garanties de **retraite** (Madelin, article 83, IFC,…) à destination des particuliers, des TNS, des salariés d'entreprise… : les produits proposés aux travailleurs indépendants dans le cadre de la Loi Madelin (comme Mutex Passeport Madelin en retraite ou Promultis Mutex par exemple) leur permettent de bénéficier d'importantes déductions fiscales. A noter également que Mutex porte les engagements des contrats retraite des élus locaux adhérents de la CAREL ; le produit Retraite Mutualiste du Combattant quant à lui est un complément de retraite exclusivement réservé aux anciens combattants.

Une très large gamme de produits couvrant tous les besoins et tous les âges de la vie est ainsi proposée aux adhérents : protection de la famille, épargne, retraite, dépendance, garantie obsèques…

DISTRIBUTION DES PRODUITS MUTEX ET PARTENARIATS

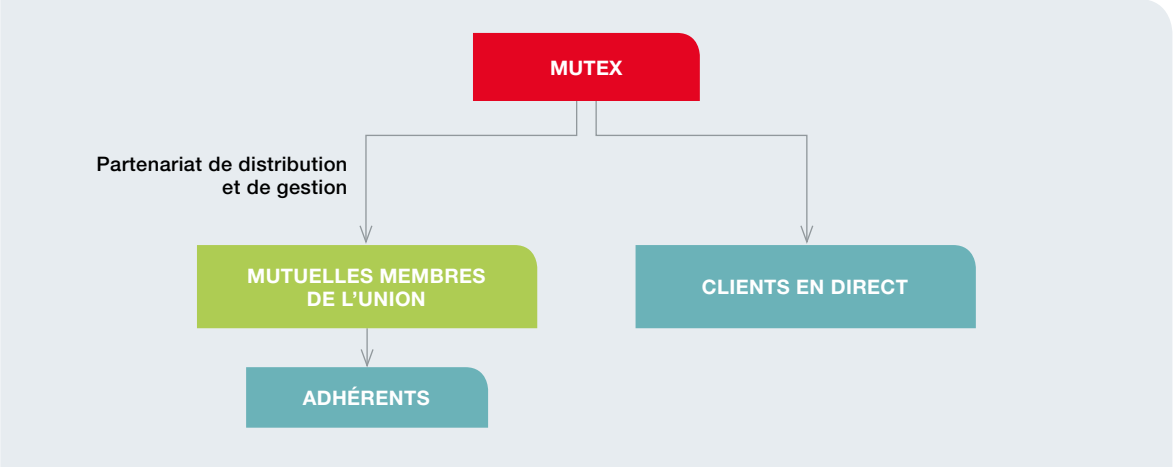

Mutex a pour vocation de mettre à disposition des mutuelles regroupées dans Mutex Union, les moyens, qu'ils soient humains, techniques ou financiers, pour leur développement en prévoyance, dépendance, épargne et retraite. Les **produits individuels et collectifs** conçus par Mutex sont distribués au travers des **partenariats de distribution et de gestion** noués avec ces mutuelles.

Fortes de leur implantation territoriale historique, les mutuelles partenaires ont la capacité d'intervenir sur la France entière. En effet, leurs 700 agences réparties sur tout le territoire constituent un réseau dense de proximité, véritable avantage sur le terrain.

Mutex s'adresse également directement, avec sa Direction du marché des Assurances Collectives, aux **branches professionnelles** et aux **grandes entreprises**, dans le cadre des contrats nationaux d'assurance collective en prévoyance.

Avec ses offres, Mutex peut proposer et inclure des produits ou des services mis en œuvre par des partenaires :

- des rentes de conjoints et rentes éducation avec l'Ocirp ;
- de l'épargne salariale et le PERCO avec Interexpansion-Fongépar ;
- de l'assistance à la personne (rapatriement sanitaire, prise en charge de frais médicaux à l'étranger, assistante maternelle, aide au retour à l'emploi après un accident...) avec Inter Mutuelles Assistance (IMA) et Ressources Mutuelles Assistance (RMA).

Mutex a également tissé des liens solides avec la profession des experts-comptables dans le cadre d'un partenariat conclu avec le Club Social de l'Ordre des experts-comptables. Son engagement se tourne ainsi vers une profession dont les attentes relatives à la protection sociale complémentaire s'avèrent nombreuses, dans un cadre réglementaire complexe en pleine évolution et qui font d'elle un prescripteur de premier rang pour Mutex.

Notre activité de coordination en santé

MUTEX - L'ALLIANCE MUTUALISTE : PREMIER ACTEUR NATIONAL EN SANTÉ COMPLÉMENTAIRE

En vue de renforcer leur action, les six principales mutuelles interprofessionnelles adhérentes à la Mutualité Française - Adréa Mutuelle, Apréva Mutuelle, Chorum, Eovi-Mcd Mutuelle, Harmonie Mutuelle et Mutuelle Ociane - ont décidé de se regrouper et de créer MUTEX - l'alliance mutualiste, autour d'un métier historiquement partagé : la santé.

MUTEX - l'alliance mutualiste

LE RÔLE DE MUTEX : UNE INTERLOCUTION UNIQUE POUR COORDONNER ET PILOTER LES RÉGIMES SANTÉ

Mutex est l'interlocuteur unique des branches professionnelles et des grandes entreprises, dans le cadre des contrats nationaux d'assurance collective en santé.

En conséquence, Mutex se charge de :

- la coordination et l'apérition des garanties de santé collective en coassurance avec les mutuelles ou autres assureurs ; l'apériteur étant le représentant mandataire des co-assureurs d'un même risque auprès de l'assuré ;
- la coordination commerciale et la labellisation de certains produits choisis dans la gamme de nos partenaires ;
- la coordination des réponses mutualistes lors des appels d'offres.

Afin d'organiser au mieux le déploiement des régimes collectifs, Mutex et ses mutuelles partenaires ont mis en place le référentiel MELANI (Mise En Ligne de l'ANI). Ce dispositif centralise les données liées aux entreprises assurées par les mutuelles de MUTEX - l'alliance mutualiste dans le cadre d'un régime collectif en santé.

Mutex a également développé un Système d'Information Décisionnel dédié au pilotage centralisé des régimes santé.

Mutex est l'interlocuteur unique en charge de la coordination commerciale et de l'apérition tout au long de la vie des régimes collectifs en santé complémentaire, de leur mise en place à leur pilotage, toujours dans le respect du principe de solidarité.

UN LARGE RÉSEAU DE PROXIMITÉ ET DE NÉGOCIATEURS NATIONAUX RÉUNIS SOUS UNE BANNIÈRE UNIQUE

Grâce au réseau dense de plus de 700 agences formé par les mutuelles de MUTEX - l'alliance mutualiste, il est possible d'intervenir de façon organisée, réactive et de déployer des offres performantes dans le cadre de négociation de régimes collectifs de protection sociale complémentaire santé.

Cette proximité constitue un atout considérable, notamment pour les branches professionnelles et entreprises qui souhaitent offrir une protection sociale complémentaire homogène à tous leurs salariés, tout en conservant le confort d'interlocuteurs proches des lieux de travail et de résidence.

Par nature, le mouvement mutualiste a depuis toujours associé ses adhérents aux décisions qui les concernent : définition des offres, utilisation des excédents... Suivant cette dynamique, Mutex œuvre afin d'associer les élus mutualistes et les représentants des organisations d'employeurs et de salariés dans des instances régulières.

Lieu d'échange entre les mutuelles et les partenaires sociaux, ces espaces associent ainsi les acteurs de la protection sociale complémentaire aux réflexions et propositions en termes de garanties, services et innovations répondant aux besoins du moment :

Mutex Union : pour une représentation nationale interprofessionnelle

Mutex Union est l'instance de gouvernance permettant une représentation des mutuelles associées à Mutex qui distribuent, partout en France, son offre prévoyance, dépendance, épargne et retraite.

Des représentants issus des cinq confédérations syndicales de salariés et des trois organisations d'employeurs nationalement représentatives siègent, aux côtés des mutualistes, au Conseil d'administration. Ensemble, ils participent à part entière à toutes les décisions stratégiques et apportent une contribution essentielle à la réflexion sur l'avenir de la protection sociale complémentaire, comme à la construction des réponses aux nouveaux besoins de services ou de garanties.

Outre son rôle de regroupement et de représentation du réseau, Mutex Union gère le financement et l'octroi de mesures sociales en faveur des adhérents de Mutex. Il s'agit par exemple d'aides complémentaires pour des frais dentaires engagés par un adhérent, comme les frais d'implantologie peu ou prou remboursés ; dans le cadre du handicap, les aides permettent également de financer des aménagements spécifiques du domicile ou une partie des appareillages.

Mutex réassure intégralement l'activité d'assurance résiduelle de Mutex Union. Aussi, les cotisations de Mutex Union se retrouvent dans le chiffre d'affaires de Mutex, au titre des acceptations en réassurance.

Mutex Collectives : pour une représentation professionnelle par secteur d'activité

Mutex Collectives est l'instance qui fédère les sections professionnelles.

Comme Mutex Union dont elle est membre, elle réunit des élus mutualistes avec des partenaires sociaux représentants des branches professionnelles et des entreprises. Les sections professionnelles ayant, par nature, une connaissance très fine des réalités sectorielles, leur regroupement au sein d'une instance dédiée permet de mieux percevoir les besoins propres à chacun des principaux secteurs d'activité.

Les partenaires sociaux impliqués au sein de Mutex Collectives participent activement à la prise en compte des besoins spécifiques des entreprises d'un secteur professionnel donné. La connaissance du ou des métiers, de la réalité économique, sociologique ou sociale d'un secteur reste indispensable pour adapter en permanence les offres, les services, les actions de prévention de Mutex aux besoins, risques, sujétions particulières, comme à leurs évolutions.

Le marché de l'assurance de personnes en 2015 : des évolutions réglementaires qui suscitent de nouvelles attentes

L'année 2015 fut celle de l'aboutissement de l'ANI du 11 janvier 2013 et des mesures de la loi relative à la sécurisation de l'emploi. L'article 1 de cette loi, qui prévoit la **généralisation de la complémentaire santé** pour tous les salariés du secteur privé à compter du 1er janvier 2016, fut le sujet de préoccupation majeur du marché de l'assurance de personnes en 2015. Tout au long de cette année, les branches professionnelles, les entreprises et les professionnels de l'assurance sont restés mobilisés en poursuivant leurs négociations afin de s'adapter aux bouleversements provoqués par les nouvelles contraintes réglementaires et à l'impact de la généralisation de la complémentaire santé sur le modèle économique des assureurs complémentaires santé.

Les assureurs ont notamment dû s'adapter à la nouvelle **procédure des recommandations** qui a remplacé les clauses de désignations censurées par le Conseil constitutionnel. Au contraire du précédent dispositif, le fait d'être recommandé, labellisé ou référencé n'est pas une condition nécessaire et suffisante pour que les entreprises souscrivent un contrat. Par conséquent, les assureurs ont dû, en plus de présenter leurs meilleures garanties en matière de protection sociale complémentaire lors d'appels d'offres émis par les branches professionnelles, convaincre chaque entreprise de la qualité de leur offre, ce qui a engendré une forte concurrence. Par ailleurs, au cours de cette phase de négociations et de signatures d'accords, les branches professionnelles et les entreprises ont exprimé une **forte demande d'information** face à la complexité de la généralisation de la complémentaire santé. Les organismes d'assurance ont par conséquent dû démontrer leur capacité à conseiller et à accompagner au quotidien chaque entreprise dans l'explication et la mise en œuvre de l'accord négocié en mobilisant leurs réseaux commerciaux.

La loi relative à la sécurisation de l'emploi a également instauré la **généralisation de la portabilité au titre des garanties prévoyance** à compter du 1er juin 2015. Ce maintien des garanties pendant une durée limitée et à titre gratuit pour le salarié après la rupture du contrat de travail, fait dorénavant l'objet d'un financement mutualisé. Or, en raison des difficultés à anticiper le coût des risques lourds, les branches professionnelles et les entreprises souhaitent là aussi être accompagnées. De même, ces acteurs restent très attentifs en ce qui concerne les **modifications du cahier des charges auquel répondent les contrats responsables**, qui sont entrées en vigueur le 1er avril 2015 et qui renforcent les conditions pour obtenir des exonérations fiscales et sociales propres sur ces contrats.

En 2015 enfin, les nouvelles règles prudentielles issues de la directive **Solvabilité II** - entrées en vigueur au 1er janvier 2016 - ont obligé les assureurs à proportionner le niveau de leurs capitaux propres par rapport aux risques auxquels ils sont confrontés et, par conséquent, à adapter leur stratégie d'investissement, en particulier sur les produits d'épargne comme l'assurance-vie.

Pour répondre à ces différents défis, **Mutex et ses mutuelles partenaires ont su être à l'écoute des besoins et des attentes exprimés par l'ensemble de leurs parties prenantes**. Nous avons d'abord su y répondre grâce à notre expertise, en nous adaptant à cette évolution des contraintes réglementaires. Nous avons su y répondre aussi grâce aux moyens techniques et humains mis à disposition et grâce à un réseau de grande proximité (plus de 700 agences et 1500 conseillers issus du réseau de nos mutuelles partenaires) qui nous permet d'être aujourd'hui présents sur le terrain, au plus proche de nos adhérents dans le respect de nos valeurs mutualistes.

Activité 2015 : des réussites et des récompenses pour Mutex

Mutex assureur

En prévoyance collective, Mutex connait d'excellents résultats, comme en atteste sa très bonne progression sur la production de l'année 2015 (+ 49 % par rapport à 2014) et les nombreux appels d'offres remportés.

En prévoyance individuelle, la gamme de produits lancée en 2014 et composée des produits suivants :

- **Quiem** (accidents de la vie)
- **Néobsia** (obsèques)
- **Coverto** (décès)
- **Edéo** (dépendance)

a été enrichie en 2015 avec les contrats multigaranties suivants (incapacité, invalidité, décès, rente éducation, rente de conjoint) :

- **Moduvéo** (pour les salariés)
- **Moduvéo Pro** (pour les travailleurs non-salariés)
- **Moduvéo Accident** (pour les salariés ou les travailleurs non-salariés en cas d'accident)

Notre gamme continue d'être appréciée par les adhérents à la recherche de garanties de prévoyance et dépendance individuelles, comme en témoignent les résultats pour l'année 2015, avec une production de plus de 31 000 affaires nouvelles.

Ces résultats s'accompagnent de la reconnaissance des experts du marché de l'assurance, les Dossiers de l'épargne ayant en effet attribué cinq Labels d'excellence* 2016 à nos produits. Si c'est une première pour les récents contrats Moduvéo et Moduvéo Pro, Coverto, Edéo et Quiem confirment les qualités de leurs garanties avec une deuxième récompense consécutive. Ces trophées valorisent ainsi la qualité et la cohérence de la gamme en prévoyance individuelle de Mutex dans la prévention, l'anticipation et la protection des personnes face aux risques lourds.

(*) Parmi 1 500 contrats d'assurance, épargne et banque analysés, comparés et notés par les équipes d'experts des « Dossiers de l'épargne » avant de décerner leurs Labels d'excellence 2015.

PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

La progression à 13 % du nombre d'affaires nouvelles en 2015, conjuguée à une diminution du montant des primes moyennes, se traduit par une légère croissance de la production à + 1 %. Le bon accueil de notre gamme en prévoyance individuelle enrichie de nouvelles offres en 2015 se confirme, et la mise en place définitive de la généralisation de la complémentaire santé devrait se traduire par un plus grand regain d'intérêt pour les produits d'assurance en prévoyance.

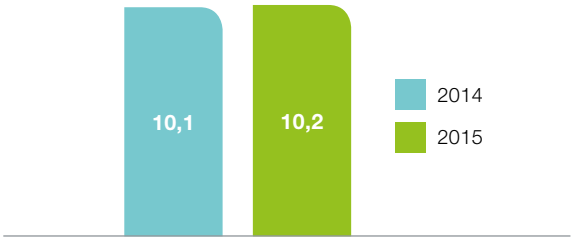

Production de l'année en M€

PRÉVOYANCE COLLECTIVE

La très forte croissance de la production en prévoyance collective (+ 49 %) trouve son origine dans l'excellente progression réalisée notamment par les grands comptes régionaux et les contrats sur-mesure.

En effet, en 2015, Mutex a été retenue dans les appels d'offres Prévoyance suivants :

- **en Économie sociale et solidaire :** les partenaires sociaux des branches des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées (CCN 66), de l'animation, des acteurs du lien social et familial nous ont renouvelé leur confiance dans le cadre des appels d'offres lancés en 2015 à l'issue de la fin des désignations existantes.
- **CCN interprofessionnelles :** Mutex a été reconduit avec une recommandation exclusive pour la branche du commerce de détail de l'habillement.
- **Grands Comptes :** l'année commerciale 2015 a été marquée par la souscription du contrat Atos pour un montant de chiffre d'affaires évalué à plus de 10 M€.
- **Collectivités territoriales :** l'offre de Mutex a été retenue par les communes d'Epinal, de Gerardmer et de Cholet.

Ces succès commerciaux verront leur traduction économique dans la progression du chiffre d'affaires en 2016.

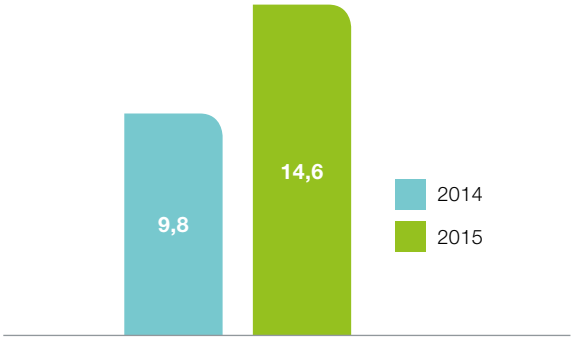

Production de l'année en M€

ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

La production 2014 avait été dopée par le partenariat avec CAREL Mutuelle, source d'une production de 21,4 M€, qui avait vu sa base d'adhérents potentiels renouvelée à la suite des élections municipales.

Compte-tenu de cet agenda exceptionnel, la production 2015 en versements programmés est en réduction à 6,6 M€ (dont 5,6 M€ de production avec CAREL Mutuelle). Toutefois, la production en versements libres progresse de 8 %.

A noter qu'en épargne retraite collective, la production 2015 est en forte hausse par rapport à 2014 (1,2 M€ contre 0,2 M€).

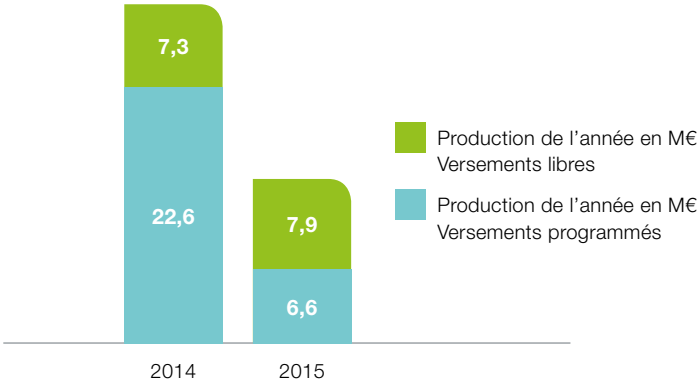

MUTEX, COORDINATEUR EN SANTÉ

L'année 2015 a été marquée par un très grand nombre d'appels d'offres lancés par les branches professionnelles (57 cette année contre 18 en 2014) afin que les entreprises et associations se mettent en conformité avec la loi relative à la sécurisation de l'emploi et en particulier avec l'article 1 portant sur la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés du secteur privé.

Aujourd'hui, le constat est extrêmement positif pour MUTEX - l'alliance mutualiste qui a été recommandée, référencée ou labellisée dans 22 branches en santé et 6 branches en prévoyance depuis l'ouverture des négociations en 2014. Et si l'on ajoute les branches que nous garantissons dans le cadre de désignations, ce total se porte à 26 branches en santé et 15 en prévoyance. En balayant un spectre très large de branches et de secteurs d'activité, avec une prédominance dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, MUTEX - l'alliance mutualiste continue de se positionner comme un opérateur très actif sur le champ de la protection sociale complémentaire des branches professionnelles.

Activité réalisée avec des Grandes entreprises et Conventions Collectives Nationales Santé collective :

Chiffre d'affaires en M€ (*)	2014	**2015**
Santé	707	702

(*) Données estimées nettes de réassurance

Elle concerne principalement des grandes entreprises en santé dont les régimes sont gérés par Mutex et par de nombreuses mutuelles, voire d'autres types de partenaires, sous la coordination de Mutex. C'est l'activité générée dans MELANI (Mise En Ligne de l'ANI) qui prend le relais en Santé en 2015.

Détail de l'activité Santé collective ventilée par acteurs :

En M€ - CA réalisé avec les Grands Comptes en portefeuille

(i.e. net des réassurances intra partenaires)

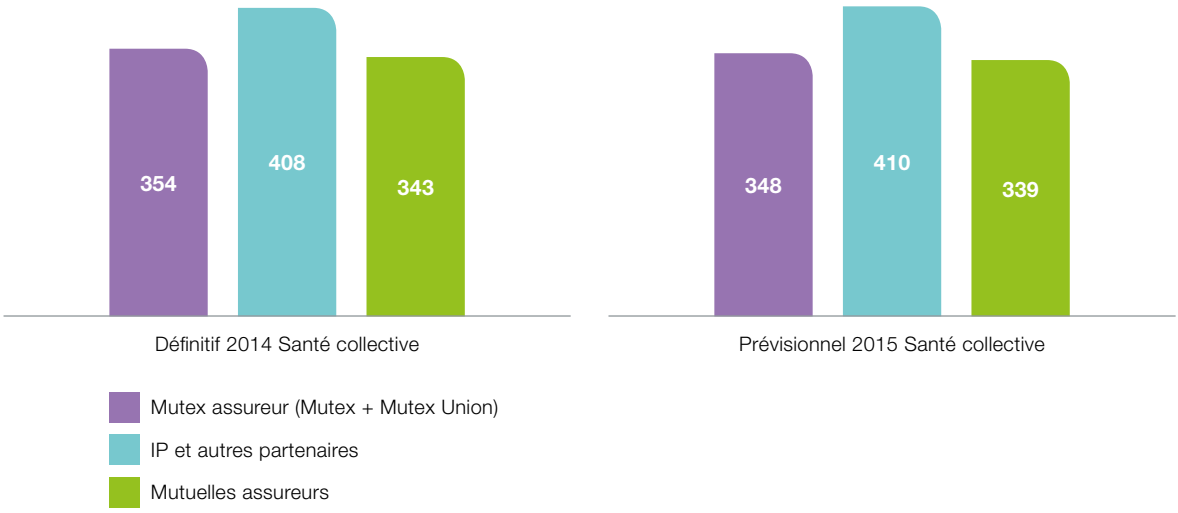

Perspectives stratégiques

Le plan stratégique 2015-2017 s'inscrit dans la raison d'être de Mutex : être un pôle de ressources au service de ses mutuelles partenaires.

Sur les trois années du plan, les efforts portent plus particulièrement sur l'activité prévoyance qu'elle soit individuelle ou collective :

- avec la **refonte complète de la gamme en prévoyance individuelle**, achevée début 2015, qui, avec des garanties optimisées en assurance, des services innovants et un très bon positionnement tarifaire, accompagne les mutuelles dans leur développement du multiéquipement de leurs clients ;
- avec des **contrats standardisés en prévoyance collective**, adaptés aux TPE-PME des branches professionnelles pour lesquelles les mutuelles ont besoin d'une offre adaptée et complète en protection sociale complémentaire ;
- avec la mise à disposition des mutuelles de **services digitaux** leur permettant de proposer aux internautes la tarification et souscription en ligne des produits de prévoyance standards (individuel et collectifs TPE-PME), dans un contexte résolument multi et cross-canal.

Par ailleurs, un certain nombre de projets sont mis en œuvre pour accroître la satisfaction du client et pour améliorer l'efficacité opérationnelle. Ces objectifs sont embarqués dans la **transformation numérique de Mutex**, engagée dès 2014 au travers de plusieurs études de cadrage. Sa mise en œuvre sera progressive sur la durée du plan :

- dématérialisation des courriers entrants, circulants et sortants, qui permettra à terme à la fois d'améliorer significativement le service au client, de sécuriser l'information, et de permettre son partage en temps réel avec les mutuelles partenaires ;
- mise en œuvre de la DSN (Déclaration Sociale Nominative), qui est une évolution de place majeure. Mutex souhaite, au-delà de sa mise en conformité, en tirer le meilleur potentiel pour améliorer la qualité et l'efficacité de ses activités et services au client ;
- mise en œuvre des flux EDI « BPIJ », qui permettent de valoriser automatiquement les remboursements de prestations IJ aux clients entreprises ;
- mise à disposition des clients entreprises d'un espace client leur permettant de réaliser un certain nombre d'actes de gestion et d'accéder à de nouveaux services.

1 / RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE

Faits marquants de l'exercice 22
Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 22
Activités de recherche et développement 22
Activités et résultats 2015 23
Groupe, entités liées et entités avec lien de participation 29
Informations relatives au Directoire et au Conseil de surveillance 30
Résultats financiers sur 5 ans 31
Délais de paiement des fournisseurs 31
Perspectives 31

Rapport extra financier 32
Préambule 32
Démarche RSE de Mutex 33
- Informations sociales 34
- Informations environnementales 44
- Informations sociétales 48
- Définition des indicateurs 60

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion 61

Faits marquants de l'exercice

Dans un contexte encore fortement impacté par l'ANI, MUTEX - l'alliance mutualiste a, dans la continuité de 2014, été recommandée dans de nombreuses branches professionnelles en Santé et en Prévoyance.

Dans ce cadre, en 2015, les équipes de Mutex ont fortement été mobilisées pour la mise en place, avec les mutuelles, du nouveau dispositif Santé unique MELANI. A plus ou moins brève échéance, il est prévu que les tous les contrats collectifs santé gérés sur d'autres applicatifs de gestion soient basculés sur MELANI. Dans le même temps, la part de risque portée par Mutex sur cette activité devrait progressivement être réduite au bénéfice des mutuelles de MUTEX - l'alliance mutualiste.

Parallèlement, Mutex avance dans la mise en œuvre de projets digitaux qu'elle a engagés en 2014 : dématérialisation, DSN et digitalisation de la relation client.

Au plan financier, l'année 2015 est une nouvelle fois marquée par des taux obligataires particulièrement bas. Cette diminution induit d'une part, des augmentations de provisions techniques sur les garanties non-vie et d'autre part, une baisse des rendements futurs liés aux réinvestissements opérés sur des taux inférieurs au rendement des actifs déjà en portefeuille.

Enfin, dans la perspective de l'entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel Solvabilité II, Mutex a réalisé en 2015, les études quantitatives de projection de sa solvabilité, et organisé sa gouvernance pour répondre aux exigences de la nouvelle réglementation.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Activités de recherche et développement

Néant.

Activités et résultats 2015

Le chiffre d'affaires brut de Mutex est composé des primes relevant de son activité d'assureur direct (805 M€) et des primes relatives à des acceptations en réassurance (321 M€) dont principalement l'activité de Mutex Union à 100 % (45 M€) et le contrat santé des salariés de la Sécurité sociale – UCANSS (214 M€).

Diffusion des produits

Mutex est une société mixte dont le chiffre d'affaires est majoritairement orienté vers la prévoyance.

La gamme des produits proposés par Mutex couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Économie sociale et solidaire et des collectivités publiques.

Par ailleurs, Mutex peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires :

- Rentes de conjoints et Rentes éducation avec l'Ocirp,
- Épargne salariale et PERCO avec Interexpansion-Fongépar,
- Assistance avec IMA et RMA.

En 2015, les primes brutes de Mutex représentent 1 126 M€ dont 6 M€ au titre d'entrées de portefeuilles constatées sur l'exercice. Hors ces effets exceptionnels, le chiffre d'affaires de Mutex s'élève à 1 120 M€ contre 1 103 M€ en 2014 et se répartit comme suit :

Répartition des cotisations par type de produit :

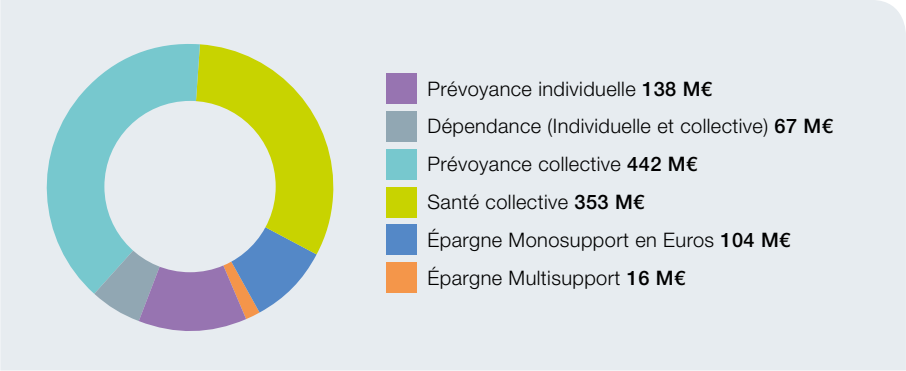

Activité

En 2015, Mutex a émis hors effet des entrées de portefeuilles 1 120 M€ de cotisations d'assurance dont 321 M€ au titre d'acceptations.

Activité en M€	**31/12/2015**	31/12/2014	Var %
Assurance directe	805	786	2 %
Acceptations	321	378	-15 %
TOTAL	**1 126**	**1 164**	**-3 %**

Les comptes techniques d'assurance-vie et non-vie de Mutex présentent les montants suivants :

Primes Nettes en M€	**31/12/2015**	31/12/2014	Var %
Primes brutes non-vie	773	831	-7 %
Primes brutes vie	353	333	6 %
Sous total Primes Brutes	**1 126**	**1 164**	**-3 %**
Primes cédées	-372	-441	-16 %
TOTAL	**754**	**723**	**4 %**

Hors effet exceptionnel, les primes brutes totales évoluent légèrement entre 2014 et 2015 (+ 2 %) sur la Prévoyance Collective principalement.

Provisions Techniques en M€	**31/12/2015**	31/12/2014	Var %
Non-vie	2 325	2 350	-1 %
Vie	4 666	4 585	2 %
TOTAL	**6 991**	**6 935**	**1 %**

En dehors de l'évolution de la sinistralité, l'évolution des provisions techniques non-vie comprend l'effet de la baisse des taux techniques (+ 26 M€) et la diminution des Provisions pour sinistres à payer qui incluaient en 2014 les prestations estimées sur les acceptations de réassurance (+ 173 M€) enregistrées en 2015 en Comptes de Régularisation.

Gestion financière

(Portefeuille de placements en M€)	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur comptable nette	**Plus ou moins-values latentes**	Valeur comptable nette	Plus ou moins-values latentes
Placements				
Terrains et constructions	27	3	4	3
Autres placements	7 117	1 034	6 891	1 298
Sous total Placement hors contrats en UC	**7 144**	**1 037**	**6 895**	**1 301**
Placements affectées aux contrats en Unités de Comptes	34	0	33	0
TOTAL	**7 178**	**1 037**	**6 928**	**1 301**

Au 31/12/2015, les placements sont en plus-values de + 1 037 M€ dont + 951 M€ au titre des valeurs amortissables et + 86 M€ au titre des valeurs non amortissables.

Placements en Valeur de Réalisation (en %)*	**31/12/2015**
- Obligations et assimilés, OPCVM obligataires	84,7 %
- Actions, OPCVM actions	6,9 %
- OPCVM monétaires	1,2 %
- Autres OPCVM (Diversifiés, Alternatifs, …)	2,2 %
- Immobilier	2,5 %
- Autres	2,6 %
Sous total en M€	**7 735**
- Créances pour dépots espèces	446
TOTAL EN M€	**8 181**

* hors placements affectés aux contrats en UC

Au 31/12/2015, la répartition des placements est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif. Ces provisions techniques étant constituées majoritairement en assurance-vie d'engagements d'épargne-retraite et, en assurance non-vie, de rentes d'invalidité, le principe d'une gestion majoritairement à base d'obligations à taux fixe a été retenu.

En pratique, Mutex détermine son niveau de prise de risque en fixant les limites admises au regard des différents risques financiers (risque de marché, risque de signature…) et fixe ses contraintes détaillées de liquidités dans le temps. Les valeurs mobilières cotées sont ainsi gérées, sous le contrôle de Mutex, par la société de gestion OFI AM détenue par une holding dont l'un des actionnaires, Ofivalmo Partenaires est détenu à hauteur de 34 % par Mutex. Les autres valeurs sont gérées en direct.

Placements affectés aux contrats en UC en %	31/12/2015
- Obligations et assimilés, OPCVM obligataires	3,8 %
- Actions, OPCVM actions	11,1 %
- Autres OPCVM (Diversifiés, Alternatifs…)	85,1 %
TOTAL EN M€	**34**

Concernant les placements affectés aux contrats d'assurance en Unités de Compte, il s'agit de parts d'OPCVM achetées pour réaliser l'adossement des engagements d'assurance-vie en Unités de Compte. De fait, ce sont les assurés qui supportent les risques financiers, leurs contrats étant revalorisés ou dévalorisés en permanence en fonction des supports choisis.

Pour l'année 2015, 53 % des performances des fonds sous-jacents s'améliorent. Sur les 47 % restant, seuls 2 fonds sont en performance négative sur l'année mais positive sur 3 ans annualisés.

Résultat net

Résultat net en M€	31/12/2015	31/12/2014	Var en %
Non-vie	-34	-68	-49 %
Vie	36	17	115 %
Résultat technique net	**2**	**-51**	**-103 %**
Résultat non technique	17	31	-45 %
Résultat avant impôt	**19**	**-20**	**-191 %**
Impôt sur les sociétés	6	0	NS
RÉSULTAT NET	**13**	**-20**	**-163 %**

L'année 2015 est marquée par une amélioration de l'équilibre technique de l'activité non-vie principalement sur le risque Arrêt de travail ainsi que par l'effet des redressements mis en œuvre.

L'activité vie voit son résultat bénéficiaire renforcé. En 2015, il permet de compenser le déficit résiduel sur la non-vie.

Le résultat financier fait ressortir un taux de rendement global de 3,19 % ce qui met en évidence comme en 2014 une bonne année financière.

Dividendes

Néant.

Montant et modalités de répartition de la participation aux bénéfices en faveur de assurés

Mutex établit un compte de participation aux résultats conformément au Code des assurances. Au 31 décembre 2015, le montant de la dotation à la Provision pour participation aux bénéfices est de 25 M€ (hors acceptations).

Mutex dispose d'un délai maximum de huit ans pour affecter cette somme aux provisions mathématiques.

Le niveau final de la provision pour participation aux bénéfices (hors acceptations) est de 47 M€ au 31 décembre 2015.

Pour financer la charge de participation aux résultats de l'exercice 2015, Mutex utilisera une partie de la provision pour participation aux bénéfices existante (18 M€ hors acceptations) qu'elle incorporera aux provisions dès le 1er janvier 2016.

Structure financière et solvabilité

Structure bilantielle en M€	31/12/2015	31/12/2014	Var en %
Placements (en valeur comptable)	6 998	6 787	3 %
Dépôts des réassureurs	-654	-610	7 %
Débiteurs et créditeurs d'exploitation	384	188	104 %
Provisions techniques nettes	-6 010	-5 673	6 %
Fonds propres			
Capital et primes d'émission	307	307	0 %
Réserve de capitalisation	416	403	3 %
Autres réserves	-19	2	-1 254 %
Résultat	13	-20	163 %
Passifs subordonnés	1	1	0 %
TOTAL	**718**	**692**	**4 %**

La société porte au 31/12/2015, 6 991 M€ de provisions techniques brutes, dont 981 M€ cédées à des réassureurs. En contrepartie, elle détient 6 998 M€ de placements en valeur comptable, dont 446 M€ de créances pour dépôts espèces auprès des cédantes (pour l'essentiel auprès de Mutex Union).

Hors évolution de la réserve de capitalisation, les fonds propres augmentent essentiellement grâce au résultat de l'exercice 2015 (13 M€).

Marge de solvabilité (en M€)	31/12/2015	31/12/2014
Marge à constituer		
Non-vie	171	154
Vie	272	262
Impact des cessions en réassurance	-108	-96
TOTAL	**336**	**321**
Éléments constitutifs		
Capital et primes liées au capital	307	307
Réserve de capitalisation	416	403
Autres Réserves	-19	2
Résultat	13	-20
Passifs subordonnés	1	1
- Actifs incorporels	-2	-9
TOTAL	**716**	**683**
Plus-values latentes	1 037	1 301
Couverture globale	**1 753**	**1 984**
Par les réserves	213 %	213 %
Par les réserves et les plus-values latentes	522 %	619 %

Charges non fiscalement déductibles

Pour l'exercice 2015, ces charges s'élèvent à 20 K€.

Les charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des Impôts sont relatives aux locations de véhicules de tourisme au sens de l'article 1010 du même code.

Groupe, entités liées et entités avec lien de participation

Participations détenues	Libellé	Capital (en K€)	Quote-part du capital détenu	Valeur brute des titres détenus en K€	Valeur nette comptable des titres détenus en K€
Entre 10 % et 50 %	OFIVALMO PARTENAIRES	10 000	34 %	3 842	3 842
	S.C.I. Mutualité de l'Isère	89	16 %	1 164	1 164
Inférieure à 10 %	IMAPS	1 430	7 %	100	0
	CIEM	417	2 %	10	10
	MATMUT VIE	26 100	1 %	409	409

Mutex détient une participation de 34 % dans la société OFIVALMO Partenaires qui détient, par l'intermédiaire d'une holding, une participation dans OFI AM, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à laquelle Mutex délègue la gestion des valeurs cotées de son portefeuille.

Informations relatives au Directoire et au Conseil de surveillance

Composition du Directoire

Nom et fonction	Autre(s) Mandats détenu(s) en SA en 2015
Monsieur Christian MAREY Membre du Directoire, Directeur Général	Membre du Conseil de Surveillance OFI Asset Management Administrateur OFIVALMO Partenaires
Madame Catherine ROUCHON Président du Directoire	Représentant permanent Mutex au Conseil d'Administration OFIVALMO Partenaires Représentant permanent Mutex au Conseil d'Administration OFI Holding

Composition du Conseil de surveillance société Mutex 2015

Nom et fonction	Autre(s) Mandats détenu(s) en SA en 2015
Monsieur Jean-Pierre ARTAUD	Néant
Monsieur Gilles BODDELE	Membre du Conseil de Surveillance de SPHERIA VIE
Monsieur Henri BOUVET	Membre du Conseil de Surveillance SAS Domaine Patrick BAUDOUIN
Monsieur Patrick BROTHIER à compter du 31/03/15	Président Mutré SA Vice-Président OFIVALMO Partenaires Membre du Conseil de Surveillance MATMUT Protection Juridique Membre du Conseil de Surveillance MATMUT Inter Mutuelles Entreprises Membre du Conseil de Surveillance MATMUT VIE
Monsieur Marcel CTIBORSKY Président du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance de SPHERIA VIE Membre du Conseil de Surveillance SA PREVOYANCE CONSEIL
Madame Nathalie DANIZAN	Néant
Monsieur Mikel DE REZOLA jusqu'au 29/10/15	Néant
Monsieur Bertrand DEVYS	Néant
Monsieur Jacques FEVRIER	Néant
Monsieur Daniel HANNOTIN	Membre du Conseil de Surveillance SA HLM LE FOYER REMOIS Président du Conseil de Surveillance SA PREVOYANCE CONSEIL
Monsieur Stéphane HASSELOT compter du 29/10/15	Néant
Monsieur François KUSSWIEDER	Membre du Conseil de direction SAS Praeconis
Madame Brigitte LESOT-CARON	Néant
Monsieur Thierry MASSON	IMA - Membre du Conseil de Surveillance (Représentant MATMUT) INTER MUTUELLES ENTREPRISES - Membre du Directoire EQUASANTE - Administrateur (SAS)
Monsieur Bernard PAGE Jusqu'au 31/03/15	Néant
Monsieur Yves PERRIN	Président SAS SOGO TRAVEL
Monsieur Jean-Pierre PRIOUL	Membre du Conseil de Surveillance S.A. PRÉVOYANCE CONSEIL
Monsieur Jean-Marie PROUTEAU	Néant
Monsieur Alain TISON Vice-Président du Conseil de Surveillance	Néant
Monsieur François VENTURINI	Néant

Résultats financiers sur 5 ans

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	**31/12/2015**
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en M€)	32	32	37	37	37
Nombre d'actions	2 131 874	2 131 874	2 486 820	2 486 820	2 486 820
Opération et résultat de l'exercice (en M€)					
Chiffre d'affaires	825	852	1 245	1 164	1 126
Résultat avant impôts	-73	34	14	-20	19
Impôt sur les bénéfices	0	19	0	0	6
Résultat après impôts	-73	15	14	-20	13
Résultat par action (en euros)					
Résultat avant impôts	NS	16	6	NS	7
Résultat après impôts	NS	7	6	NS	5
Personnel					
Effectif moyen pendant l''exercice	0	505	535	535	562
Montant de la masse salariale y compris provisions (en M€)	0	25	24	28	29

Délais de paiement des fournisseurs

Mutex effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais fixés par la loi et au maximum de 60 jours à date d'émission de la facture. Des délais inférieurs peuvent être également accordés en fonction des situations.

Perspectives

Fin 2014, Mutex s'était fixé une nouvelle feuille de route à 3 ans avec un nouveau plan stratégique orienté autour de trois grands axes suivants :

- L'orientation client
- La transformation numérique
- La qualité opérationnelle

A fin 2015, les projets structurants en lien avec ce plan comme la DSN, la dématérialisation et la digitalisation de la relation client ont été tous initiés et sont déployés avec un avancement conforme au plan.

Du point de vue des équilibres techniques et financiers, Mutex est également en ligne avec les attendus du plan.

Pour 2016, les priorités de Mutex restent de continuer la mise en œuvre de l'ensemble de ses projets digitaux et de consolider son activité dans le cadre de l'ANI sur tous les appels d'offres sur lesquels elle est retenue.

Rapport extra financier

Préambule

Ce rapport extra-financier 2015 présente les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de l'activité de Mutex en décrivant, via des indicateurs, la manière dont nous intégrons dans nos actions, tant en interne qu'en externe, les principes et critères du développement durable.

Ainsi, il répond aux obligations de l'article 225 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II et de son décret d'application du 24 avril 2012.

Au-delà de l'aspect réglementaire, ce document permet de rendre compte à nos parties prenantes de nos impacts en matière sociale, environnementale et sociétale et de nos actions visant à maximiser les impacts positifs et à réduire les impacts négatifs.

Méthodologie

Le périmètre de l'analyse est la société Mutex qui est situé à Châtillon (Hauts-de-Seine) où sont regroupés les collaborateurs et l'ensemble de l'activité. Seule exception, l'action sociale de Mutex qui est réalisée par Mutex Union (cf. partie informations sociétales).

La période couverte est l'année 2015.

Les indicateurs ont été choisis de façon à matérialiser au mieux les enjeux de l'entreprise et suivre les progrès à venir. Les définitions des indicateurs sont fournies en fin de rapport.

L'ensemble de ces informations est, bien évidemment, stocké et tracé sur un répertoire dédié.

Thématiques* non matérielles au regard l'activité et de la localisation de Mutex :

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.
- Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux.
- Prise en comptes des nuisances sonores et de toute forme de pollution spécifique.
- Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

* Matériel : terme dérivé de l'anglais « material » n'ayant pas d'équivalent en Français, parfois approché par « prioritaire » ou « pertinent ». D'après le GRI (Global Reporting Initiative), sont dits matériels « les enjeux qui ont un impact direct ou indirect sur la capacité de l'organisation à créer, préserver ou éroder de la valeur [...] pour elle-même, pour ses parties prenantes et la société tout entière ».

Fresque réalisée en 2012 par les collaborateurs Mutex à l'occasion de la semaine du handicap.

Démarche RSE de Mutex

Créé par les six principales mutuelles interprofessionnelles adhérentes à la Mutualité française, Mutex, société d'assurance à capitaux mutualistes, accompagne l'ensemble de ses mutuelles partenaires en prévoyance, autonomie, dépendance, épargne et retraite, dans le respect de ses valeurs et de son ADN mutualistes.

A ce titre, la signature « L'humain fait la force » exprime la volonté de Mutex d'intégrer son ADN mutualiste au cœur de toutes ses activités.

L'ambition de la société dans le cadre du plan stratégique 2015-2017, est de « Développer Mutex de façon responsable et durable ».

Le plan stratégique précise que « ce développement repose sur trois piliers essentiels :

- la satisfaction de nos clients et distributeurs,
- la bonne santé économique de Mutex en tant qu'entreprise concurrentielle,
- une bonne qualité de vie au travail. »

L'histoire de Mutex et son cœur de métier centré sur ses activités d'assurances l'incitent à privilégier deux enjeux RSE : Les aspects sociaux et l'ISR, tout en prenant en compte les sujets environnementaux liés à l'activité de toute entreprise de services.

MUTEX
L'HUMAIN FAIT LA FORCE

En 2015, l'engagement RSE de Mutex a été reconnu par le niveau de 68/100 décerné par l'AFNOR dans le cadre de l'évaluation « score RSE ».

Ce score largement au-dessus de la moyenne toutes entreprises confondues place Mutex parmi les meilleures entreprises françaises.

Score RSE
68/100
Déclaration validée
août 2015
AFNOR Certification

Informations sociales

EMPLOI

Mutex, dans un contexte difficile pour l'emploi, a su continuer à se développer en passant de 564 collaborateurs au 31/12/2014 à 597 collaborateurs en CDI au 31/12/2015. Ce qui représente une progression conséquente de 6 %.

L'ensemble des salariés est basé à Châtillon en banlieue parisienne (Hauts de Seine).

Immeuble le Prisme à Châtillon

ORGANISATION DU TRAVAIL

Organisation du temps de travail :

Dans le cadre de l'accord collectif sur l'aménagement et la durée du temps de travail, chaque année tous les collaborateurs à plein temps bénéficient de 24 jours RTT (nets de jours fériés). En début d'année, le collaborateur doit choisir une formule ATT pour l'année civile (cf : formules ci-dessous). Cette formule doit être validée par le supérieur hiérarchique.

Formule d'aménagement du temps de travail

- **4 formules d'aménagement sont possibles :**
  - aménagement annualisé avec prise de JRTT par semaine alternée (alternance de semaines longues 5 jours et de semaines courtes 4 jours),
  - aménagement annualisé par prise de 4 semaines de repos (4 périodes de repos de 5 jours et le reliquat sur le reste de l'année),
  - aménagement annualisé avec régime des jours libres (les 24 JRTT est à prendre en totalité dans l'année civile à la discrétion du collaborateur concerné),
  - aménagement journalier (7h par jour sans jour RTT).

Le compte épargne temps

(ouvert à tous les collaborateurs de plus d'un an d'ancienneté)

- **Le salarié a la possibilité d'épargner :**
  - des JRTT dans la limite de 12 jours par année civile,
  - les 2 jours de congés conventionnels,
  - les jours anniversaires (Convention collective de l'assurance).
- **Le compte épargne temps est utilisé dans la limite des droits épargnés, soit :**
  - sous formes de congés,
  - sous formes monétaire.

Conciliation vie professionnelle et vie privée :

En 2013 Mutex a renégocié l'ensemble des dispositifs portant sur la durée du travail. Dans ce cadre, la Direction a maintenu la possibilité pour les salariés de bénéficier du télétravail. Cette forme d'organisation nécessite l'accord de la hiérarchie, elle repose sur la confiance mutuelle, l'autonomie avérée du collaborateur et des activités professionnelles compatibles (contenu des missions et faisabilité technique). Le télétravail est matérialisé par un avenant d'une durée d'un an, il peut être renouvelé.

Le dispositif continue à se déployer, on constate un léger accroissement des organisations de télétravail. La situation de santé et/ou d'aidant est dans la majorité des cas le fait déclencheur des demandes.

LES CHIFFRES

Effectif total, répartition par sexe, par âge et par zone géographique :

Effectif au 31/12/14 = 564 (CDI + CDD)

Répartition homme-femme	2014		2015	
Homme	219	38,8 %	233	39,0 %
Femme	345	61,2 %	364	61,0 %

Effectif au 31/12/15 = 597 (CDI + CDD)

Répartition par âge	2014		2015	
≤ 25 ans	25	4,4 %	27	4,5 %
Entre 26 et 39 ans	213	37,8 %	242	40,5 %
Entre 40 et 54 ans	254	46,0 %	245	41,0 %
≥ 55 ans	72	12,8 %	83	13,9 %

Embauches et licenciements :

	2014	2015
Nombre de recrutements en CDI	44	73
Nombre de départs	43, dont 4 licenciements	47, dont 8 licenciements

Rémunérations et évolutions :

(en €)	2014	2015	Évolution en %
Masse salariale annuelle (CDD + CDI) charges patronales incluses	45 512 361	46 292 567	+ 1,7 %
Salaire moyen annuel brut	49 397	50 052	+ 1,3 %

Montant global de la réserve de participation et intéressement :

(en €)	Versement en 2014	Versement en 2015	Évolution en %
Montant de la réserve de participation	0	0	0 %
Montant de la réserve d'intéressement	1 087 097	0	-100 %
Montant global participation + intéressement	**1 087 097**	**0**	**-100 %**

LES CHIFFRES

Organisation du temps de travail :

	2014		2015	
Temps complet	521	92,4 %	551	92,3 %
Temps partiel	43	7,6 %	46	7,7 %

Conciliation vie professionnelle / vie privée :

	2014	2015
Nombre de collaborateurs en télétravail au 31/12	16	25

RELATIONS SOCIALES

Organisation du dialogue social :

L'accord signé en 2014 traduit une volonté partagée de faire progresser la pratique du dialogue social au sein de Mutex.

Il rappelle et précise le rôle distinct de chaque IRP : Délégués Syndicaux, Délégués du Personnel, Comité d'entreprise et CHSCT.

Pour faciliter la tenue des missions des représentatives du personnel, des avantages supplémentaires sont prévus :

- Adresse électronique syndicale et intranet syndical / CE et CHSCT ;
- Heure d'information syndicale ;
- Crédit d'heures pour les suppléants DP et CE ainsi que les RS au CHSCT ;
- Base de données économiques et sociales dématérialisée avec un accès universel sans distinction basée sur la nature du mandat ;
- Disposition sur l'évaluation professionnelle et sur les nécessaires garanties d'équité de traitement à apporter aux représentants du personnel ;
- Étude sur l'évolution professionnelle des représentants du personnel
- Moyens supplémentaires spécifiques pour le CHSCT.

Par ailleurs, en 2015 Mutex a connu le 1er renouvellement de ses IRP. 4 organisations syndicales sont désormais représentatives au lieu des 5 antérieurement.

La loi Rebsamen de l'été 2015 nous invite à conduire une réflexion sur 2016 pour mieux articuler le CE et le CHSCT. Dans ce cadre la durée du mandat des membres du CHSCT pourra être revue afin d'être alignée à celle des membres du CE.

Bilan des accords collectifs :

Après les accords conclus en 2014 qui portaient sur le dialogue social, sur l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes et le dispositif « contrat de génération », en 2015 Mutex a conclu un Accord collectif sur les Emplois et Carrières et un sur la complémentaire santé.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Conditions de santé et sécurité au travail et bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail :

- **Moyens en prévention et amélioration des conditions de travail**

Moyens spécialisés : vérification des extincteurs incendie et des installations électriques, amélioration du soufflage de l'air, achat de petit matériel de manutention/outillage.

Autres moyens : actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, analyse du phénomène d'absentéisme et support / grille d'entretien pour mener un entretien de retour à l'emploi

Il n'y a pas eu d'accord collectif signé sur la santé et la sécurité.

- **Qualité de vie au travail**

Enjeu économique réel, la politique d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) fait partie de la stratégie de l'entreprise au même titre que la satisfaction des clients ou la rentabilité économique

Il s'agit avant tout de s'intéresser au quotidien des salariés.

La volonté de mettre en œuvre une mission Qualité de Vie au Travail (QVT) au sein de la DRH résulte à la fois de la volonté de donner plus de visibilité et de compréhension à des actions qui concourent à promouvoir la Santé au travail et d'identifier nos propres leviers d'amélioration de la QVT.

Dans sa dimension la plus large de « Bien-être au travail », notre politique sociale, traduite notamment dans les accords collectifs (actuels et à venir) concourent à la QVT : harmonisation des conventions collectives, égalité professionnelle entre les hommes et femmes (parcours professionnels, conciliation entre vie professionnelle et vie privée), durée du travail, le contrat génération, emplois et carrières, la Politique Handicap, etc.

LES CHIFFRES

Bilan des accords collectifs :

Nombre de réunions par instance

	2014	**2015**
Comité d'Entreprise	12	12
Délégués du Personnel	12	11
C.H.S.C.T.	7	8
Négociations inclus la N.A.O.	23	20

2014	**2015**
Contrat de génération Jeunes et Séniors	Accord collectif sur les emplois et les carrières
Égalité professionnelle hommes/femmes	Accord collectif portant sur la complémentaire santé
Dialogue social	

LES CHIFFRES

Conditions de santé et sécurité au travail et bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail :

	2014	**2015**
Nombre d'accidents de travail ou de trajet (avec arrêts)	11	11

	2014	**2015**
Taux d'absentéisme pour maladie	4,7 %	4,5 %

Sont prises en compte les absences pour maladie, longue maladie, les accidents de travail, trajet et maladie professionnelle

	2014	**2015**
Nombre de salariés formés à la sécurité	60	52
Nombre de salariés formés au secourisme	38	38

	2015
Nombre d'exercices d'évacuation	2

Consignes de sécurité incendie affichées dans tous les bureaux.

Le projet management, quant à lui, participe à la construction d'une culture managériale commune qui prend corps grâce aux actions de formation déployées, la conduite des entretiens professionnels, les ateliers thématiques etc.

La constitution d'une commission dédiée, pluridisciplinaire et légitime au sein de l'entreprise par sa représentativité, concrétisera la mise en place d'un espace collaboratif voulu par l'ANI du 19 juin 2013.

En 2015, la commission s'est réunie 3 fois. Elle a produit 2 livrables destinés à l'ensemble des collaborateurs. Le 1er porte sur le bon usage des mails ; une video/tutorielle a été réalisée pour augmenter l'impact de cette communication. Le second a porté sur la mise en place d'un support visant à donner les bonnes pratiques pour rendre nos réunions plus efficaces.

- **Promotion de l'activité physique**

Afin de sensibiliser ses salariés aux bienfaits de l'activité physique, Mutex encourage les collaborateurs à participer aux marches et courses Odysséa en prenant notamment en charge les frais d'inscription (organisées au profit de la lutte contre le cancer du sein). Cet événement a été relancé pour une 2e édition sur 2015, près de 80 collaborateurs ont participé. Certains ont réalisé de très belles performances.

FORMATION

Politiques mises en œuvre sur la formation :

Par sa politique de formation, Mutex s'engage à mettre à disposition de tous ses collaborateurs les moyens et les outils nécessaires au développement de leurs compétences et à la construction de leur projet professionnel.

Ayant consacré 3,16 % de sa masse salariale à la formation en 2015, Mutex assure les mêmes chances d'accès à tous ses salariés, quels que soient notamment leur sexe, leur âge, leur éventuel handicap, la nature de leur activité, ou leur niveau de responsabilité.

Mi-2015, dans un but d'optimisation de la qualité des formations le plan initial a été revu par les Directions ce qui a conduit à une réduction en volume.

L'année 2015 a été marquée par la signature d'un accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois, Métiers et des Compétences (GPEC). Au travers de cet accord, l'approche formation a été repensée en profondeur pour faire de notre investissement formation un levier en parfaite cohérence avec les orientations de notre plan stratégique et l'exigence de compétences qui en découle. Cette évolution est également la traduction pour Mutex des évolutions réglementaires qui réforment l'approche formation, vecteur d'employabilité et de fidélisation des collaborateurs.

La DRH accompagne les managers dans l'identification des besoins de développement de compétences de leurs équipes, et dans la mise en œuvre des parcours de formations collectifs ou individuels à leur proposer. Ainsi, 8 234 heures de formations ont été suivies l'année dernière par 410 collaborateurs.

Avec un rôle essentiel dans l'accompagnement de tous les collaborateurs, la DRH est à même de les assister dans la formalisation des compétences acquises lors de leur carrière, et dans la compréhension des perspectives professionnelles de long terme qu'offre Mutex .

Les collaborateurs peuvent demander à bénéficier d'un entretien de formation avec un collaborateur des Ressources Humaines. Un salarié ayant un projet professionnel peut ainsi soumettre son projet et envisager avec les Ressources Humaines, les dispositifs à mobiliser pour sa réalisation, par exemple le CIF, la VAE, le CPF, etc.

ODYSSÉA :

Nombre de salariés ayant participé à Odysséa 2015 : 79 soit 13 % des collaborateurs

http ://www.odyssea.info/

LES CHIFFRES

	2014	**2015**
Nombre d'heures de formation (hors DIF)	12 829	8 234
Non cadre	4 218	2 602
Cadre	8 611	5 632

	2014	**2015**
Taux d'accès à la formation	82,4 %	68,7 %
Nombre de collaborateurs formés	449	410
% de la masse salariale investie en formation	4,34 %	3,16 %

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Mutex fait de la diversité un atout et refuse toute forme de discrimination tant dans le recrutement de ses collaborateurs, que dans la gestion des carrières (accès à la formation, mobilité...) tout au long des parcours professionnels.

Quelques chiffres clefs en sont la traduction et démontrent que Mutex n'a pas à rougir de sa performance sociétale : 5,8 % de collaborateurs étrangers (bilan social 2015) en progression par rapport à 2014 , un suivi des indicateurs tels que définis dans l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui n'appelle pas d'action correctrice, un accord contrat de génération et enfin un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 6,75 % en 2015.

Mutex privilégie l'approche compétences, réel rempart à toute forme de discrimination. Cette intention a trouvé concrétisation dans la refonte de notre nouveau support d'évaluation, un référentiel de compétences (savoirs faire, technique, être) a été bâti avec des niveaux pré identifiés et ceci pour chaque fonction de l'entreprise.

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes :

Mutex a négocié et signé en mai 2014 un accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Mutex a fait le choix de poursuivre l'analyse d'une palette d'indicateurs certains portant sur les rémunérations à un niveau relativement fin (zoom sur certaines fonctions pluri-titulaires).

Les objectifs partagés sont ainsi les suivants :

- Maintenir et promouvoir l'équilibre des genres dans les parcours professionnels ;
- Veiller à l'équilibre des rémunérations entre les femmes et les hommes ;
- Maintenir et améliorer les dispositions conventionnelles applicables permettant de concilier vie professionnelle et personnelle ;
- Veiller à l'équilibre des genres.

Une commission de suivi s'est tenue le 23 février 2016, l'analyse des indicateurs portant sur l'année 2015 ne justifie pas de mettre en place des actions correctrices.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

Pour l'entreprise, recruter des travailleurs en situation de handicap, c'est intégrer de nouvelles compétences et aussi, s'ouvrir à la diversité, autant d'éléments porteurs de créativité et qui font sens par rapport à notre signature « l'humain fait la force ». Le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap est également un objectif que nous nous fixons il se concrétise par des aménagements de poste chaque fois que nécessaire.

L'adhésion à GEMA Handicap est un levier complémentaire aux actions déjà entreprises. Elle nous permet notamment annuellement d'intégrer une personne en alternance inscrite dans un parcours qualifiant.

Un groupe de travail composé de salariés volontaires et piloté par les ressources humaines se réunit 3 fois par an afin de déterminer et mettre en œuvre des actions en faveur de l'insertion de personnes en situation de handicap.

En 2013 et 2014, Mutex a privilégié les actions sensibilisant l'ensemble de l'entreprise autour du handicap visuel.

Ces actions de sensibilisations rendent notre engagement concret. En effet, depuis l'été 2014, deux collaboratrices accueillent chacune un chiot dans leur famille, futurs chiens guide d'aveugle. Les chiots confiés les accompagnent quotidiennement aussi bien au travail que dans tous les lieux publics.

A l'occasion de la semaine Nationale du Handicap du 16 au 20 novembre 2015, Mutex a fait intervenir deux ESAT. C'est ainsi que l'ESAT les Néfliers a tenu un stand de crêpes au RIE de Mutex un midi et que l'ESAT OHT est venu proposer à la vente des produits réalisés par des personnes en situation de handicap.

Une action de sensibilisation qui s'est tenue le 04 novembre 2015 à l'attention des aidants nous incitent à ouvrir le champ de la réflexion sur le handicap qui se poursuivra sur 2016.

La participation régulière à des forums emploi « handicap » permet également aux ressources humaines d'aller à la rencontre de candidats en situation de handicap.

L'engagement de Mutex sur l'insertion des personnes handicapées a été souligné dans un guide paru sur le handicap pour les 10 ans de la loi, qui met en avant des pratiques innovantes dans les entreprises.

https ://www.mutex.fr/Qui-sommes-nous/Nos-engagements

LES CHIFFRES

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes :

% de femmes au Directoire	50 % (1 sur 2)
% de femmes au comité de Direction	57 % (8 sur 14)

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

	2014		**2015**	
	nombre	taux d'emploi	nombre	taux d'emploi
Collaborateurs déclarés en situation de handicap	37	5,86 %	27	6,75 %

	2014	**2015**
Montant de la pénalité AGEFIPH	0 €	0 €
Nombre d'aménagements de postes de travail réalisés au bénéfice de collaborateurs en situation de handicap	2	2

Guide du handicap en entreprise - Édition 2016

Politique de lutte contre les discriminations :

En complément des actions décrites précédemment, Mutex a signé un accord collectif Contrat de Génération visant à décliner les dispositions légales. L'accord permet, en l'intensifiant, de pérenniser sa politique en faveur de l'intégration, l'accompagnement, la formation des jeunes et des séniors.

Cet accord prend trois types d'engagement :

- en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes dans l'emploi.
  Mutex se fixe comme objectif l'embauche d'au moins 10 jeunes en CDI sur la durée des trois ans de l'accord.
- en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des seniors.
- en faveur de la transmission des savoirs et des compétences. Trois actions sont prévues :
  - Veiller à la mixité des âges dans chaque famille de métier.
  - Présenter au jeune, dès son arrivée un salarié « référent » qui facilitera son intégration en lui permettant de mieux connaître l'entreprise, son environnement de travail, son poste et ses collègues.
  - Étudier la possibilité de la mise en place d'un binôme d'échange en fonction de l'analyse de la situation et en concertation avec le manager et le collaborateur (jeune ou sénior) intégrant l'entreprise.

La Direction rendra compte périodiquement aux signataires de l'accord de l'atteinte des objectifs fixés.

Politique de lutte contre les discriminations :

	2014	**2015**
% de collaborateurs étrangers (CDI)	4,9 %	5,8 %

Objectif d'embauche dans le cadre de l'accord collectif Génération : 10 jeunes sur 3 ans

Informations environnementales

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales :

Mutex, entreprise de taille intermédiaire avec moins de 600 collaborateurs, opère sur le secteur de l'assurance de personnes et ses activités sont regroupées sur un seul site.

Autant d'éléments qui limitent son impact environnemental direct. Mais comme toute entreprise du tertiaire, Mutex utilise du papier et de l'énergie et se doit de surveiller et d'optimiser cette consommation.

En 2015, la hausse des consommations et des déchets est principalement liée à la progression des effectifs de l'entreprise : + 6 %.

En tant qu'acteur de l'assurance, Mutex a également une activité de gestion d'actifs (7,3 Mds€), qui ont potentiellement un impact environnemental. C'est pourquoi l'entreprise fait évaluer la qualité de ses placements sur des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) par son partenaire de gestion financière OFI AM (cf chapitre dédié).

Actions de formation et d'information des salariés sur la protection de l'environnement :

Suite au bilan Gaz à Effet de Serre réalisé en 2013, les résultats et le plan d'action ont été partagés avec l'ensemble des collaborateurs.

Une sensibilisation du personnel et de la société de nettoyage a été réalisée sur les économies d'énergie (éclairages, matériels y compris informatiques, gestion maîtrisée du chauffage/climatisation…).

Les conducteurs ont été sensibilisés à l'éco-conduite. Une communication sur le tri des déchets est également régulièrement activée.

POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets :

Au titre d'émetteur de documents papier, Mutex est adhérent d'Ecofolio, organisme d'intérêt général visant à augmenter le recyclage des papiers. L'éco-contribution ainsi versée finance notamment la collecte des papiers, la sensibilisation des habitants et l'éco-conception.

Sur le site occupé par Mutex, un dispositif de tri pour les déchets de bureau est en œuvre ainsi que le recyclage du papier.

Les déchets du Restaurant Inter-Entreprises (fréquenté majoritairement par du personnel Mutex) sont triés depuis avril 2015, les déchets alimentaires sont transformés en compost et les emballages sont recyclés (canettes, bouteilles plastiques, verre).

Depuis mars 2016, 4 cendriers CY-CLOPE installés à l'extérieur de l'immeuble permettent le recyclage des mégots.

http ://www.cy-clope.com/

Document de sensibilisation à l'éco-conduite affiché dans les parkings Mutex. © ADEME

LES CHIFFRES

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets :

	2014	2015
Volume de papier émis, déclaré au titre d'Ecofolio (tonnes)	27	70,4

paplers — Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

	2014	2015	Évolution en %
Volume de déchets total (tonnes)	22,79	23,37	+ 2,5 %
Dont volume de papier trié pour recyclage	8,87	9,25	+ 4,2 %

Volume de DEEE (déchets des Équipements Électriques et Électroniques) 1 090 kg (bordereau du 12/03/15).

Volume de déchets du Restaurant Inter-Entreprises (fréquenté majoritairement par du personnel Mutex) :

Données avril-décembre 2015	2015	% du total
Volume de bio déchets compostables	23 000 kg	69 %
Volume de déchets recyclés	605 kg	2 %

Recyclage des mégots de cigarettes

Cy-clope, cendrier permettant de recycler les mégots

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Consommation d'eau et approvisionnement en eau :

L'entreprise Mutex étant basée en région parisienne n'est pas directement concernée par les enjeux de stress hydrique.

De plus, n'ayant pas d'activité industrielle la consommation d'eau de l'entreprise se limite à la consommation des collaborateurs. Celle-ci se situe dans une moyenne basse des sociétés à activité de bureaux.

Des travaux de maintenance visant à supprimer les fuites ont permis de réduire les consommations des sanitaires en 2015. Toutefois, cela a été annulé par une utilisation accrue d'eau par le nouveau prestataire au restaurant inter-entreprises, en raison de l'usage de légumes frais.

Consommation de matières premières et mesures prises :

L'activité de Mutex n'est pas utilisatrice de matières premières à proprement parler, toutefois elle fait appel à du papier.

Les différents usages du papier dans le cadre de l'activité de Mutex sont, outre l'utilisation interne, les courriers de gestion, les documents marketing et publicitaires ainsi que les documents contractuels.

Afin de réduire la consommation interne, les salariés ont accès depuis 2008 à des copieurs multifonctions partagés.

Un projet majeur de dématérialisation des flux est en cours depuis fin 2014. Ainsi les courriers clients sont stockés sous format dématérialisé, ce qui permet aux différents acteurs de la gestion d'accéder aux informations sans recourir au format papier.

En 2015, le volume de papier consommé a augmenté en raison de la mise à jour de documents liée à de nouvelles réglementations (contrat responsable, loi ANI…).

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables :

Un audit énergétique a été réalisé fin 2015 sur le bâtiment occupé par Mutex à Châtillon (92).

L'audit est réalisé selon les exigences générales de méthode et de qualité pour leur préparation , réalisation et restitution, définies par les normes NF EN : 16247-1 :2012, NF EN : 16247-2 :2012, NF EN : 16247-3 : 2012 et BP X30-120.

Celui-ci a porté sur les consommations de Mutex au titre de locataire, qu'elles soient liées au chauffage, à la climatisation, à l'éclairage et aux divers usages de l'électricité (ascenseurs…). Un plan d'action est en cours d'identification.

En parallèle, depuis février 2016 les ordinateurs (~700 postes) sont automatiquement éteints à minuit, de façon à réduire les consommations énergétiques dues aux ordinateurs restés en veille.

Concernant la consommation liée aux véhicules du parc de Mutex, la politique d'acquisition favorise les véhicules les moins émetteurs de gaz à effet de serre.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Rejets de gaz à effet de serre :

Mutex a fait réaliser son bilan d'émission de gaz à effet de serre en 2013 (sur les données 2012), conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

Les actions touchent essentiellement la consommation d'énergie liée au bâtiment et de carburant liée aux véhicules de fonction.

En 2015, 62 $TEqCO_2$ ont été émises par Mutex au titre de la consommation d'électricité.

LES CHIFFRES

Consommation d'eau et approvisionnement en eau :

	2014		2015	
	total	par collab	total	par collab
Consommation d'eau	3 409 m^3	6,04 m^3	4 580 m^3	7,67 m^3

Consommation de matières premières et mesures prises :

	2014	2015
Poids de papier total consommé (kg)	67 589	105 944
Dont papier responsable (FSC/PEFC/papier recyclé) (kg)	30 949	28 056

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables :

	2014	2015
Consommation d'électricité	796 472 kw/h	863 991 kw/h
Consommation de carburant de la flotte de véhicules	30 230 litres	35 645 litres
Consommation de gaz	pas de gaz	pas de gaz

Immeuble Le Prisme à Châtillon, site d'implantation de Mutex

LES CHIFFRES

Rejets de gaz à effet de serre :

	Consommation	Facteur d'émission*	Émissions
Électricité	863 991 kw/h	0,072	62 $TEqCO_2$

* source : bilan carbone Ademe v7.1

Informations sociétales

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

En matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales :

- **Impact local :**

De par son implantation à Châtillon, Mutex participe au développement économique de la ville.

Mutex contribue également à l'insertion des jeunes dans le monde du travail grâce à l'intégration d'apprentis et de stagiaires.

- **Développement social territorial :**

Mutex envisage de façon globale les enjeux de santé et bien-être au travail de ses clients en proposant de nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé au-delà de son offre de prévoyance. Auprès des branches, des actions de prévention adaptées aux enjeux des professions peuvent prendre la forme de formations, ateliers et conférences sur des thèmes tels que la nutrition, l'activité physique, les addictions…

- **Mutex Action Sociale :**

Mutex Union compte parmi ses missions de gérer l'action sociale confiée par la société Mutex.

Mutex UNION a souhaité développer son Action sociale afin de mieux prendre en compte les situations difficiles pouvant être traversées par les personnes garanties ou membres de mutuelles adhérentes. Mutex Action sociale et DOMPLUS sur 2015 : 45 % de demandes en plus.

En termes d'accompagnement des demandeurs, la démarche ECO (Écoute/Conseil/Orientation) permet de soutenir les personnes dans des situations de fragilité pouvant les exposer à une rupture, en apportant non pas une aide financière directe mais un support humain.

L'accompagnement ECO, qui concerne également les personnes dont la demande n'est pas éligible, a été apporté à 50 % des ressortissants ayant sollicité l'intervention du Fonds d'Action sociale, qu'il s'agisse du soutien-écoute, de la fourniture d'informations et de conseils ou de la mise en relation avec un organisme spécialisé de premier niveau.

L'une des véritables forces de l'accompagnement ECO réside en effet dans cette capacité de réorientation des solliciteurs vers des organismes dont l'expertise leur permettra de traverser de manière optimale la situation de rupture à laquelle ils se trouvent confrontés.

Les centres de ressources vers lesquels sont dirigés les demandeurs sont prioritairement les institutions de retraite complémentaire – à hauteur de 60 % – les services sociaux de proximité – 20 % – les CPAM – 20 % – mais également les applications Dopli.fr et Amélie-Santé.fr.

L'examen du profil sociodémographique des personnes accompagnées laisse apparaitre une prédominance des femmes (60 %) et un âge moyen des demandeurs de 59 ans.

Sur 2016, étude d'ouverture d'une aide supplémentaire portant sur l'accompagnement des aidants en frais de déplacements et hôtellerie. Un projet est en cours avec DOMPLUS.

LES CHIFFRES

En matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales :

- **Impact local :**

Montant des taxes* versées à la commune de Châtillon (92) :

En €	Versement en 2014	Versement en 2015
TF (Taxe foncière)	279 743	332 798
TEOM (Taxe d'entreprise sur les ordures ménagères)	63 611	
CFE (Contribution foncière des entreprises)	120 489	255 356
Taxe sur les bureaux	176 551	186 608
TAXES Parking	0	11 242
TOTAL	**640 395**	**786 004**

En €	2014	2015
Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année	3	6
Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année	7	7
Nombre de stagiaires (> 1 semaine, hors emplois d'été)	4	10

- **Mutex Action sociale :**

Montants attribués par le fonds social Mutex Union sur l'exercice 2015 : 20 K€.

Taux de dossiers présentés en commission Action sociale qui ont été validés : 100 %.

Montant moyen de l'aide : 766 € (de 100 € à 2 000 €).

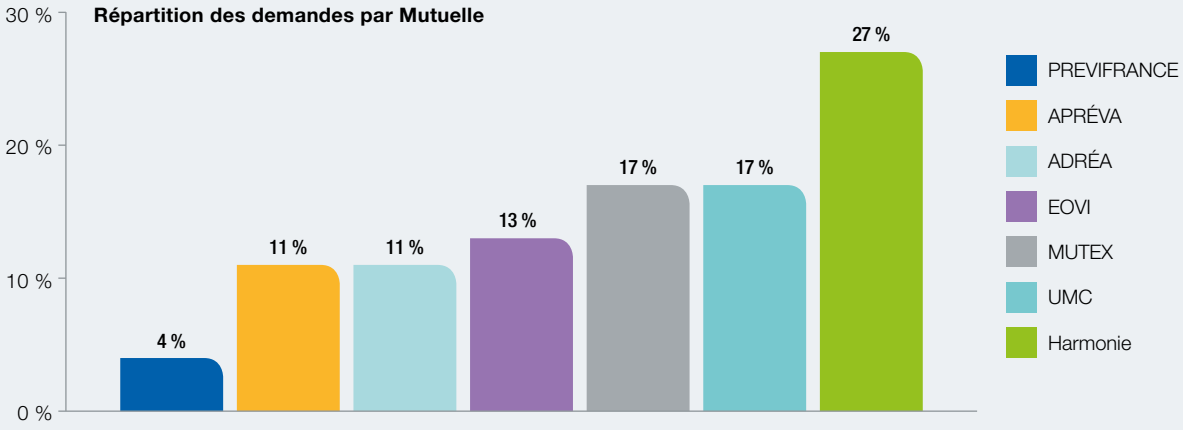

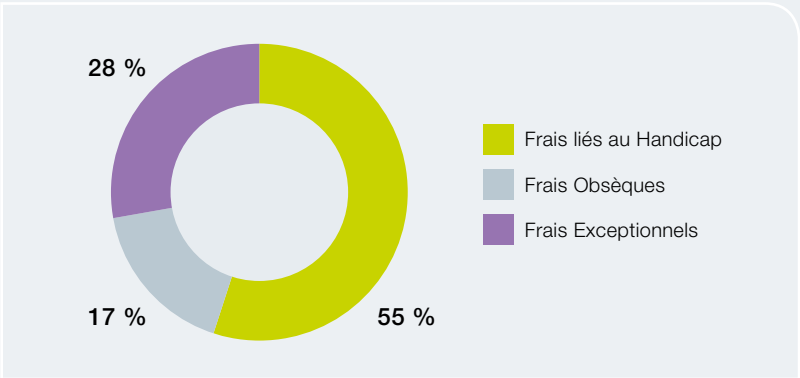

http ://www.domplus.fr/

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (ASSOCIATIONS D'INSERTION, ENSEIGNEMENT,...)

Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations :

Le plan stratégique 2015-2017 définit clairement les parties prenantes majeures de Mutex : ses clients et distributeurs, ses mutuelles actionnaires et ses collaborateurs, l'objectif commun étant de les satisfaire pour assurer un développement responsable et durable.

Cet enjeu s'appuie sur de nombreux canaux de dialogue

- **Clients et distributeurs**

L'engagement de Mutex vis à vis de ses clients est matérialisé depuis 2005 par la certification ISO 9001. Leurs attentes et leur satisfaction sont scrutées régulièrement par des enquêtes qui débouchent sur des plans d'action d'amélioration.

Grâce à des actions significatives, le niveau de satisfaction des clients s'est renforcé ces dernières années (cf chiffres).

En cas de désaccord avec un client, un service dédié gère l'ensemble des réclamations, avec un objectif de réponse en moins de 15 jours. Cet objectif fait partie des critères de l'accord d'intéressement de Mutex.

Les autres parties prenantes majeures de Mutex sont ses actionnaires et ses collaborateurs, ainsi que l'affirme le plan stratégique défini pour 2015-2017.

- **Mutuelles actionnaires**

La gouvernance des instances avec les mutuelles actionnaires a été formalisée en 2015 par un dispositif appelé « comitologie » qui cartographie les différents comités et décrit leur fonctionnement.

11 comités ont ainsi été établis, permettant de traiter l'ensemble des sujets d'interaction entre Mutex et ses mutuelles actionnaires.

De plus des réunions « bilatérales » avec chaque actionnaire permettent de faire le bilan de l'année et de planifier l'année à venir.

- **Collaborateurs**

Depuis le lancement mi-2014 du plan stratégique 2015-2017, des événements réunissent le personnel tous les 6 mois afin de les informer de l'avancement du plan. De plus à cette occasion, des sessions de tchat permettent à tout collaborateur de poser des questions à la Direction Générale.

En 2016, un premier baromètre Qualité de Vie au Travail confié à l'institut Great Place to Work a été mené en mars afin de recueillir l'opinion des collaborateurs.

Les résultats ont été présentés à l'ensemble du personnel à l'occasion d'une convention le 3 juin.

LES CHIFFRES

Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations :

- **Clients et distributeurs**

Niveau de satisfaction des clients mutuelles de Mutex en 2015 : 14/20

Note globale de cœur

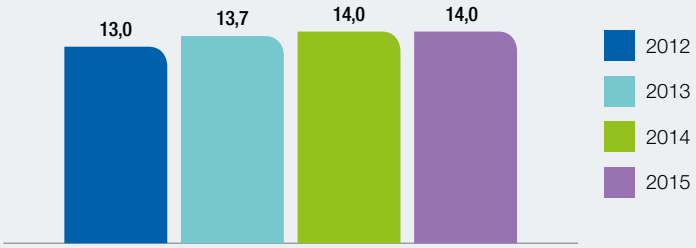

% de réclamations traitées en 15 jours calendaires et moins en 2015 : 86,4 %

- **Mutuelles actionnaires**

Cartographie de la comitologie

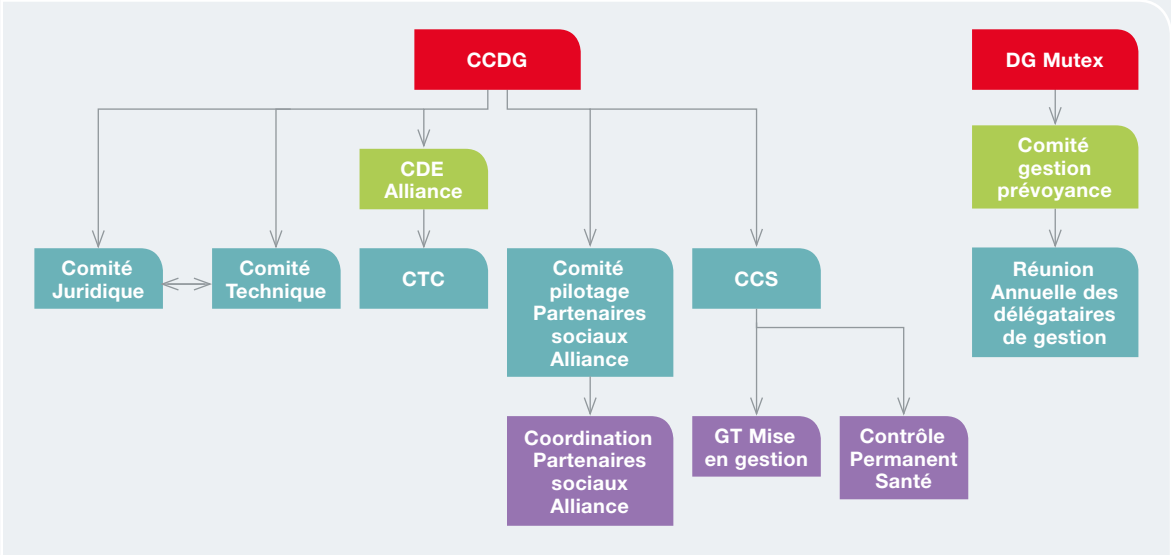

- **Collaborateurs**

GREAT PLACE TO WORK®

* Délai entre l'envoi de la réclamation et l'envoi de la réponse.

ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MÉCÉNAT

Partenariats de mécénat :

De par son ADN mutualiste et ses missions en protection sociale complémentaire, Mutex s'implique depuis sa création dans des actions de mécénat comme :

- **La Croix-Rouge française**

Depuis 2008, Mutex soutient la Croix-Rouge française dans la réalisation de projets.

Pour la période 2015 – 2017, les projets sont les suivants :

- **Projet 1 :** poursuivre le développement du réseau de Haltes Répit Détente Alzheimer de la Croix-Rouge française,
- **Projet 2 :** poursuivre le déploiement d'actions bénévoles en faveur des personnes âgées isolées,
- **Projet 3 :** poursuivre les actions d'amélioration de la prise en charge des personnes âgées dépendantes accompagnées au sein des établissements de la Croix-Rouge française.

Mutex et la Croix-Rouge française réaffirme ainsi leur désir d'œuvrer conjointement pour une meilleure **prise en charge de la dépendance des personnes âgées** et pour le développement de l'**aide aux aidants**.

- **La FIRAH**

Mutex s'implique dans l'accompagnement du handicap en apportant notamment son soutien à la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH) dans la réalisation de ses missions qui sont de :

- favoriser la recherche pour l'élaboration et la mise en œuvre de réponses adaptées aux personnes handicapées,
- promouvoir la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre de réponses innovantes pour l'accompagnement des personnes handicapées,
- contribuer au développement et à la reconnaissance d'expérimentations de pratiques en matière d'accompagnement des personnes handicapées.
- valoriser et diffuser les bonnes pratiques de certains pays dans l'accompagnement de personnes handicapées,
- promouvoir la recherche sur la formation des personnels et des responsables des organismes se consacrant à l'accueil des personnes handicapées,
- diffuser les informations sur la recherche appliquée par tous moyens de communication appropriés.

- **Le CEDAP**

Mutex met son expertise au service du Centre d'Études des Directeurs d'Associations Professionnelles (CEDAP), association qui regroupe plus de 250 dirigeants de fédérations et syndicats professionnels, afin de promouvoir et valoriser les démarches RSE.

LES CHIFFRES

Partenariats de mécénat :

- **La Croix-Rouge française**

Montant au titre du financement des projets versés par Mutex en 2015	**400 000 €**
Projets 1 et 2	300 000 €
Projet 3	100 000 €

http ://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Personnes-agees/Halte-repit-detente-Alzheimer

- **La FIRAH**

Subvention versée à la FIRAH et affectée par ce dernier à la réalisation de son objet	**30 000 €**

- **Le CEDAP**

Subvention versée au CEDAP et affectée par ce dernier à la réalisation de son objet	**50 000 €**

Nos partenariats institutionnels

Afin de favoriser l'émergence de pratiques responsables, Mutex noue des partenariats avec différentes institutions :

- **Association nationale des directeurs des Ressources humaines (ANDRH)**

Mutex contribue à la réflexion des entreprises et de leurs responsables des Ressources humaines en apportant ses compétences et son expertise à l'ANDRH, plus grande communauté de professionnels des Ressources humaines en France (5000 membres, 80 groupes locaux) et acteur de référence à l'international.

Mutex a participé, entres autres, à des événements dont :

- le Congrès International Francophone des Ressources Humaines,
- les Assises Nationales de l'ANDRH,
- le 3e colloque sur le dialogue social intitulé « Le dialogue social comme carburant de l'économie »,
- la Table-ronde « Vers une généralisation de la prévoyance : enjeux et perspectives » organisée en lien avec le CEDAP.

- **Conseil National des Femmes Françaises (CNFF)**

Mutex accompagne le CNFF dans ses actions de promotion et de communication qui ont trait au sujet de la dépendance en ayant notamment contribué à l'organisation du colloque « La grande dépendance des personnes âgées : comment la financer ? ».

- **Trophées de l'Entrepreneuriat au Féminin**

Partenaire officiel des Trophées de l'Entrepreneuriat au Féminin depuis leur création en 2014 par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), Mutex récompense le travail de femmes dirigeantes qui font prospérer leur entreprise, petite ou moyenne, et valorise leur savoir-faire et leurs réalisations.

Mutex a ainsi remis en 2015 le Trophée de l'Économie Sociale et Solidaire à Agnès Gepner, qui a fondée Incisiv, une association qui permet à des personnes à mobilité réduite ou nulle de recevoir des soins dentaires chez eux.

- **Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (Ocirp)**

Mutex a participé en 2015 à la réflexion sociétale sur les problématiques liées à la perte d'autonomie en étant partenaire du 7e colloque-débat sur la perte d'autonomie organisé par l'Ocirp, dont le thème était « L'adaptation de la société au vieillissement : bilan et prospective »,

- **Association « Prévention bucco-dentaire des seniors »**

Partenaire du Défi Autonomie 2015 organisé par l'association « Prévention bucco-dentaire des seniors », Mutex - qui a désigné un représentant au Conseil d'administration de l'association - contribue au développement de la prévention le dépistage bucco-dentaire des personnes âgées.

SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat :

- La politique d'achats de Mutex promeut la confiance, la transparence et l'efficacité économique des achats dans un cadre déontologique et dans le strict respect de la dignité humaine. Ainsi, les acheteurs doivent éviter les positions de dépendance des fournisseurs et ne pas se placer en situation de conflit d'intérêt.
- Mutex s'est engagé depuis de nombreuses années auprès de l'ESAT* Mutualiste de Montbard pour des activités de stockage et d'expédition de documents.
- La politique d'Investissement Socialement Responsable, en œuvre depuis 2011, est détaillée dans le paragraphe dédié ci-après.

* ESAT : Établissement et services d'aide par le travail.

LES CHIFFRES

▶ Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat :

En €	2014	2015
ESAT Montbard	153 000 €	163 203 €

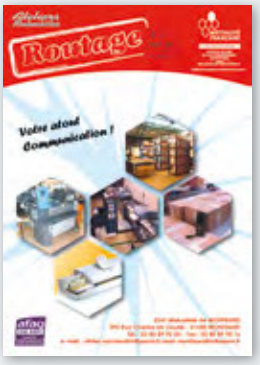

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

Objectifs de la Politique ISR :

La politique ISR de Mutex s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du développement durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but d'anticiper les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans en diminuer la performance.

Les engagements :

Depuis 2006, l'encours de placement de Mutex géré en partenariat avec OFI Asset Management fait l'objet d'une analyse ISR systématique. Cette démarche a été prolongée par l'adhésion par le Groupe OFI aux PRI (Principes de l'Investissement Responsable), qui constitue un engagement international fort de prise en compte des questions ESG dans les décisions d'investissement.

Par ailleurs, le Groupe OFI participe de manière active à plusieurs initiatives et groupes de travail de place, notamment dans le cadre du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable), du CDP (Carbon Disclosure Project) et de Transparency International.

Les chiffres clefs de la politique ISR de Mutex en 2015 :

L'encours de placement de Mutex géré en partenariat avec le groupe OFI Asset Management dans le cadre de mandats diversifiés s'élève à 7 287 millions d'euros à fin 2015.

En 2015, le pourcentage des actifs analysés dans le cadre de l'ISR porte sur 93 % du portefeuille au 31 décembre avec 99 % de couverture sur le portefeuille obligataire.

Le score ISR pondéré du portefeuille Mutex s'établit au 31 décembre 2015 à 3,24 sur une échelle de 0,5 à 5, en hausse de 0,25 point par rapport à 2014. Parallèlement, 81 % des émetteurs sélectionnés pour les placements de Mutex ont un score supérieur à 2,5 sur 5.

La part des émetteurs ayant un score >= à 3,5 a plus que doublé dans le portefeuille, passant de 19 % à 39 %.

Empreinte carbone du Portefeuille Mutex

En prévision de la mise en œuvre des dispositions liées à la loi sur la transition énergétique, Mutex a demandé à OFI AM de réaliser une première estimation de l'empreinte carbone de son portefeuille au 31 décembre 2015. Cette empreinte a pu être évaluée pour 89 % des émetteurs privés détenus en portefeuille.

Les émissions financées ont été calculées en rapportant le total des émissions de Gaz à Effet de Serre (Scopes 1 & 2) de chaque émetteur en portefeuille, au total de son passif. Ces émissions représentaient 139 tonnes équivalent CO_2 par million d'euros investi. Ce chiffre est relativement similaire à celui de l'indice obligataire « BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index », qui lui s'élevait à 132 teqCO_2/m€.

LES CHIFFRES

Nombre d'émetteurs

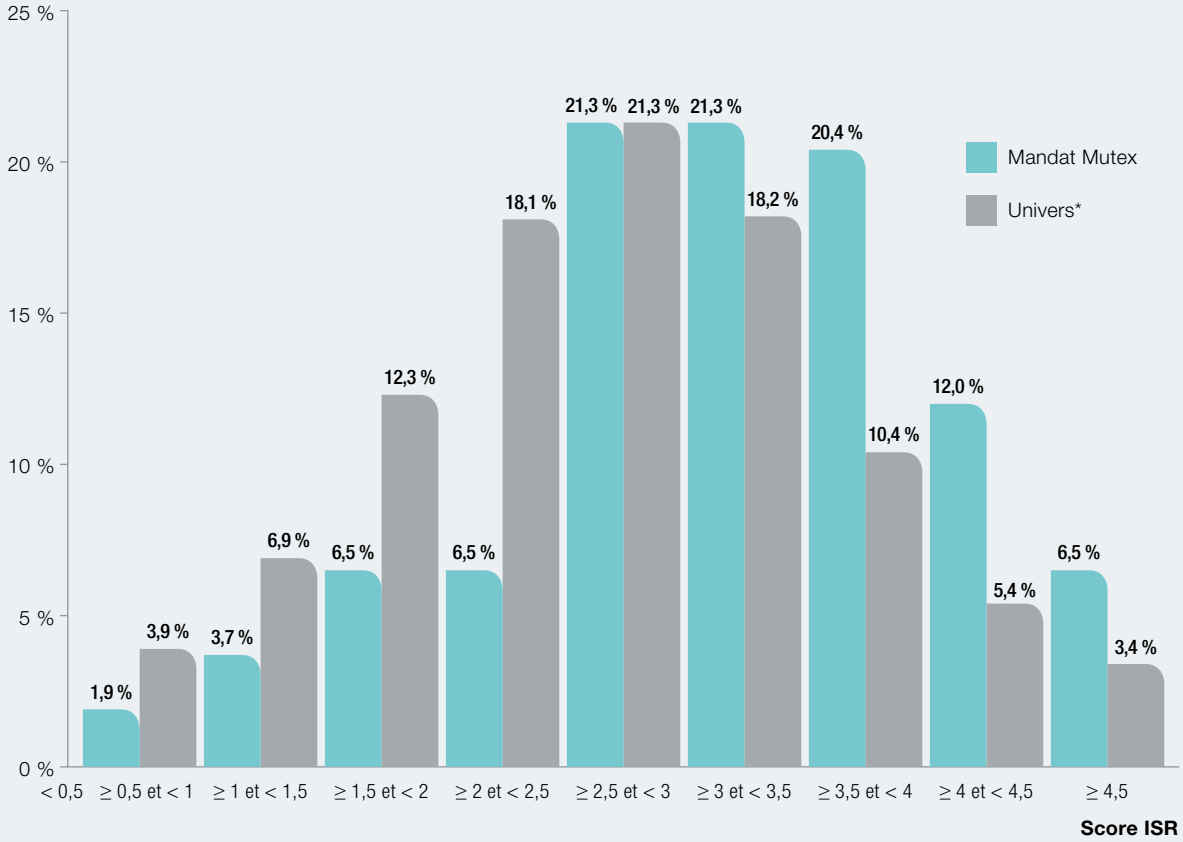

* Univers : ensemble des émetteurs pour lesquels nous disposons d'une analyse ISR, soit 2 380 au 31/12/2015.

Politique de vote

Par ailleurs, Mutex a validé la politique de vote du groupe OFI Asset Management qui vise à défendre les intérêts des actionnaires dans le respect des principes de l'ISR.

Les principes de la politique de vote de OFI AM sont les suivants :

1. RESPECT DES MINORITAIRES

- **Respect du principe « une action = une voix »**

Le Groupe OFI votera toute disposition améliorant les pouvoirs de contrôle des actionnaires et n'est pas favorable à toute disposition les limitant.

2. MODE DE GOUVERNANCE

- **Séparation des pouvoirs**

Le Groupe OFI est favorable à la séparation des fonctions de direction et des fonctions de contrôle. Il souhaite que ce principe se généralise dans toutes les sociétés.

3. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

- **Indépendance, compétence, diversité**

La responsabilité du Conseil à l'égard de tous les actionnaires a pour corollaire son indépendance de jugement et son devoir de contrôle sur la direction de l'entreprise.

4. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

- **Transparence, durabilité**

Le Groupe OFI est favorable aux systèmes de rémunération qui privilégient la durabilité. Il est souhaitable que la performance soit appréciée en fonction de critères de long terme et que des critères ESG soient inclus.

5. ADÉQUATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS AVEC LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

- **Le dividende**

Il doit être en ligne avec le résultat, la stratégie et les objectifs à long terme de la société. Le taux de distribution ne doit pas s'écarter sans motivation explicite de la moyenne sectorielle.

6. TRANSPARENCE ET SÉPARATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

- **Votes bloqués**

Le Groupe OFI est opposé aux votes bloqués, c'est-à-dire au regroupement dans une même résolution de plusieurs demandes de natures différentes. Dans ce type de résolution, ce sont les éléments qui diffèrent de la politique de vote qui détermineront l'orientation de vote pour l'ensemble de la résolution.

En 2015, les droits de votes ont été exercés lors de 3 Assemblées Générales, soit un taux de participation de 100 %.

Sur les 19 résolutions présentées lors de ces Assemblées Générales, il y a eu 52 % de votes défavorables (18 % en 2014) répartis comme indiqué dans le graphique ci-contre.

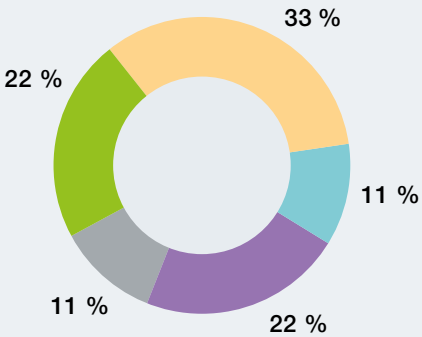

Domaine 1 - Les comptes de la société et l'affectation des résultats
Domaine 2 - La Gouvernance d'entreprise
Domaine 3 - La structure du capital et les financements de la société
Domaine 4 - La société et les droits des actionnaires
Domaine 5 - Les fusions et les acquisitions
Domaine 6 - Les décisions de gestion

Définitions des indicateurs

- **Effectif : effectif au 31/12 de l'année, comprenant les CDI, CDD, contrats d'apprentissage, contrats professionnels, congés maternité, paternité, parental, contrats suspendus**
- **Embauches et sorties : la population prise en compte est celle des CDI**
- **Calcul du taux d'absentéisme :**

  [nb de jours d'absence pour maladie (y compris longue maladie, accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles) pop° CDI+ CDD] / [(effectif moyen CDI+ CDD) x (205j - correspond au quota de jours ouvrés des forfait jours)] x 100
- **Accidents de travail : ensemble des déclarations d'accidents de travail et trajet reconnues par la Sécurité Sociale (ayant donné lieu à au moins 1 j d'arrêt de travail)**
- **Comptabilisation des jours d'absence : en jours ouvrés**
- **Facteurs d'émission pris en compte pour les bilans gaz à effet de serre :**

  - Bilan réalisé sur les données 2012 : base carbone Ademe

  - Bilan sur les données 2015 : bilan carbone Ademe v7.1

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la mutuelle Mutex, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080*, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Grant Thornton est membre du même réseau que Tuillet, l'un des Commissaires aux comptes de la mutuelle Mutex.

RESPONSABILITÉ DE LA MUTUELLE

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession, ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés de février à mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

* dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la mutuelle et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris, le 28 avril 2016

L'organisme tiers indépendant

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

VINCENT FRAMBOURT
Associé

2

2 / RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE

Comptes sociaux au 31/12/2015 64
Annexe aux comptes sociaux 70
- Faits caractéristiques de l'exercice 70
- Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 70
- Référentiel comptable et réglementaire 70
- Changement dans les règles et méthodes ou changement de présentation 80
- Changement d'estimation et de modalités d'application 80
- Informations sur le bilan 81
- Informations sur le compte de résultat 90
- Autres informations 96

Comptes sociaux au 31/12/2015

Bilan Actif

(en K€)		31/12/2015	31/12/2014
1	**Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :**		
2	**Actifs incorporels :**	**1 958**	**9 278**
3	**Placements :**	**6 963 811**	**6 754 009**
3a	Terrains et constructions	27 074	3 686
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	37 791	37 791
3c	Autres placements	6 452 970	6 304 294
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	445 976	408 238
4	**Placements des contrats en unités de compte :**	**34 094**	**33 165**
5	**Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :**	**981 008**	**1 261 942**
5a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	0	0
5b	Provisions d'assurance-vie	90 848	115 147
5c	Provisions pour sinistres (vie)	82 386	93 242
5d	Provisions pour sinistres (non-vie)	174 266	346 291
5e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	0	0
5f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	0	0
5g	Provisions d'égalisation	141 891	132 673
5h	Autres provisions techniques (vie)	0	0
5i	Autres provisions techniques (non-vie)	491 617	574 588
5j	Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
6	**Créances :**	**470 807**	**643 657**
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :	252 518	214 085
6aa	Primes restant à émettre	222 073	171 997
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	30 445	42 088
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	184 919	395 068
6c	Autres créances :	33 370	34 504
6ca	Personnel	192	228
6cb	État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	14 279	16 344
6cc	Débiteurs divers	18 899	17 933
6d	Capital appelé non versé	0	0
7	**Autres actifs :**	**17 937**	**22 962**
7a	Actifs corporels d'exploitation	2 085	2 464
7b	Comptes courants et caisse	15 852	20 498
7c	Actions propres	0	0
8	**Comptes de régularisation - Actif :**	**297 630**	**246 837**
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	76 580	74 812
8b	Frais d'acquisition reportés	0	0
8c	Autres comptes de régularisation	221 051	172 025
TOTAL de l'actif		**8 767 246**	**8 971 849**

Bilan Passif

(en K€)		31/12/2015	31/12/2014
1	**Capitaux propres :**	**716 681**	**690 982**
1a	Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	37 302	37 302
1b	Primes liées au capital social	269 437	269 437
1c	Écarts de réévaluation	0	0
1d	Autres réserves	417 457	404 549
1e	Report à nouveau	-20 307	
1f	Résultat de l'exercice	12 791	-20 307
2	**Passifs subordonnés**	**1 300**	**1 300**
3	**Provisions techniques brutes :**	**6 956 967**	**6 901 809**
3a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	8 358	9 426
3b	Provisions d'assurance-vie	4 379 887	4 329 788
3c	Provisions pour sinistres (vie)	123 535	111 767
3d	Provisions pour sinistres (non-vie)	367 494	539 418
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	52 363	44 731
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	0	0
3g	Provisions pour égalisation	244 941	232 537
3h	Autres provisions techniques (vie)	0	0
3i	Autres provisions techniques (non-vie)	1 780 389	1 634 144
4	**Provisions techniques des contrats en unités de compte**	**34 119**	**33 193**
5	**Provisions pour risques et charges**	**3 088**	**3 391**
6	**Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques**	**653 963**	**610 051**
7	**Autres dettes :**	**312 827**	**674 813**
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	100 256	79 411
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	115 595	481 802
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7d	Dettes envers des établissements de crédit	0	481
7e	Autres dettes :	96 976	113 120
7ea	Titres de créance négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec	Personnel	5 566	4 469
7ed	État, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	13 970	11 260
7ee	Créanciers divers	77 439	97 391
8	**Comptes de régularisation - Passif**	**88 301**	**56 310**
TOTAL du passif		**8 767 246**	**8 971 849**

Engagements reçus et donnés

(en K€)		31/12/2015	31/12/2014
1	**Engagements reçus**	**30 000**	**30 000**
2	**Engagements donnés**	**11 329**	**7 026**
2a	Avals, cautions, garanties	0	0
2b	Actifs avec engagement de revente	0	0
2c	Autres engagements sur actifs ou revenus	11 329	7 026
2d	Autres engagements donnés	0	0
3	**Nantissement des réassureurs**	**281 548**	**260 113**
4	**Valeurs des organismes réassurés**	**0**	**0**
5	**Valeurs appart. Institut Prévoyance**	**0**	**0**
6	**Autres val détenues pour compte tiers**	**0**	**0**
7	**En cours d'inst. financiers à terme**	**0**	**0**

Comptes de résultat Technique Vie

(en K€)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	**Opérations nettes au 31/12/2015**	Opérations nettes au 31/12/2014
1 Primes	**352 968**	**70 312**	**282 656**	**246 491**
2 Produits des placements :	**196 247**	**0**	**196 247**	**247 551**
2a Revenus des placements	113 264	0	113 264	116 977
2b Autres produits des placements	36 904	0	36 904	107 502
2c Profits provenant de la réalisation des placements	46 079	0	46 079	23 071
3 Ajustements ACAV (plus-values)	**2 766**	**0**	**2 766**	**1 683**
4 Autres produits techniques	**16 308**	**0**	**16 308**	**16 006**
5 Charges des sinistres :	**357 222**	**83 863**	**273 359**	**259 577**
5a Prestations et frais payés	345 987	94 727	251 260	325 053
5b Charges des provisions pour sinistres	11 236	-10 864	22 100	-65 476
6 Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques :	**-49 403**	**-17 600**	**-31 803**	**-40 119**
6a Provisions d'assurance-vie	-60 415	-26 148	-34 267	-46 231
6b Provisions sur contrats en unité de compte	853	0	853	1 247
6c Autres provisions techniques	10 158	8 548	1 610	4 864
7 Participations aux résultats	**119 776**	**3 528**	**116 248**	**106 099**
8 Frais d'acquisition et d'administration :	**42 644**	**5 102**	**37 542**	**38 001**
8a Frais d'acquisition	20 261	0	20 261	21 165
8b Frais d'administration	22 383	0	22 383	23 017
8c Commissions reçues des réassureurs	0	-5 102	5 102	6 181
9 Charges des placements :	**54 667**	**0**	**54 667**	**118 070**
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	9 321	0	9 321	17 879
9b Autres charges des placements	11 577	0	11 577	10 156
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	33 769	0	33 769	90 035
10 Ajustement ACAV (moins-values)	**39**	**0**	**39**	**110**
11 Autres charges techniques	**11 877**	**0**	**11 877**	**13 241**
12 Produits des placements transférés	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat Technique de l'assurance-vie	**31 468**	**-4 580**	**36 048**	**16 753**

Comptes de résultat Technique non-vie

(en K€)		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	**Opérations nettes au 31/12/2015**	Opérations nettes au 31/12/2014
1	**Primes acquises**	**773 067**	**301 676**	**471 392**	**476 762**
1a	Primes	771 999	301 676	470 323	482 679
1b	Variations des primes non acquises	1 068	0	1 068	5 916
2	**Produits des placements alloués**	**63 595**	**0**	**63 595**	**40 217**
3	**Autres produits techniques**	**24 029**	**0**	**24 029**	**8 483**
4	**Charges des sinistres :**	**635 166**	**361 125**	**274 041**	**379 318**
4a	Prestations et frais payés	807 417	533 202	274 214	431 079
4b	Charges des provisions pour sinistres	-172 251	-172 077	-173	-51 762
5	**Charges des autres provisions techniques**	**123 524**	**-91 674**	**215 197**	**71 758**
6	**Participations aux résultats**	**23 048**	**9 950**	**13 098**	**16 176**
7	**Frais d'acquisition et d'administration :**	**93 664**	**26 500**	**67 164**	**70 252**
7a	Frais d'acquisition	34 545	0	34 545	33 540
7b	Frais d'administration	59 119	0	59 119	61 761
7c	Commissions reçues des réassureurs	0	-26 500	26 500	25 050
8	**Autres charges techniques**	**19 511**	**0**	**19 511**	**28 081**
9	**Variation de la provision pour égalisation**	**2 247**	**-2 197**	**4 443**	**28 015**
Résultat Technique de l'assurance non-vie		**-36 469**	**-2 029**	**-34 439**	**-68 138**

Comptes de résultat Non Technique

(en K€)		31/12/2015	31/12/2014
1	**Résultat technique de l'assurance non-vie**	**-34 439**	**-68 138**
2	**Résultat technique de l'assurance-vie**	**36 048**	**16 753**
3	**Produits des placements :**	**101 606**	**119 650**
3a	Revenus des placements	58 642	56 539
3b	Autres produits des placements	19 107	51 959
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	23 857	11 151
4	**Produits des placements alloués**	**0**	**0**
5	**Charges des placements :**	**28 304**	**57 067**
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	4 826	8 642
5b	Autres charges des placements	5 994	4 909
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	17 484	43 517
6	**Produits des placements transférés**	**63 595**	**40 217**
7	**Autres produits non techniques**	**12 422**	**5 566**
8	**Autres charges non techniques**	**4 575**	**625**
9	**Résultat exceptionnel :**	**385**	**3 772**
9a	Produits exceptionnels	1 015	4 494
9b	Charges exceptionnelles	630	723
10	**Participation des salariés**	**971**	**0**
11	**Impôt sur les bénéfices**	**5 787**	**0**
Résultat de l'exercice		**12 791**	**-20 307**

Annexe aux comptes sociaux

Faits caractéristiques de l'exercice

BAISSE DU TAUX DE CESSION SUR LE TRAITÉ QUOTE-PART GLOBAL

Ce Traité vient en complément des autres traités de cessions. Il porte sur la rétention des affaires directes et acceptations prévoyance et santé (hors acceptations du régime UCANSS).

Mis en place à effet du 1er janvier 2008, pour 3 exercices : 2008-2009-2010, il a été reconduit par tacite reconduction depuis 2011.

Pour l'exercice 2014, les taux de cession s'établissaient à 20 % sur la non-vie et 25 % sur la vie. Pour l'exercice 2015 ces quotes-parts ont été revues à la baisse à hauteur de 10 % sur la non-vie et 15 % sur la vie.

L'impact de ce changement a été comptabilisé en « entrées et sorties de portefeuille sinistres » pour un montant global de - 189 M€.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Référentiel comptable et réglementaire

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances modifié par le décret du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant en droit français la directive européenne de 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance.

L'exercice comptable a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

BILAN ACTIF

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur prix de revient. Les actifs produits par l'entité pour elle-même sont comptabilisés au coût de production.

Les dépréciations sont constatées par le biais d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. La durée d'utilisation des logiciels est fixée à trois ans. Cette durée a été portée à dix ans pour l'outil de gestion NSI Collectif amorti par lots au fur et à mesure des mises en production.

Le prix d'acquisition du portefeuille de Mutalis acheté en 2011 a été inscrit en actif incorporel et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans.

Placements immobiliers

Les méthodes d'évaluation des placements immobiliers sont celles prévues par les dispositions réglementaires du Code des assurances (art. R. 332-20).

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées, sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement (art. R. 332-20-1). Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles Mutex a un lien de participation

Les critères relatifs aux entreprises liées sont énoncés à l'article L. 334-2 du Code des assurances.

Les entités avec lesquelles la société d'assurance a un lien de participation sont les entités autres que les entités liées dans lesquelles la société d'assurance détient directement ou indirectement une participation au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983 ; pour l'application de cette disposition, sont présumés être des titres de participation, les titres représentant au moins 10 % du capital, ceux acquis par OPA ou OPE.

Autres placements

Ils sont évalués et enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat ou de revient conformément aux dispositions de l'article R. 332-20 du Code des assurances, les obligations répondant à la définition de l'article R. 332-19 faisant toutefois l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle :

- obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de l'O.C.D.E. ainsi que les titres émis par la caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 ;
- obligations émises ou garanties par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs États membres de la Communauté européenne font partie ;
- obligations émises ou garanties par les collectivités publiques territoriales d'un État membre de l'O.C.D.E. ;
- les valeurs et titres assimilés, autres que ceux visés précédemment et négociés sur un marché reconnu, qui suivent :
  - obligations émises par une société commerciale ;
  - obligations, parts ou actions émises par un organisme de tritisation ou par un organisme de droit étranger ;
  - titres participatifs ;
- titres des créances négociables d'un an ou plus rémunérées à taux fixe ou indexé sur un taux usuel sur les marchés interbancaire, monétaire ou obligataire et émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE ayant leur siège social sur le territoire de ces États et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu ;
- bons à moyen terme négociables répondant aux conditions mentionnées à l'article R 332-14-1, et émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE ayant leur siège social sur le territoire de ces États et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu.

La surcote ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif (décote) et au passif (surcote) du bilan.

La variation de l'exercice figure en « Autres produits » et « Autres charges » de placements au compte de résultat.

Les valeurs amortissables relevant de l'article R. 332-20 du Code des assurances et visées par le règlement 2013-03 de l'A.N.C. du 13 décembre 2013 doivent faire l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle du titre. Au 31/12/2015, une valeur est concernée par ce dispositif, pour laquelle la différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement à amortir sur la durée de vie résiduelle du placement est peu significative (0,5 M€).

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte

Ces placements font l'objet d'une estimation séparée et sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire.

Provisions pour dépréciation des placements

Provision sur valeurs non amortissables : provision à caractère durable (PDD)

Une distinction est faite selon les horizons et intentions de cessions des titres :

- si l'organisme envisage de céder les titres à court terme : quelle que soit la classification du placement, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur de marché au dernier jour ouvré de l'exercice ;
- si l'organisme n'envisage pas de céder les titres à court terme : une distinction est faite entre titres amortissables et titres non amortissables.

Dans le cadre d'une approche ligne à ligne, si la valeur vénale d'un titre non amortissable est inférieure à sa valeur comptable, il convient de constater une provision pour dépréciation dès lors qu'il y a lieu de considérer que celle-ci présente un caractère durable.

Pour l'appréciation des dépréciations durables, il a été tenu compte des critères suivants :

- existence d'une provision pour dépréciation durable au 31/12/2014 ;
- existence d'une moins-value latente supérieure à -20 % pendant les cinq derniers mois précédant la clôture de l'exercice ;
- existence d'un risque réel de contrepartie ou d'un défaut avéré.

Pour les actifs apportés en 2011 par l'UNPMF à Mutex et provisionnés, l'analyse des moins-values décrites ci-avant a été réalisée à partir des valeurs nettes comptables apportées au 01/01/2011.

Dans le même temps, pour les titres provisionnés en plus-values latentes, une reprise de PDD a été constatée à hauteur de la plus-value latente.

Pour le calcul des provisions, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur d'inventaire. Dans les comptes 2015, la valeur d'inventaire des placements provisionnés est égale à une valeur recouvrable estimée à l'issue d'un horizon de détention de huit ans maximum. Cette durée est compatible avec la duration des passifs, les contraintes de trésorerie et les taux de rotations historiques constatés sur les portefeuilles actions. Cette valeur recouvrable est estimée par classe d'actifs de la façon suivante :

- pour les actions, le calcul de la valeur recouvrable résulte de la combinaison de deux méthodes : une méthode stochastique qui intègre une volatilité historique observée sur huit ans maximum et un taux d'actualisation sans risque (OAT huit ans maximum) et une méthode patrimoniale dite d'actualisation des fonds propres basée sur des hypothèses de projection de résultats et de distribution de dividendes, actualisée au taux sans risque (OAT huit ans maximum) majoré d'une prime de risque. Le cours in fine retenu résulte d'un cours moyen calculé avec une pondération de 2/3 pour la méthode stochastique et 1/3 pour l'autre méthode ;
- pour les OPCVM, la valeur recouvrable est déterminée par application du taux sans risque à la valeur de marché au 31 décembre 2015 majoré d'une prime de risque ß fonction de la nature des sous-jacents sur un horizon de détention envisagé de huit ans maximum ;
- pour le cas spécifique des TSDI ou obligations perpétuelles classés en valeurs amortissables jusqu'à la date de call puis en valeurs non amortissables au-delà si le titre n'a pas fait l'objet d'un remboursement, une provision est constatée sur les valeurs
- non amortissables à hauteur de la moins-value ;
- pour les produits structurés, la valeur recouvrable a été déterminée en fonction des caractéristiques propres à chaque ligne de placements.

Pour l'ensemble des titres ci-dessus, qui respectent les critères de dépréciation durable et pour lesquels une durée de détention a été définie pour la détermination de leur valeur recouvrable, la cession de ces titres avant le terme de cette durée de détention ne peut intervenir qu'à partir du moment où leur valeur de réalisation devient supérieure à leur valeur nette comptable à la fin du dernier exercice.

Pour les participations non cotées pour lesquelles il n'y a pas de critère de détention défini, les PDD constituées sont égales à la différence entre le prix de revient historique des titres et leur valorisation à la clôture de l'exercice.

Au total, les PDD constituées au 31 décembre 2015 représentent 18 M€.

Provision sur valeurs amortissables

Par nature, ces titres ne font pas en principe l'objet d'une provision. Néanmoins, ils doivent être dépréciés lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du capital.

Pour chaque ligne de placement déprécié, le risque de contrepartie doit, selon l'avis 2006-07 du CNC du 30 juin 2006, présenter un caractère avéré. Au cas présent, le calcul de la provision a été apprécié par rapport au taux de recouvrabilité potentiel escompté sur les valeurs en défaut. Dans ce cadre, le niveau d'exposition de Mutex sur les dettes souveraines, hors France et Allemagne, qui s'élève à 7,4 % de l'actif en Valeur Nette Comptable (VNC) a été analysé.

Au 31 décembre 2015, ces provisions représentent 10 M€.

Provision pour risque d'exigibilité (PRE)

La PRE est une provision technique qui figure au passif du bilan dans la rubrique « Autres provisions techniques ». Son étalement au-delà du tiers est enregistré en moins du passif dans un sous compte de provisions techniques intitulé « Dotation à la PRE restant à constituer ». Cet étalement figure en compte de résultat non technique.

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres assimilés visés à l'article R. 332-20 du Code des assurances est inférieure à la valeur nette comptable de ces mêmes biens. Sont exclues du champ de la PRE, les valeurs amortissables relevant du R. 332-20 que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces deux valorisations.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières cotées sont retenues aux cours moyens calculés sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire, ou à défaut le dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenues pour la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou à défaut le dernier prix de rachat avant cette date ;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non
- cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un
- expert accepté par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Il est constaté une dotation annuelle à la provision telle que, lorsque l'organisme satisfait avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité, la dotation au titre de l'exercice est égale au tiers du montant de la moins-value nette globale sans que cette dotation puisse conduire à ce que le total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur les placements mentionnés à l'article R. 332-20 du Code des assurances. Le décret n° 2008-1437 du 22 décembre 2008 prévoit un étalement complémentaire au-delà du tiers visé ci-dessus fonction de la duration des passifs de l'entité dans la limite de huit ans.

Au 31 décembre 2015, les titres relevant de l'article R. 332-20 sont en situation de plus-value latente nette à hauteur de 86 M€. Aucune provision pour risque d'exigibilité n'a donc été constituée.

Créances

Elles comprennent principalement :

- les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues non recouvrées et cotisations restant à émettre) ;
- les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires ;
- les créances sociales et fiscales ;
- les autres créances.

Les créances dont le recouvrement est douteux font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les intérêts et loyers acquis non échus, les frais d'acquisition reportés et les décotes obligataires.

BILAN PASSIF

Fonds Propres

Ils sont composés du capital social, de la prime d'émission et des autres réserves (dont la réserve de capitalisation) et du résultat de l'exercice.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation « est destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu » (art. R. 331- 6, al. 3°). Cette réserve est mouvementée lors des sorties (ventes ou conversion), réalisées avant leur échéance, des valeurs mobilières amortissables réglementées (à l'exception des obligations à taux variable).

Provisions techniques opérations vie

Les provisions techniques visées à l'article R. 331-3 du Code des assurances pour les activités exercées par Mutex au cours de l'exercice 2015 sont les suivantes :

- la provision mathématique,
- la provision pour participation aux bénéfices et ristournes,
- la réserve de capitalisation,
- la provision de gestion,
- la provision pour aléas financiers,
- la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques,
- la provision pour frais d'acquisition reportés,
- la provision pour égalisation.

Par ailleurs, des provisions pour prestations à payer sont constituées conformément aux dispositions prévues par le plan comptable.

Provision mathématique

La provision mathématique est la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'organisme d'assurance, d'une part, et par les membres participants ou souscripteurs de contrats collectifs, d'autre part (art. R. 331-3-1 du Code des assurances).

Conformément à l'article A. 331-1-1 du Code des assurances, les provisions mathématiques sont calculées sur la base de la table de mortalité et du taux technique ayant servi à la détermination du tarif, à l'exception des rentes viagères, celles-ci répondant en particulier aux exigences de l'article A. 331-1-2 du Code des assurances pour l'utilisation des tables.

Les provisions mathématiques des rentes sont calculées sur la base des taux techniques du tarif, sauf pour les rentes épargne et retraite en cours de service avec une date antérieure au 31/12/2012, pour lesquelles les provisions sont calculées avec un taux plus faible que celui du tarif (0,6 % ou 1,4 % selon les portefeuilles).

L'arrêté du 1er août 2006 portant l'homologation des nouvelles tables de mortalité pour les rentes viagères a modifié notamment l'article A. 331-1-2 du Code des assurances. La réglementation impose ces changements de tables à compter du 1er janvier 2007 pour les rentes liquidées comme pour les rentes en cours de service.

Le passage progressif des anciennes tables par génération « TPRV93 » et « TPG93 » aux nouvelles tables par génération « TGF05 » et « TGH05 » induit graduellement de nouveaux renforcements des provisions mathématiques des rentes viagères.

Mutex a décidé d'adopter la règle d'amortissement suivante dès la clôture 2007 :

- le complément correspondant au renforcement des provisions mathématiques est réparti linéairement sur dix ans, à compter de fin 2007 et jusqu'à fin 2016 inclus ; chaque année, le reliquat de provisions à amortir est réévalué et divisé par le nombre d'années restant à courir jusqu'à fin 2016 ;
- dès lors que le reliquat, sur chaque groupe de produits homogènes, est inférieur au seuil de 1 M€, Mutex se laisse la possibilité de l'amortir en une fois ou d'accélérer le rythme du renforcement ; cela évite de gérer des doubles calculs pour des montants non significatifs.

La charge prévisionnelle de provisions mathématiques restant à amortir sur les prochaines années (au maximum jusqu'à 2021 inclus d'après la réglementation et au maximum jusqu'à 2016 inclus selon la méthode adoptée par Mutex) est de 7 M€. Cette estimation est revue chaque année en fonction des taux de transformation en rente et des taux de décès observés.

Pour l'année 2015, la dotation est de 7 M€.

Par ailleurs, pour les provisions des rentes en cours de service, il a été systématiquement tenu compte des frais de gestion des arrérages à hauteur de 3 % des provisions mathématiques de rentes.

La loi n° 2010-1330 portant sur la réforme des retraites implique la nécessité de prolonger de deux années les tables réglementaires de provisionnement pour le maintien des engagements vie des personnes en arrêt de travail.

À fin 2015, dernière année d'amortissement, conformément à la loi, ces provisions intègrent une charge complémentaire de 3 M€ sur la totalité du périmètre (affaires directes et acceptations).

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Annuellement, la provision pour participation aux bénéfices est dotée conformément à la réglementation prévue par le Code des assurances et en respectant les dispositions contractuelles des différents produits.

Mutex a établi les comptes de participation aux résultats, tel que prévus aux articles A331-3 et suivants du Code des assurances.

Au 31 décembre 2015, la variation de Provision pour participation aux bénéfices est de 5 M€ (auquel s'ajoute une variation de 2 M€ au titre de la participation aux bénéfices acceptée de Mutex Union).

Provision de gestion

La provision de gestion est régie par les articles R. 331-3-3-4 et A. 331-1-1 du Code des assurances.

Cette provision réglementaire est destinée à couvrir les charges nettes de gestion futures des contrats d'assurance regroupés par ensemble homogène. La provision de gestion Mutex totale s'établit à fin 2015 à 26 M€.

Provision pour aléas financiers (PAF)

La provision pour aléas financiers est régie par les articles R. 331-3-5 et A. 331-2 du Code des assurances et concerne uniquement les contrats d'assurance-vie.

Selon l'article A. 331-2, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être calculée lorsque les intérêts techniques garantis sont globalement supérieurs à 80 % du taux de rendement des actifs. Ce calcul communément appelé « test de déclenchement de la PAF » doit être effectué chaque année.

Au 31 décembre 2015, le taux moyen du passif (rapport du montant des intérêts crédités net de chargements sur encours à la moyenne des provisions mathématiques des contrats d'assurance-vie) est inférieur à 80 % du taux de rendement moyen des placements. Par conséquent, le test de déclenchement est négatif.

Au 31 décembre 2015, cette provision est nulle.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité est régie par l'article R. 331-5-1 du Code des assurances.

Elle recouvre les moins-values latentes globales des placements relevant de l'article R. 332-20 du Code des assurances (essentiellement l'écart entre valeur de réalisation et valeur nette comptable des placements en action et en immobilier).

Au 31 décembre 2015, cette provision est nulle.

Provision pour frais d'acquisition reportés

Cette provision est destinée à couvrir les charges résultant du report des frais d'acquisition.

Le principe dit de zillmérisation consiste à déduire du montant des provisions mathématiques initialement calculées la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les cotisations périodiques futures. L'écart correspondant détermine le montant maximum des frais d'acquisition reportés qu'il est possible d'inscrire à l'actif du bilan et d'amortir sur la durée de vie du contrat.

Au 31 décembre 2015, cette provision est nulle.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances et aux conditions générales des contrats collectifs concernés, les provisions pour égalisation sont établies chaque année. Ces provisions sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Provision pour prestations à payer

Pour les contrats individuels, les provisions pour prestations à payer sont constituées dossier par dossier. La provision ainsi constituée correspond aux sinistres survenus, aux rachats et capitaux échus connus mais non encore réglés à la date de l'inventaire. Pour les contrats collectifs dont le suivi tête-à-tête n'est pas possible, un calcul par la méthode des cadences de règlement est établi.

Provisions techniques opérations non-vie

Les provisions visées à l'article R. 331-6 du Code des assurances pour les activités exercées par Mutex au cours de l'exercice 2015 sont les suivantes :

- la provision mathématique des rentes,
- la provision pour primes émises non acquises,
- la provision pour sinistres à payer,
- la réserve de capitalisation,
- la provision pour risques croissants,
- la provision pour égalisation,
- la provision pour risques en cours,
- la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques,

Provision mathématique des rentes

• Indemnités journalières et invalidité

Les provisions mathématiques sont calculées conformément à l'article A. 331-22 du Code des assurances et aux dernières évolutions réglementaires.

Au 31 décembre 2015, conformément aux dernières évolutions réglementaires, le taux technique a été déterminé à partir de la moyenne du TME sur deux ans, il est ainsi passé à 1 %. Ces provisions incorporent une provision de gestion de 4 %.

L'augmentation de deux années de l'âge de départ en retraite actée par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites implique la nécessité de prolonger de deux années les tables réglementaires de provisionnement de l'incapacité et de l'invalidité.

Dans l'exercice comptable 2015, dernière année d'amortissement, conformément à la loi, les provisions intègrent une dotation complémentaire de 28 M€ sur la totalité du périmètre (affaires directes et acceptations).

En cas de résiliation, une indemnité peut être réclamée par l'entreprise d'assurance au souscripteur, au plus tôt à partir du 9 novembre 2010 et au plus tard jusqu'en 2015, de manière à compléter les engagements restant à amortir. Le sort des engagements en cours relatifs à des contrats résiliés avant la date de promulgation de la loi est lié à l'existence ou non d'un dispositif de mutualisation capable de financer la provision complémentaire, soit par un ajustement des cotisations des contrats en vigueur, soit par un prélèvement sur des réserves contractuelles (cas notamment des accords de branche).

• Complément de Retraite

Les provisions mathématiques de la garantie « Complément de Retraite » concernent essentiellement les contrats des collectivités territoriales. Elles sont calculées dossier par dossier à partir des nouvelles tables réglementaires (TGH05 et TGF05) et d'un taux technique de 0 % (conformément à la réglementation, le taux technique a été déterminé à partir de la moyenne du TME sur 6 mois). Elles incorporent également une provision de gestion de 3 %.

• Dépendance

Elle a été calculée dossier par dossier à partir des coefficients de provisionnement établis en mettant à profit l'expérience du réassureur du risque.

Elle incorpore également une provision de gestion égale à 3 % ou 5 % selon les produits.

• Fonds de revalorisation

Mutex a dans ses provisions techniques un fonds de revalorisation général destiné au financement de la revalorisation des prestations périodiques lorsqu'elle est prévue contractuellement.

Provision pour primes émises non acquises (PENA)

La provision pour cotisations émises non acquises est destinée à constater la part des cotisations émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de prochaine échéance de cotisation.

Provision pour sinistres à payer (PSAP)

Deux types de provisions sont constitués :

• Provision pour sinistres connus

Conformément à l'article R. 331-15 du Code des assurances, cette provision est calculée dossier par dossier, à partir des dossiers connus, pour les garanties Incapacité de travail, Invalidité et Dépendance. Elle correspond aux prestations restant à verser sur la période comprise entre la date de la dernière indemnisation et celle de la clôture de l'exercice. Elle prend également en compte les dossiers contentieux et les prévisions de recours.

• Provisions pour sinistres non connus

Les provisions pour sinistres non connus correspondent à la couverture statistique des sinistres survenus jusqu'à la date d'arrêté et non encore portés à la connaissance de l'assureur.

Les provisions pour sinistres non connus ont été calculées par la méthode des cadences de règlements cumulés.

Provision pour risques croissants

Cette provision concerne le risque Dépendance des contrats individuels et sert principalement à lisser l'évolution des cotisations dans le temps. Elle est calculée par application aux cotisations encaissées d'une table établie avec les réassureurs du risque Dépendance en fonction de l'âge à la souscription et de l'ancienneté du contrat.

Provision pour égalisation (PE)

Conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances et aux conditions générales des contrats concernés, la provision pour égalisation a été établie au 31 décembre 2015 pour les risques Incapacité, Invalidité, Dépendance et Santé. Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE)

La provision pour risque d'exigibilité est régie par l'article R. 331-5-1 du Code des assurances.

Elle recouvre les moins-values latentes globales des placements relevant de l'article R. 332-20 du Code des assurances (essentiellement l'écart entre valeur de réalisation et valeur nette comptable des placements en action et en immobilier).

Au 31 décembre 2015, cette provision est nulle.

Dettes

Elles comprennent pour l'essentiel :

- les indemnités dues aux mutuelles apporteuses d'affaires et/ou gestionnaires par délégation,
- les prestations à payer aux adhérents,
- les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires,
- les comptes courants créditeurs ouverts auprès des établissements bancaires,
- les dettes sociales et fiscales.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les surcotes obligataires et autres comptes de régularisation.

COMPTE DE RÉSULTAT

Prestations santé

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du Code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont présentés par destination. Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés. Les autres charges sont affectées en fonction de clés de répartition.

Les destinations utilisées pour la présentation des frais sont les suivantes :

Frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance.

Sont considérés comme frais d'acquisition les indemnités promotionnelles (commissions d'acquisition), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

Frais d'administration des contrats

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations et les frais de contentieux liés aux cotisations. Ces frais comprennent les frais internes d'administration des contrats et les indemnités de gestion, de suivi commercial et sur-encours versées à des organismes dans le cadre des délégations.

Frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre, y compris les frais de contentieux liés aux sinistres. Ces frais comprennent les frais internes et les indemnités de gestion des prestations versées à des organismes dans le cadre des délégations.

Frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement. Ces coûts proviennent des coûts externes du gestionnaire d'actif et des coûts internes de la Direction Financière (département Investissements et service comptabilité financière). Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les autres éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

Autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment. Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts de direction générale, d'animation des instances, de tenue de la comptabilité et du contrôle de gestion, les taxes et contributions et les charges exceptionnelles.

Pour l'établissement des comptes de l'exercice 2015, les frais généraux sont enregistrés en premier niveau dans Mutex qui centralise les moyens communs dans le cadre du groupement de fait entre Mutex et Mutex Union. Les frais ont ensuite été répartis suivant les 5 destinations ci-dessus, puis ventilés entre les structures Mutex et Mutex Union en fonction des caractéristiques propres à chacun des deux portefeuilles.

Compte non technique

Charges et produits non techniques

Les autres charges et autres produits non techniques reflètent des éléments qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance. Il en est ainsi de la participation et de l'intéressement des salariés. Est également enregistrée dans cette rubrique la dotation à la PRE restant à constater de par l'étalement au-delà du tiers prévu initialement par la réglementation et la charge ou le produit non technique lié aux dotations ou reprises sur la réserve de capitalisation correspondant à la charge ou au produit théorique d'impôt lié à la non-prise en compte de ces mouvements dans le calcul du résultat imposable de l'entité.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels reflètent des éléments qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'activité d'assurance.

Allocation des produits financiers aux comptes de résultat technique et non technique

Les différents produits et les différentes charges de placements sont affectés :

- au compte technique vie au prorata des provisions techniques vie nettes de réassurance ;
- au compte technique non-vie au prorata des provisions techniques non-vie nettes de réassurance ;
- au compte non technique au prorata des fonds propres.

Changement dans les règles et méthodes ou changement de présentation

Néant.

Changement d'estimation et de modalités d'application

TAUX TECHNIQUES

Les taux techniques des provisions des garanties Incapacité et Invalidité ont été ajustés en 2015. Ceux-ci s'établissent au 31 décembre à 1 % au lieu de 1,50 %. Conformément à l'article A. 331-10 du Code des assurances, les taux retenus restent inférieurs au taux maximal réglementaire, soit 75 % du taux moyen des emprunts de l'État calculé sur la base des deux dernières années. L'impact de ce changement représente une charge brute de 29,1 M€ au 31 décembre 2015 sur la totalité du périmètre (affaires directes, et acceptations en réassurance).

Le risque Dépendance a fait l'objet également d'un changement de taux technique. Ce dernier s'est établi à 1 % contre 1,5 % en 2014. L'impact de ce changement représente une charge de 9,6 M€ au 31 décembre 2015 en partie financée par la provision d'égalisation et par les révisions tarifaires au 01/01/2016.

Informations sur le bilan

ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS D'EXPLOITATION

Actifs incorporels et corporels - Valeur brute

(en K€)	31/12/2014	Entrées	Sorties	31/12/2015
Licences et logiciels	6 090	593	0	6 683
Autres immobilisations incorporelles en cours	272	0	142	131
Autres immobilisations incorporelles	40 999	0	0	40 999
TOTAL immobilisations incorporelles	**47 361**	**593**	**142**	**47 813**
Installations, matériels et outillage industriel	75	1	0	76
Autres immobilisations corporelles	4 037	180	2	4 215
TOTAL immobilisations corporelles	**4 112**	**181**	**2**	**4 291**
TOTAL	**51 473**	**774**	**144**	**52 103**

Actifs incorporels et corporels - Amortissements et provisions

(en K€)	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Licences et logiciels	5 231	803	0	6 034
Autres immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	32 852	6 967	0	39 819
TOTAL immobilisations incorporelles	**38 083**	**7 770**	**0**	**45 853**
Installations, matériels et outillage industriel	41	13	0	54
Autres immobilisations corporelles	1 608	544	0	2 151
TOTAL immobilisations corporelles	**1 649**	**557**	**0**	**2 206**
TOTAL	**39 731**	**8 327**	**0**	**48 058**

Actifs incorporels et corporels - Valeur nette

(en K€)	Valeurs nettes au 31/12/2014	**Valeurs nettes au 31/12/2015**
Licences et logiciels	859	648
Autres immobilisations incorporelles en cours	272	131
Autres immobilisations incorporelles	8 148	1 181
TOTAL immobilisations incorporelles	**9 278**	**1 959**
Installations, matériels et outillage industriel	34	21
Autres immobilisations corporelles	2 429	2 064
TOTAL immobilisations corporelles	**2 463**	**2 085**
TOTAL	**11 741**	**4 044**

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

État des mouvements en valeur brute

(en K€)	Valeur brute au 31/12/2014	Acquisitions	Reclassements / Transferts	Cessions	**Valeur brute au 31/12/2015**
Terrains et constructions :	4 510	23 769	0	381	27 897
Placements dans ent. Liées (25) :	409	0	0	0	409
Placements ds ent. avec lien de participation (26) :	37 381	0	0	0	37 381
Autres placements :	6 327 526	2 993 409	-22	2 840 877	6 480 035
Dépôts espèces :	408 238	500 953	0	463 214	445 976
Sous total	**6 778 064**	**3 518 130**	**-22**	**3 304 473**	**6 991 699**
Placements UC	33 165	1 405	22	498	34 094
TOTAL	**6 811 230**	**3 519 535**	**0**	**3 304 971**	**7 025 794**

Variations des amortissements et provisions

(en K€)	Amortissements et provisions cumulées au 31/12/2014	Dotations de l'exercice	Transferts	Reprises de l'exercice	**Amortissements et provisions cumulées au 31/12/2015**
Terrains et constructions :	823	0	0	0	823
Placements dans ent. Liées (25) :	0	0	0	0	0
Placements ds ent. avec lien de participation (26) :	0	0	0	0	0
Autres placements :	23 232	3 846	0	13	27 065
Dépôts espèces :	0	0	0	0	0
Sous total	**24 055**	**3 846**	**0**	**13**	**27 888**
Placements UC	0	0	0	0	0
TOTAL	**24 055**	**3 846**	**0**	**13**	**27 888**

Placements en valeur nette

(en K€)	Montant net d'amortissements et de provisions au 31/12/2014	**Montant net d'amortissements et de provisions au 31/12/2015**
Terrains et constructions :	3 686	27 074
Placements dans ent. Liées (25) :	409	409
Placements ds ent. avec lien de participation (26) :	37 381	37 381
Autres placements :	6 304 294	6 452 970
Dépôts espèces :	408 238	445 976
Sous total	**6 754 009**	**6 963 811**
Placements UC	33 165	34 094
TOTAL	**6 787 174**	**6 997 905**

État détaillé du poste « Terrains et constructions »

Ce poste est exclusivement constitué de parts de SCI et SCPI, Mutex ne détenant aucun actif immobilier en direct.

(en K€)	Valeur nette comptable au 31/12/2014	**Valeur nette comptable au 31/12/2015**	Variation
SCI Centre Hospitalier Ambérieu	381	0	-381
SCI Isère	1 164	1 164	0
SCPI Epargne Foncière	0	8 775	8 775
SCPI Fructifonds Immobilier	0	14 994	14 994
SCPI Participation Foncière	76	76	0
SCPI Ufifrance	2 066	2 066	0
TOTAL	**3 686**	**27 074**	**23 387**

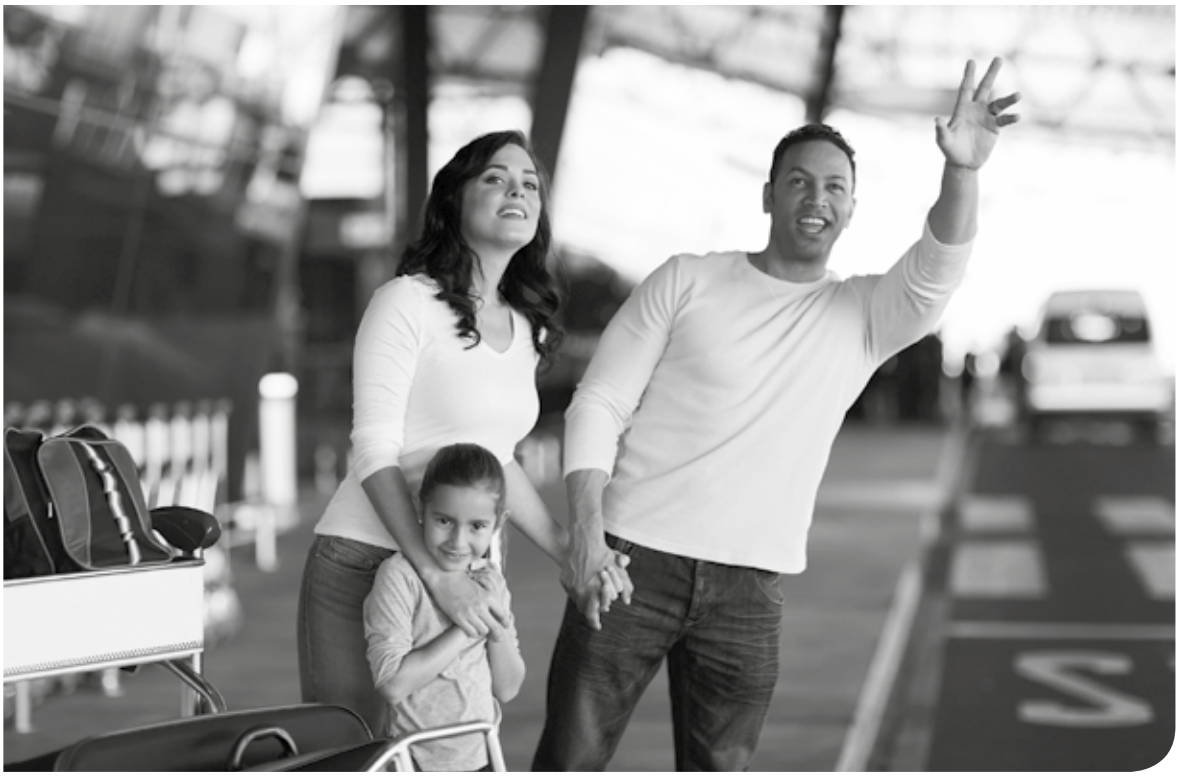

État récapitulatif des placements

(en K€)	Valeur brute	Valeur nette Comptable au 31/12/2015	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	27 897	27 074	30 079
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	19 469	19 369	20 748
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	950 922	945 666	1 021 856
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	369 164	369 164	374 767
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	5 159 088	5 317 462	6 268 488
6) Prêts hypothécaires	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	19 183	19 183	19 183
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	445 976	445 976	445 976
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0
10) Actifs représentatifs des opérations en unité de compte	34 094	34 094	34 094
- Placements immobiliers	0	0	0
- Titres à revenu variable autre que les parts d'OPCVM	3 769	3 769	3 769
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 295	1 295	1 295
- Autres OPCVM	29 030	29 030	29 030
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
TOTAL	**7 025 794**	**7 177 988**	**8 215 192**
Dont			
Valeurs estimées selon l'article R. 332-19	5 106 779	5 276 527	6 227 367
Valeurs estimées selon l'article R. 332-20	1 884 920	1 867 367	1 953 731
Valeurs estimées selon l'article R. 332-5	34 094	34 094	34 094
TOTAL	**7 025 794**	**7 177 988**	**8 215 192**
Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	6 517 171	6 669 366	7 706 569
Valeurs déposées chez les cédants	445 976	445 976	445 976
Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques spéciales (art L. 222-1)	0	0	0
Autres affectations ou sans affectations	62 647	62 647	62 647
TOTAL	**7 025 794**	**7 177 988**	**8 215 192**

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres, évalués conformément à l'article R. 332-19, s'élève à 1 205 M€.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- Décotes non courues : 1 395 M€
- Surcotes non courues : -189 M€

L'état récapitulatif des placements inclut 19 valeurs non cotées partiellement libérées ; leur valeur brute totale s'élève à 168 M€. Les parts non libérées de ces titres ne sont pas affectées à la représentation des provisions techniques, elles sont enregistrées en dettes au passif du bilan à hauteur de 63 M€, soit 37,2 % de l'engagement de Mutex.

Valeurs affectées aux provisions techniques des « opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation » en France (Arr. 28 mai 2008)

Néant

Table de concordance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements

(en K€)	31/12/2015
Placements	6 963 811
Placements UC	34 094
TOTAL	**6 997 905**
A déduire	38 077
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	38 077
Pertes latentes sur IFT	0
A ajouter	218 160
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	218 160
Gains latents sur IFT	0
TOTAL état récapitulatif des placements	**7 177 988**

Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques

(en K€)	Valeur comptable au 31/12/2015	Valeur comptable au 31/12/2014
Créances nées d'opération d'assurance directe	5 447	5 756
Intérêts courus non échus	76 580	74 812
Frais d'acquisition reportés	0	0
Trésorerie	15 852	20 017
Autres actifs admis en représentation des provisions techniques (dépots et cautions)	112 734	331 012

CRÉANCES ET DETTES

Ventilation des créances et dettes

(en K€)	Durée résiduelle				
	Jusqu'à un an	De plus de un an à moins de 5 ans	Plus de 5 ans	**Total 31/12/2015**	Total 31/12/2014
Créances					
Créances nées d'opérations d'assurance directe	252 518	0	0	252 518	214 085
Créances nées d'opérations de réassurance	184 919	0	0	184 919	395 068
Personnel	192	0	0	192	228
État, organismes sociaux et collectivités publiques	14 279	0	0	14 279	16 344
Autres créances	18 899	0	0	18 899	17 933
TOTAL	**470 807**	**0**	**0**	**470 807**	**643 657**
Dettes					
Dettes sur opérations d'assurance directe	100 256	0	0	100 256	79 411
Dettes sur opérations de réassurance	115 595	0	0	115 595	481 802
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	481
Dettes de personnel	5 566	0	0	5 566	4 469
État, organismes sociaux et collectivités publiques	13 970	0	0	13 970	11 260
Autres dettes	77 439	0	0	77 439	97 391
TOTAL	**312 827**	**0**	**0**	**312 827**	**674 813**

Les créances nées d'opérations d'assurance directe comprennent les cotisations acquises non émises et les créances sur les adhérents et les intermédiaires. Les autres créances représentent les créances clients, fournisseurs, gestion déléguée ainsi que les comptes courants. Le montant brut du total des créances est déprécié à hauteur de 16 M€.

Les autres dettes enregistrent la part non libérée des placements à hauteur de 63 M€.

FONDS PROPRES

(en K€)	31/12/2014	Affectation du Résultat 2014	Augm. de capital et incorporation d'une partie de la PE au capital	Réserve de capitalisation	Transferts	Autres	**31/12/2015**
Capital social	37 302	0	0	0	0	0	37 302
Prime liée au capital social	269 437	0	0	0	0	0	269 437
Autres réserves	404 549	0	0	12 805	0	104	417 457
Résultat de l'exercice 2014	-20 307	20 307	0	0	0	0	0
Report à nouveau	0	-20 307	0	0	0	0	-20 307
Résultat de l'exercice 2015	0	0	0	0	0	0	12 791
TOTAL fonds propres	**690 982**	**0**	**0**	**12 805**	**0**	**104**	**716 681**

Le capital social est composé de 2 486 820 actions d'une valeur nominale de 15 €.

Le résultat constaté en 2014 soit -20 M€ a été affecté en totalité en report à nouveau conformément à la décision de l'Assemblée générale du 22 juin 2015.

PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL SOCIAL DE L'ENTREPRISE

Néant.

PASSIFS SUBORDONNÉS

Nature juridique	Montant (en M€)	Taux intérêt	Date d'émission	Échéance	Commentaires
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	1,3	TAM	31/10/2003	Indéterminée	13 000 Titres de 100 € de nominal

PROVISIONS TECHNIQUES

Provisions pour sinistres à payer (PSAP)

(en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Provisions sinistres à payer brutes	492 399	652 785
Prévisions de recours à encaisser	1 370	1 600
Provisions pour prestations à payer nettes	**491 029**	**651 184**

Au 31/12/2014, les PSAP incluaient les estimations de sinistres en acceptations. En 2015, ces estimations sont enregistrées en Comptes de Régularisation.

Écarts de liquidation (PSAP y/c PM de rentes)

(en K€)	« Exercice 2015 Brut hors cessions et hors acceptations »
(1) Provisions pour sinistres à payer au 01/01/2015	1 570 926
(2) Règlement sur exercices antérieurs	261 598
(3) Provisions pour sinistres à payer au 31/12/2015 (sur exercices antérieurs)	1 280 884
TOTAL	**28 444**

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en K€)	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Provisions pour litiges	1 161	1 146	1 161	1 146
Provisions pour Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0
Provision frais de santé	2 072	1 800	2 072	1 800
Provision pour médaille de travail	158	142	158	142
TOTAL	**3 391**	**3 088**	**3 391**	**3 088**

AUTRES CRÉANCES ET AUTRES DETTES

(Autres créances en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Personnel et comptes rattachés	192	228
Sous total personnel et comptes rattachés	**192**	**228**
Créances fiscales et organismes sociaux	14 279	15 452
Impôts/revenus et assimilés	0	891
Sous total état et organismes sociaux	**14 279**	**16 344**
Fournisseurs	4 144	2 613
Comptes courants et autres	10 396	6 766
Débiteurs divers financiers	610	662
Débiteurs divers et autres	3 749	7 892
Sous total fournisseurs et débiteurs divers	**18 899**	**17 933**
TOTAL	**33 370**	**34 504**

Les créances fiscales et sociales correspondent aux sommes dues par l'État au titre des majorations légales de rentes versées sur 2015.

Les comptes courants et autres comprennent principalement les soldes des comptes courants entre Mutex et Mutex Union pour un montant de 9 M€.

(Autres dettes en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
Sous total Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	**0**	**0**
Personnel et comptes rattachés	5 566	4 469
Sous total personnel et comptes rattachés	**5 566**	**4 469**
Dettes fiscales et organismes sociaux	7 050	8 566
Impôts/revenus et assimilés	6 921	2 694
Sous total état et organismes sociaux	**13 970**	**11 260**
Fournisseurs	8 973	12 970
Comptes courants	877	547
Créditeurs divers financiers	62 982	53 964
Créditeurs divers et autres	4 607	29 910
Sous total	**77 439**	**97 391**
TOTAL	**96 976**	**113 120**

Les créditeurs divers financiers enregistrent les décalages sur les opérations d'achats et de ventes de titres et la part non libérée des placements affectés aux engagements.

Au 31/12/2015, les dettes Fournisseurs correspondent principalement aux charges à payer pour 9 M€ contre 13 M€ en 2014.

L'ensemble des dettes du poste Fournisseurs ont une échéance inférieure à 1 an.

Comptes de régularisation actif

(en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et loyers courus non échus	76 580	74 812
Frais d'acquisition reportés	0	0
Différence sur prix de remboursement obligations cotées (décotés)	218 160	169 063
Autres comptes de régularisation	2 890	2 962
TOTAL	**297 630**	**246 837**

Comptes de régularisation passif

(en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Amortissement des différences sur le prix de remboursement d'obligations à percevoir (surcote)	38 077	28 249
Autres comptes de régularisation	50 224	28 060
TOTAL	**88 301**	**56 310**

INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en K€)	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lien de participation	Montant des engagements à l'égard d'autres entreprises	Total 2015
Engagements reçus	**0**	**0**	**311 548**	**311 548**
Créances assorties de garantie	0	0	0	0
Engagements de garantie	0	0	30 000	30 000
Engagements réciproques	0	0	281 548	281 548
Engagements donnés	**0**	**0**	**11 329**	**11 329**
Avals, cautions et garanties de crédit	0	0	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	0	0	11 329	11 329
Droit de tirage donné à un fonds de garantie	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0
Valeurs appartenant à des mutuelles	0	0	0	0
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	0	0	0	0

Engagements reçus

Les engagements réciproques (282 M€) correspondent aux valeurs reçues en nantissement des cessionnaires.

Les engagements de garanties correspondent au montant de la garantie de passif octroyée par l'Union MUTALIS dans le cadre de l'opération d'apport réalisée en 2011 pour 30 M€.

Engagements donnés

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus (11,3 M€) correspondent à trois engagements d'investissement.

Le premier concerne un fonds d'investissement spécialisé constitué en société en commandite par actions. Le nombre d'actions souscrites par Mutex au 31/12/2015 dans cette société représente 93,5 % de son engagement total qui représente 10 M€. Au 31/12/2015, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 0,6 M€ soit 6,5 % de l'engagement total.

Le deuxième concerne un OPCI professionnel créé sous forme de SPPICAV dont l'investissement porte sur des actifs immobiliers d'entreprises socialement responsables, détenus directement ou indirectement. Le montant de l'engagement total de Mutex est de 15 M€. Au 31/12/2015, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 4,5 M€ soit 30,0 % de l'engagement total.

Le troisième concerne également un OPCI professionnel créé sous forme de SPPICAV dont l'investissement porte sur les immeubles de commerce de qualité, construits ou à construire, localisés en périphérie de ville. Le montant de l'engagement total de Mutex est de 7 M€. Au 31/12/2015, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 6,2 M€ soit 88,3 % de l'engagement total.

Informations sur le compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES

Opérations non-vie

(en K€)	CAT 20 Dommages corporels opérations individuelles	CAT 21 Dommages corporels opérations collectives	CAT 39 Acceptations	Total non-vie
Primes acquises :				
Primes y compris variation de PANE	121 742	379 421	270 836	771 999
Variation des Primes non acquises	-1 068	0	0	-1 068
Charge des prestations :				
Prestations et frais payés (y compris indues)	46 663	306 093	454 660	807 417
Charge des provisions pour prestations et diverses	29 273	126 453	-202 206	-46 480
A - Solde de Souscription (opérations directes et acceptées)	**46 874**	**-53 125**	**18 382**	**12 131**
Frais d'acquisition	12 128	22 417	0	34 545
Autres Charges de gestion nettes	13 859	19 657	21 085	54 601
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	**25 988**	**42 073**	**21 085**	**89 146**
Produit net des placements	15 184	40 218	8 192	63 595
Participation aux résultats	5 294	14 497	3 258	23 048
C - Solde Financier	**9 891**	**25 722**	**4 934**	**40 546**
Part des réassureurs dans les Primes acquises	73 510	95 778	132 388	301 676
Part des réassureurs dans les prestations payées	49 298	250 485	233 420	533 202
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	4 138	-157 408	-112 679	-265 948
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	4 593	4 086	1 272	9 950
Commissions reçues des réassureurs	10 386	7 705	8 409	26 500
D - Solde de Réassurance	**-5 095**	**9 090**	**-1 965**	**2 029**
Résultat technique (A-B+ C+ D)	**25 682**	**-60 386**	**266**	**-34 439**
Hors Compte :				
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	8 358	0	0	8 358
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	9 426	0	0	9 426
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	45 823	259 154	62 517	367 494
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	42 474	229 118	267 826	539 418
Autres provisions techniques (clôture)	520 633	1 289 469	139 094	1 949 196
Autres provisions techniques (ouverture)	489 414	1 178 556	132 735	1 800 705

Opérations vie

(en K€)	CAT 01 CAPI PU (OU V.L.)	CAT 02 CAPI PP	CAT 03 Opérations individuelles & GO Temporaire Décès	CAT 04 Autres opérations indivi-duelles PU	CAT 05 Autres opérations indivi-duelles PP	CAT 06 Opérations collectives en cas de décès	CAT 07 Opérations collectives en cas de vie	CAT 08 Opéra-tions en UC PU	CAT 09 Opéra-tions en UC PP	CAT 10 Opérations collectives relevant de l'article L. 222-1	CAT 11 PERP	CAT 19 Accep-tations	Total vie
Primes	0	0	35 939	51 543	59 620	139 785	14 168	-7	1 388	0	0	50 533	352 968
Charge des Prestations	0	0	30 935	89 936	93 302	89 962	26 780	1 007	555	0	0	24 745	357 222
Charge des provisions d'ass vie et autres provisions techniques	0	0	-586	-43 472	-28 757	12 730	-12 794	-247	1 101	0	0	22 624	-49 403
Ajustement ACAV	0	0	0	0	0	0	0	2 303	425	0	0	0	2 727
A - Solde de Souscription (opérations directes et acceptées)	**0**	**0**	**5 590**	**5 079**	**-4 925**	**37 094**	**182**	**1 535**	**158**	**0**	**0**	**3 164**	**47 877**
Frais d'acquisition	0	0	3 611	1 401	7 458	6 784	674	83	251	0	0	0	20 261
Autres Charges de gestion nettes	0	0	3 568	3 572	-4 957	9 142	2 527	-6	65	0	0	4 041	17 952
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	**0**	**0**	**7 179**	**4 973**	**2 501**	**15 926**	**3 200**	**77**	**316**	**0**	**0**	**4 041**	**38 213**
Produit net des placements	0	0	668	50 888	40 699	12 728	23 426	734	308	0	0	12 129	141 580
Participation aux résultats	0	0	160	59 489	22 988	6 265	21 231	73	0	0	0	9 568	119 776
C - Solde Financier	**0**	**0**	**509**	**-8 601**	**17 710**	**6 463**	**2 195**	**661**	**308**	**0**	**0**	**2 560**	**21 804**
Primes cédées	0	0	16 403	0	2 539	49 708	1 546	0	0	0	0	117	70 312
Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	0	18 115	0	1 185	73 765	1 435	0	0	0	0	227	94 727
Part des réassureurs dans les charges de provisions	0	0	503	0	233	-29 060	23	0	0	0	0	-162	-28 464
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	15	0	0	3 026	486	0	0	0	0	1	3 528
Commissions reçues des réassureurs	0	0	1 299	0	508	3 256	25	0	0	0	0	14	5 102
D - Solde de Réassurance	**0**	**0**	**3 530**	**0**	**-613**	**1 279**	**423**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-37**	**4 580**
Résultat technique (A-B+ C+ D)	**0**	**0**	**2 449**	**-8 495**	**9 671**	**28 910**	**-401**	**2 119**	**149**	**0**	**0**	**1 646**	**36 048**
Hors Compte :													
Montant des rachats	0	0	0	45 770	6 736	0	3 572	983	66	0	0	0	57 128
Intérêts Techniques bruts de l'exercice	0	0	99	41 749	19 318	5 240	16 452	0	0	0	0	5 539	88 397
Provisions Techniques brutes à la clôture de l'exercice	0	0	22 506	1 669 920	1 328 730	430 340	769 572	23 881	10 599	0	0	410 490	4 666 038
Provisions Techniques brutes à l'ouverture de l'exercice	0	0	21 167	1 655 343	1 330 707	401 385	761 206	24 081	9 498	0	0	382 068	4 585 454

AUTRES INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT TECHNIQUE

Montant des commissions afférentes aux cotisations brutes

(en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Assurance-vie	22 615	23 117
Assurance non-vie	54 137	53 867
TOTAL	**76 752**	**76 984**

Ventilation des cotisations brutes

(en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Prime d'assurance directe en France	1 126 036	1 164 304
Prime d'assurance directe en CEE (hors France)	0	0
Prime d'assurance directe hors CEE	0	0
TOTAL	**1 126 036**	**1 164 304**

Entrées et sorties des engagements

(Mouvements de portefeuille - Opérations brutes en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Entrées de portefeuille (primes)	2 279	9 329
Entrées de portefeuille (sinistres)	1 025	6 745
Sortie de portefeuille (primes)	0	0
Sortie de portefeuille (sinistres)	-9 592	-38 463

(Mouvements de portefeuille - Réassurance en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Entrées de portefeuille (primes)	0	0
Entrées de portefeuille (sinistres)	-148 165	6 991
Sorties de portefeuille (primes)	11 432	6 268
Sorties de portefeuille (sinistres)	-51 420	-12 252

Entre 2015 et 2014, les évolutions des postes « entrées de portefeuille sinistres » et « sorties de portefeuille sinistres » au titre de la réassurance correspondent principalement à la baisse des quotes-parts sur le traité de cession global Mutex.

Éléments constitutifs de la participation des adhérents au résultat technique

(en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Charge des provisions d'assurance-vie	-59 561	-62 286
Intérêts techniques	86 870	86 110
Participation aux excédents incorporés directement	1 841	1 189
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	21 876	24 444
Ecart entre les provisions d'assurance-vie à l'ouverture et à la clôture	**51 026**	**49 457**

Provisions d'assurance-vie et participation des adhérents

(en K€)		31/12/2015	31/12/2014
A	**Participation aux résultats totale**	**119 776**	**108 246**
A1	Participations attribuées à des contrats (y/c IT)	112 144	113 317
A2	Variation de la provision pour participation aux bénéfices	7 632	-5 071
B	**Participation aux résultats des contrats A331-3**		
B1	Provisions mathématiques moyennes	4 192 801	4 147 793
B2	Montant minimal de la participation aux résultats	19 276	18 044
B3	Montant effectif de la participation aux résultats	88 130	76 035
B3a	Participation attribuée aux contrats (y/c IT)	82 858	81 788
B3b	Variation de la provision pour participation aux bénéfices	5 272	-5 753

* La Variation de la provision pour participation aux excédents présentée en partie B correspond uniquement à la vie participative de Mutex. A cela s'ajoute la PPE acceptée dans le cadre du traité de réassurance de Mutex union (variation de PPE acceptée de 2,4 m€ en 2015 et 0,7 M€ en 2014).

Pour l'exercice 2015, Mutex a établi les comptes de participation aux résultats conformément au Code des assurances. Ainsi, au 31 décembre 2015, le montant de la dotation réglementaire à la provision pour participation aux bénéfices est de 19 M€ (hors acceptations).

Le niveau final de la provision pour participation aux bénéfices (hors acceptations) est de 47 M€ au 31 décembre 2015, et Mutex dispose d'un délai maximum de huit ans pour affecter la dotation de l'année aux provisions mathématiques.

Pour financer la charge de participation aux résultats de l'exercice 2015, Mutex utilisera une partie de la provision pour participation aux bénéfices existante (18 M€ hors acceptations) qu'elle incorporera aux provisions dès le 1er janvier 2016.

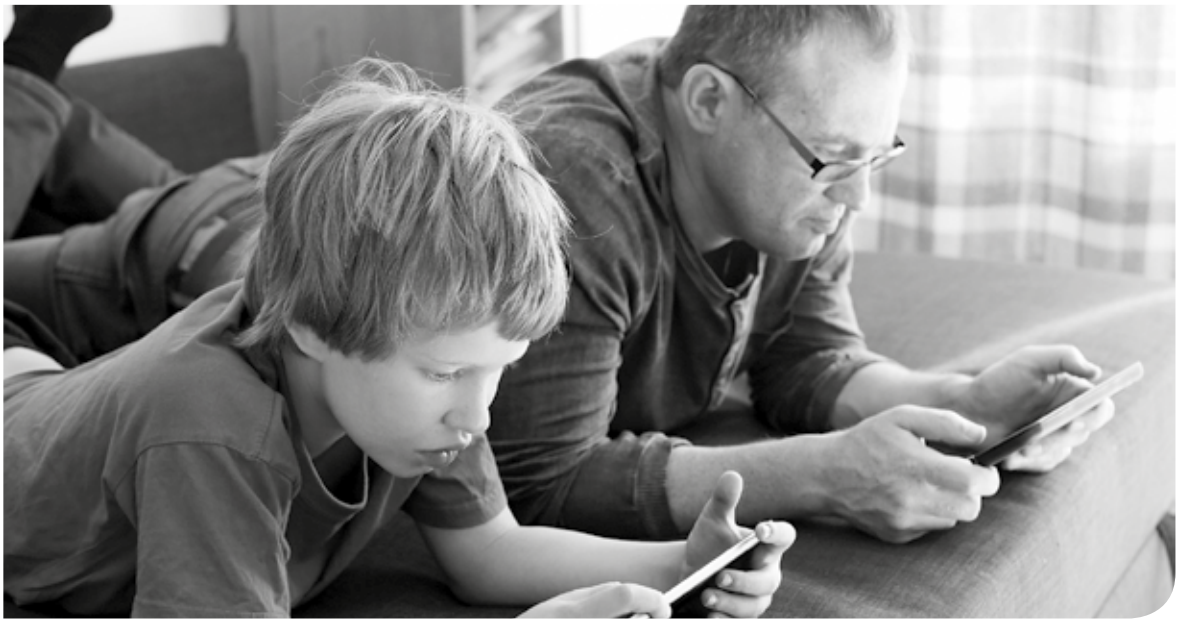

PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

(en K€)	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	**Total 2015**	Total 2014
Revenus des participations	136	0	136	272
Revenus des placements immobiliers	313	139	452	211
Revenus des autres placements	1 258	158 467	159 725	167 671
Autres produits des placements	8 085	129 455	137 539	199 047
TOTAL des produits de placements	**9 792**	**288 061**	**297 853**	**367 201**
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	0	3 919	3 919	5 400
Autres charges des placements	0	79 052	79 052	169 738
TOTAL des charges de placements	**0**	**82 971**	**82 971**	**175 138**

(Revenus financiers en K€)	31/12/2015
Revenus des placements en actions	309
Revenus des placements en obligations	142 920
Revenus des placements sur prêts	230
Revenus des dépôts de garantie	0
Autres revenus financiers	16 402
Revenus des placements immobiliers	452
Autres produits financiers	79 633
Sous Total	**239 947**
Plus-values sur actions	0
Plus-values sur obligations	32 878
Plus-values sur immobiliers	0
Plus-values sur autres placements	25 026
Réévaluations sur autres placements	2
Sous Total	**57 906**
Gains de change réalisés	0
Sous Total	**0**
TOTAL	**297 853**

(Charges financières en K€)	31/12/2015
Intérêts sur dépôts réassureurs	10 194
Frais externes de gestion	517
Frais internes de gestion	3 402
Charges financières diverses	35
Autres charges des placements	50 254
Sous Total	**64 401**
Moins values en actions	0
Moins values en obligations	12 298
Moins-values sur immobiliers	15
Moins values sur autres placements	6 255
Réévaluations sur autres placements	1
Sous Total	**18 570**
Pertes de change réalisées	0
Sous Total	**0**
TOTAL	**82 971**

(Produits nets des placements en K€)	31/12/2015
Affectation	
Compte Technique vie (voir clé de répartition)	141 580
Compte Technique non-vie	63 595
Compte Non-Technique	9 707
TOTAL	**214 882**

VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

(en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Achats	592	639
Services extérieurs	40 247	45 217
Impôts, taxes et versements assimilés	1 947	3 232
Charges de personnel	46 920	46 639
Autres charges de gestion courante	5 804	3 597
Dotations aux amortissements et provisions	8 065	9 341
charges exceptionnelles de gestion	0	0
Transferts de charges d'exploitation	-479	-771
TOTAL	**103 096**	**107 894**

Les charges par nature sont présentées après refacturations des charges communes gérées par Mutex dans le cadre des groupements de fait entre Mutex et Mutex Union. Les refacturations à Mutex Union des charges communes gérées sont déduites dans le tableau ci-dessus au niveau des services extérieurs.

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

(Autres produits et charges non techniques en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Autres produits non techniques		
Variation PRE restant à constater	0	0
Reprises sur la réserve de capitalisation	12 419	5 556
Autres produits non techniques	3	10
Sous total autres produits non techniques	**12 422**	**5 566**
Autres charges non techniques		
Dotation Amortissement Actif incoporel	0	0
Dotations sur la réserve de capitalisation	4 571	621
Autres charges non techniques	3	3
Sous total autres charges non techniques	**4 575**	**625**
TOTAL	**7 848**	**4 941**

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

(Résultat exceptionnel en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	1 015	4 494
Sous total Produits exceptionnels	**1 015**	**4 494**
Charges exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	630	723
Sous total Charges exceptionnelles	**630**	**723**
TOTAL	385	3 772

CHARGES D'IMPÔTS

(en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Charge fiscale liée aux opérations courantes	5 787	0
Charge fiscale liée aux opérations exceptionnelles	0	0
TOTAL	5 787	0

Le montant du déficit reportable au 31/12/2015 dans Mutex s'élève à 75 M€, contre 93 M€ à fin 2014.

Autres informations

GROUPE ET ENTITÉS LIÉES

Tableau des filiales et participations

Filiales & Participations détenues	Libellé	Quote-part du capital détenu au 31/12/2015	Valeur comptable brute des titres détenus en K€	Valeur comptable brute des titres détenus en K€
Entre 10 % et 50 %	OFIVALMO Partenaires	34,00 %	3 842	3 842
	S.C.I. Mutualité de l'Isère	15,50 %	1 164	1 164
Inférieure à 10 %	IMAPS	7,00 %	100	0
	SCPI Fructifonds Immobiliers	4,00 %	14 994	14 994
	CIEM	2,40 %	10	10
	MATMUT Vie	1,00 %	409	409
Inférieure à 1 %	SCPI Ufifrance Immobilier	0,74 %	2 889	2 066
	SCPI Epargne Foncière	0,58 %	8 775	8 775
	SIFA (C)	0,08 %	100	100
	SCPI Participation Foncière	0,02 %	76	76

Opérations avec les entités liées ou lien de participation

(en K€)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	**Valeur nette au 31/12/2015**	Valeur brute	Provision	**Valeur nette au 31/12/2015**
Placements						
Parts, actions	409	0	409	37 381	0	37 381
Bons, obligations	0	0	0	0	0	0
Autres titres ou dépôts	0	0	0	372 049	0	372 049
Créances						
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
Prime à émettre	0	0	0	0	0	0
- sur preneur d'assurance	0	0	0	0	0	0
- sur intermédiaires et co-assureurs	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	8 774	0	8 774
Autres créances	0	0	0	8 917	0	8 917
Dettes						
Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	0	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations sur assurance directe	0	0	0	0	0	0
- sur preneur d'assurance	0	0	0	0	0	0
- sur intermédiaire et co-assureurs	0	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0	0
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL, AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice : **562**.

Montant global des avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil de surveillance et du Directoire au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **5 K€**.

Montant des rémunérations et autres avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des autres dirigeants au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **Néant**.

Montant des engagements en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de l'ensemble des autres dirigeants et anciens autres dirigeants : **Néant**.

Montant global des prêts éventuellement accordés pendant l'exercice respectivement à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, à l'ensemble des autres dirigeants ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque : **Néant**.

Montant global des engagements financiers en matière de pensions ou d'indemnités assimilées : **6 156 K€** au titre du contrat d'assurance « Actiplus IFC » souscrit auprès de MUTAVIE, et **1 800 K€** au titre du passif de frais de santé des retraités assurés auprès de la MEMF.

Montant du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) : **530 K€**. La comptabilisation du CICE conformément à la note d'information de l'ANC du 28/02/2013 et de l'ANCC du 23/05/2013, a été faite dans les comptes sociaux au crédit d'un sous-compte dédié de charges de personnel. Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, Mutex l'utilise dans son intégralité à travers des efforts de formation, et de recrutement.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes sociaux 2015 : **233 K€ TTC**.

3

3 / RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS MUTEX

SOMMAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Mutex 100
1. Opinion sur les comptes annuels 100
2. Justification des appréciations 100
3. Vérifications et informations spécifiques 101

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Mutex

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de Mutex, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Certains postes techniques propres à l'activité d'assurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, et notamment les provisions techniques, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, comme exposé dans la note intitulée « Référentiel comptable et réglementaire » de l'annexe aux comptes aux paragraphes « Provisions techniques opérations vie » et « Provisions techniques opérations non-vie ».

  Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les méthodes de calcul utilisées, au regard notamment de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations à la clôture de l'exercice et de la présentation qui en est faite.

- Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués selon les règles applicables à chaque catégorie décrites dans la note intitulée « Référentiel comptable et réglementaire » de l'annexe aux comptes aux paragraphes « Autres placements » et « Provisions pour dépréciation des placements ».

  Nous avons examiné les modalités de recensement des expositions de Mutex, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers.

  Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs financiers non amortissables était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la société et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci.

Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques attachés aux actifs financiers amortissables, leurs valorisations et leurs traitements comptables.

Nous avons par ailleurs examiné l'information fournie dans l'annexe aux états financiers relative aux placements financiers. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

- Comme exposé dans la note intitulée « Référentiel comptable et réglementaire » de l'annexe aux comptes au paragraphe intitulé « Prestations santé » de l'annexe aux états financiers, la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la règlementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base. C'est dans ce contexte que nous avons apprécié le caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues et que nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne relatives notamment aux conditions de liquidation des prestations et à l'intégrité des données.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Courbevoie, le 20 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Pascal PARANT

TUILLET AUDIT
Membre français de Grant Thornton International

Laurent LUCIANI
Associé

4

4 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES MUTEX

SOMMAIRE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées Mutex .. 104
1. Conventions soumises a l'approbation de l'assemblée générale 104
2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale 105

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées Mutex

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et sur les informations prévues à l'article R. 322-7 du Code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1.1 Avenant n°2 à la convention de gestion et de services entre Mutex Union, CAREL Mutuelle et la société Mutex à effet du 1er juillet 2015

- *Personnes concernées :* Mutex Union. Madame Brigitte LESOT-CARON et Messieurs Gilles BODDELE, Daniel HANNOTIN et Jean-Marie PROUTEAU sont à la fois membres du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateurs de Mutex Union. Monsieur Patrick BROTHIER est à la fois membre du Conseil de surveillance de la société Mutex et Président du conseil d'administration de Mutex Union. Monsieur Marcel CTIBORSKY est respectivement Président du Conseil de surveillance de la société Mutex et Secrétaire général de Mutex Union. Monsieur Yves PERRIN est respectivement membre du Conseil de surveillance de la société Mutex, administrateur de CAREL Mutuelle et administrateur de Mutex Union et Monsieur Bertrand DEVYS est à la fois membre du Conseil de surveillance de la société Mutex et 1er Vice-Président de CAREL Mutuelle.
- *Nature et objet :* deuxième avenant à la convention de gestion et de services tripartite entre CAREL Mutuelle, Mutex Union et la société Mutex qui a pour objet la rémunération de CAREL Mutuelle au titre des opérations de distribution et de gestion assumées par elle. Cet avenant porte les frais sur cotisations à 2,50 % et les frais de gestion sur l'encours moyen des rentes à 0,55 %, après imputation des charges de Mutex Union et de Mutex. Il prend effet le 1er juillet 2015.

- *Modalités :* sur l'exercice, Mutex a supporté des frais sur cotisations de 94 K€ et des frais de gestion sur encours de l'exercice 2015 de 887 K€. Cet avenant vient compléter la convention de gestion et de services entre CAREL Mutuelle, Mutex Union et la société Mutex à effet du 1er janvier 2012 (présentée en 2.17).

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 11 décembre 2015, votre Conseil de surveillance a décidé d'autoriser a posteriori cette convention, mais cette autorisation ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L. 225-86 du Code de commerce.

1.2 Contrat de services Inter Groupe MELANI entre la société Mutex, Harmonie Mutuelle, Adréa Mutuelle, Apréva, Eovi-Mcd Mutuelle et Ociane à effet rétroactif du 1er juin 2014

- *Personnes concernées :* Harmonie Mutuelle, Adréa Mutuelle, Apréva, Eovi-Mcd Mutuelle et Ociane. Messieurs Gilles BODDELE, Henri BOUVET, Daniel HANNOTIN et Jean-Pierre PRIOUL sont à la fois membres du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateurs ou dirigeants d'Harmonie Mutuelle. Monsieur Marcel CTIBORSKY est respectivement Président du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateur ou dirigeant d'Harmonie Mutuelle. Messieurs Patrick BROTHIER et Jacques FEVRIER sont à la fois membres du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateurs ou dirigeants d'Adréa Mutuelle. Monsieur Alain TISON est à la fois Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateur ou dirigeant d'Apréva. Madame Nathalie DANIZAN et Monsieur Yves PERRIN sont à la fois membres du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateurs ou dirigeants d'Eovi-Mcd Mutuelle. Monsieur Stéphane HASSELOT est à la fois membre du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateur ou dirigeant d'Ociane.
- *Nature et objet :* cette convention a pour objet de définir entre la société Mutex et les mutuelles signataires les conditions de développement, d'hébergement et de maintenance par Mutex du logiciel spécifique intitulé MELANI pour le compte des mutuelles signataires. Elle prend effet le 1er juin 2014 pour une durée de trois ans, puis se renouvelle tacitement chaque année sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties signataires dans un préavis de 6 mois.
- *Modalités :* Mutex assure pour le compte des mutuelles signataires la maîtrise d'ouvrage déléguées (MOAD) et la maîtrise d'œuvre. Les mutuelles signataires sont les maîtres d'ouvrage (MOA) donneurs d'ordre au regard de leurs besoins identifiés et exprimés. La répartition du financement entre les mutuelles signataires du prix des prestations de Mutex s'effectue sur la base d'un accord de répartition des contributions respectives matérialisées par une grille des contributions par type de prestation (développement, maintenance et hébergement).
  - Concernant le tarif des développements spécifiques, il s'établit selon le nombre de jours estimés nécessaires aux MOE et MOD de Mutex.
  - Concernant le tarif des prestations d'hébergement, il s'établit à 171 K€ TTC pour 2015. Dès 2016, le prix 2015 sera revalorisé à chaque échéance annuelle. Ces prix peuvent être révisés, ils seront alors précisés par Mutex.
  - Concernant le tarif de maintenance et assistance aux utilisateurs, il s'établit selon le nombre de jours estimés nécessaires aux MOE et MOD de Mutex.
    Sur l'exercice, la société Mutex a facturé aux mutuelle signataires des prestations de développement, de maintenance et d'hébergement à hauteur de 149 K€ au titre de 2014 et 271 K€ au titre de 2015.
- *Motifs justifiant de son intérêt pour la société :* dans le cadre de la coordination des réponses mutualistes sur les conventions collectives nationales et les grands comptes en matière de couverture santé, des besoins ont été identifiés. Mutex a été amené à développer un logiciel spécifique afin de répondre aux besoins accru en matière d'informations fiables et de disposer d'un outil permettant une exploitation opérante et performante de ces informations.

Cette convention n'a pas été autorisée préalablement du fait de problématiques de calendrier. Cependant, votre Conseil de surveillance, en date du 11 décembre 2015, a autorisé a posteriori la conclusion de cette convention.

2. CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Contrat de développements spécifiques OSCAR Santé entre la société Mutex et le GIE Eovi Informatique à effet du 1er janvier 2014

- *Personne concernée :* Eovi-Mcd Mutuelle.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 11 juillet 2014, a autorisé la conclusion d'une

convention qui s'inscrit dans la continuité de mise à disposition du logiciel OSCAR Santé suite à la désimbrication informatique avec la FNMF. Votre Conseil de surveillance a approuvé le contrat de développements spécifiques Oscar Santé, entre la société Mutex et le GIE Eovi Informatique.

- *Modalités :* Mutex intervient sur la base d'un taux homme/jour établi en 2014 par profil, les montants sont revalorisés le 1er janvier de chaque année selon l'évolution de l'indice Syntec. Les devis remis par Mutex préciseront les charges et coûts correspondant par profil. Les factures sont payables sur présentation par Mutex à 30 jours fin de mois.

  Sur l'exercice, Mutex a facturé 12 K€ de coûts de développement.

2.2 Protocole d'accord concernant la maintenance corrective du logiciel OSCAR Santé entre la société Mutex et le GIE Eovi Informatique à effet du 1er janvier 2014

- *Personne concernée :* Eovi-Mcd Mutuelle.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 11 juillet 2014, a autorisé la conclusion d'une convention qui s'inscrit dans la continuité de mise à disposition du logiciel OSCAR Santé suite à la désimbrication informatique avec la FNMF. Votre Conseil de surveillance a approuvé le protocole d'accord concernant la maintenance corrective du logiciel Oscar Santé, entre la société Mutex et le GIE Eovi Informatique.
- *Modalités :* le montant hors taxes de la redevance annuelle est calculé selon un coefficient de contribution de GIE Eovi Informatique. Mutex mettra à jour l'annexe 2 en décembre de chaque année pour ne conserver que les organismes qui continueront à utiliser ses services de maintenance d'OSCAR Santé l'année civile suivante. Cette mise à jour occasionnera l'actualisation du montant de redevance annuelle versée par les organismes au titre de chaque année suivante selon la formule exposée ci-dessus. Le paiement de la redevance annuelle s'effectue annuellement à terme d'avance sur présentation de la facture par Mutex.

  Sur l'exercice, le produit à recevoir au titre de la redevance annuelle dans les comptes 2015 s'élève à 25 K€.

2.3 Contrat de développements spécifiques OSCAR Santé entre la société Mutex et le GIE Adréa Services à effet du 1er janvier 2014

- *Personne concernée :* Adréa Mutuelle.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 11 juillet 2014, a autorisé la conclusion d'une convention qui s'inscrit dans la continuité de mise à disposition du logiciel OSCAR Santé suite à la désimbrication informatique avec la FNMF. Votre Conseil de surveillance a approuvé le contrat de développements spécifiques Oscar Santé, entre la société Mutex et le GIE Adréa Services.
- *Modalités :* Mutex intervient sur la base d'un taux homme/jour établi en 2014 par profil, les montants sont revalorisés le 1er janvier de chaque année selon l'évolution de l'indice Syntec. Les devis remis par Mutex préciseront les charges et coûts correspondant par profil. Les factures sont payables sur présentation par Mutex à 30 jours fin de mois.

  Sur l'exercice, il n'y a pas eu de facturation de coûts de maintenance.

2.4 Protocole d'accord concernant la maintenance corrective du logiciel OSCAR Santé entre la société Mutex et le GIE Adréa Services à effet du 1er janvier 2014

- *Personne concernée :* Adréa Mutuelle.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 11 juillet 2014, a autorisé la conclusion d'une convention qui s'inscrit dans la continuité de mise à disposition du logiciel OSCAR Santé suite à la désimbrication informatique avec la FNMF. Votre Conseil de surveillance a approuvé le protocole d'accord concernant la maintenance corrective du logiciel Oscar Santé, entre la société Mutex et le GIE Adréa Services.
- *Modalités :* le montant hors taxes de la redevance annuelle est calculé selon un coefficient de contribution de GIE Adréa Services.

  Mutex mettra à jour l'annexe 2 en décembre de chaque année pour ne conserver que les organismes qui continueront à utiliser ses services de maintenance d'OSCAR Santé l'année civile suivante. Cette mise à jour occasionnera l'actualisation du montant de redevance annuelle versée par les organismes au titre de chaque année suivante selon la formule exposée ci-dessus. Le paiement de la redevance annuelle s'effectue annuellement à terme d'avance sur présentation de la facture par Mutex.

  Sur l'exercice, le produit à recevoir au titre de la redevance annuelle dans les comptes 2015 s'élève à 12 K€.

2.5 Contrat d'hébergement d'un logiciel spécifique et de cession de droit d'utilisation entre Harmonie Mutuelle et la société Mutex à effet du 1er novembre 2014

- *Personnes concernées :* Harmonie Mutuelle. Monsieur Gilles BODDELE est à la fois membre du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateur d'Harmonie Mutuelle. Monsieur Marcel CTIBORSKY est à la fois Président du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateur d'Harmonie Mutuelle.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 24 novembre 2014, a autorisé la conclusion d'un contrat d'hébergement d'un logiciel spécifique et de cession de droit d'utilisation entre Harmonie Mutuelle et la société Mutex. Le contrat a pour objet de formaliser les nouvelles conditions dans lesquelles Harmonie Mutuelle utilise le logiciel NSI lequel reste la propriété de Mutex.
- *Modalités :* le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la prise d'effet du contrat. Le montant hors taxes de cette redevance annuelle est déterminé par le chiffre d'affaires et les provisions techniques. Il ne pourra néanmoins être inférieur à 50 K€. Sur l'exercice, Mutex a facturé 138 K€ de coûts d'hébergement.

2.6 Avenant N°1 à la convention de gestion et de services entre Mutex Union, CAREL Mutuelle et la société Mutex à effet du 1er janvier 2014

- *Personnes concernées :* Mutex Union. Madame Brigitte LESOT-CARON et Messieurs Gilles BODDELE, Daniel HANNOTIN et Jean-Marie PROUTEAU sont à la fois membres du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateurs de Mutex Union. Monsieur Patrick BROTHIER est à la fois membre du Conseil de surveillance de la société Mutex et Président du Conseil d'administration de Mutex Union. Monsieur Marcel CTIBORSKY est respectivement Président du Conseil de surveillance de la société Mutex, administrateur de CAREL Mutuelle et Secrétaire général de Mutex Union. Monsieur Yves PERRIN est respectivement membre du Conseil de surveillance de la société Mutex, administrateur de CAREL Mutuelle et administrateur de Mutex Union et Monsieur Bertrand DEVYS est à la fois membre du Conseil de surveillance de la société Mutex et 1er Vice-Président de CAREL Mutuelle.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 24 janvier 2014, a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de gestion et de services entre la société Mutex, Mutex Union et la CAREL Mutuelle. Cet avenant vise à prévoir un mécanisme qui permettrait à CAREL Mutuelle, en fonction des charges qui seront les siennes en 2014 et en raison des élections municipales, de tendre vers un meilleur équilibre budgétaire. Cet avenant prend effet au 1er janvier 2014 pour une durée d'un an.
- *Modalités :* l'avenant prévoit une dotation exceptionnelle maximale de 150 K€ en complément des frais de gestion. Sur 2015, il n'y a pas eu le déclenchement de cette dotation exceptionnelle. Cet avenant vient compléter la convention de gestion et de services entre CAREL Mutuelle, Mutex Union et la société Mutex à effet du 1er janvier 2012 (présentée en 2.17). Notons que cette convention a été complétée par un avenant (présenté en 1.1).

2.7 Convention de groupement de fait entre Mutex Union (anciennement dénommée UNPMF) et la société Mutex à effet du 23 décembre 2011

- *Personnes concernées :* Mutex Union. Madame Brigitte LESOT-CARON et Messieurs Gilles BODDELE, Daniel HANNOTIN, Yves PERRIN et Jean-Marie PROUTEAU sont à la fois administrateurs de Mutex Union et membres du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Marcel CTIBORSKY est à la fois Secrétaire général de Mutex Union et Président du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Patrick BROTHIER est à la fois Président du Conseil d'administration de Mutex Union et membre du Conseil de surveillance de la société Mutex.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 20 décembre 2011, a autorisé la conclusion d'une convention de groupement de fait entre l'UNPMF et Mutex. L'objet de ce groupement de fait est de mettre à la disposition des membres nombre de services leur permettant de disposer des prestations suivantes :
  - La mise en œuvre, le suivi et le contrôle de l'ensemble des conventions de délégations conclues ou à conclure par l'UNPMF ou tout autre membre et en particulier les conventions de partenariat conclues avec les mutuelles délégataires, les conventions de gestion financière et les conventions de contrôle médical.
  - La gestion du portefeuille de contrats non délégués de l'UNPMF ou tout autre membre et en particulier la gestion commerciale, administrative, comptable, financière et technique de ces contrats et pour l'UNPMF et les entités auxquelles cette dernière est substituée, la gestion administrative, comptable, financière, technique de ces entités.
- *Modalités :* le groupement de fait n'a pas de personnalité morale et est soumis aux dispositions de l'article 261-B du code général des impôts. Il ne poursuit pas de but lucratif ; les membres établissent des demandes de remboursement des frais qu'ils exposent pour le compte du groupement au prix de revient exact, sans aucun profit ni perte pour le membre. Cette convention a pris effet à compter du jour de la publication de l'autorisation de transfert par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, soit le 22 décembre 2011, pour une durée indéterminée.

2.8 Traité de réassurance entre Mutex Union (anciennement dénommée UNPMF) et la société Mutex à effet du 1er janvier 2011

- *Personnes concernées :* Mutex Union. Madame Brigitte LESOT-CARON et Messieurs Gilles BODDELE, Daniel HANNOTIN, Yves PERRIN et Jean-Marie PROUTEAU sont à la fois administrateurs de Mutex Union et membres du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Marcel CTIBORSKY est à la fois Secrétaire général de Mutex Union et Président du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Patrick BROTHIER est à la fois Président du Conseil d'administration de Mutex Union et membre du Conseil de surveillance de la société Mutex.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 20 décembre 2011, a autorisé la conclusion d'un traité de réassurance entre l'UNPMF et la société Mutex à effet du 1er janvier 2011. Ce traité prévoit la cession par l'UNPMF à la société Mutex de l'ensemble des affaires directes, acceptées ou substituées par l'UNPMF, nettes de cessions, ainsi que la reprise des engagements antérieurs. Il comprend également une clause de participation aux bénéfices à hauteur de 95 % du solde cumulé du compte de résultat des seules garanties prévoyance collective, santé (hors UCANSS) et celles acceptées en substitution.
- *Modalités :* l'impact financier de la convention est modifié par deux avenants (présentés en 2.9 et 2.10).

2.9 Avenant N°1 au traité de réassurance entre Mutex Union (anciennement dénommée UNPMF) et la société Mutex à effet du 1er janvier 2012

- *Personnes concernées :* Mutex Union. Madame Brigitte LESOT-CARON et Messieurs Gilles BODDELE, Daniel HANNOTIN, Yves PERRIN et Jean-Marie PROUTEAU sont à la fois administrateurs de Mutex Union et membres du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Marcel CTIBORSKY est à la fois Secrétaire général de Mutex Union et Président du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Patrick BROTHIER est à la fois Président du Conseil d'administration de Mutex Union et membre du Conseil de surveillance de la société Mutex.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, en date du 19 décembre 2012, a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de réassurance entre l'UNPMF et la société Mutex. Cet avenant modifie la convention sur le périmètre de réassurance et les frais de réassurance. Ainsi, les garanties réassurées en 2012 sont :
  - L'Epargne-retraite
  - La Prévoyance
  - La Santé (hors UCANSS)
  - UCANSS

Cet avenant prend effet au 1er janvier 2012.

- *Modalités :* l'impact financier de la convention est modifié par l'avenant n°2, autorisé par le Conseil de surveillance du 24 octobre 2013 et présenté en 2.10.

2.10 Avenant N°2 au traité de réassurance entre Mutex Union et la société Mutex à effet du 1er janvier 2013

- *Personnes concernées :* Mutex Union. Madame Brigitte LESOT-CARON et Messieurs Gilles BODDELE, Daniel HANNOTIN, Yves PERRIN et Jean-Marie PROUTEAU sont à la fois administrateurs de Mutex Union et membres du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Marcel CTIBORSKY est à la fois Secrétaire général de Mutex Union et Président du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Patrick BROTHIER est à la fois Président du Conseil d'administration de Mutex Union et membre du Conseil de surveillance de la société Mutex.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 24 octobre 2013, a autorisé la conclusion d'un avenant au traité de réassurance entre Mutex Union et la société Mutex. Les articles 3, 13 et 16 des Conditions Particulières du traité sont ainsi modifiés :
  - les garanties réassurées y compris substitutions concernent l'épargne-retraite, la prévoyance et la santé (article 3) ;
  - les frais de réassurance sont de 0,5 % des primes cédées (article 13) ;
  - les garanties de l'engagement du réassureur correspondent à un dépôt sous forme de gage espèces rémunérées au taux défini comme le maximum entre 85 % du taux de rendement comptable moyen des actifs en représentation des engagements cédés de l'exercice et 125 % de la moyenne des taux techniques utilisés pour le calcul des provisions mathématiques vie cédées.

Les intérêts sont calculés à partir du montant moyen des provisions cédées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, détaillées à l'article 17 des conditions particulières du traité.

- *Modalités :* ces modifications prennent effet le 1er janvier 2013. Le total des cotisations de Mutex Union acceptées en 2015 par la société Mutex s'élève à 44 940 K€. Le total des provisions techniques de Mutex Union acceptées en 2015 par la société Mutex s'élève à 382 562 K€. Notons que cette convention vient compléter la convention antérieure et son avenant (présentées en 2.8 et 2.9).

2.11 Convention d'accès au fonds social de Mutex Union (anciennement dénommée UNPMF) entre Mutex Union (anciennement dénommé UNPMF) et la société Mutex à effet du 21 juin 2012

- *Personnes concernées :* Mutex Union. Madame Brigitte LESOT-CARON et Messieurs Gilles BODDELE, Daniel HANNOTIN, Yves PERRIN et Jean-Marie PROUTEAU sont à la fois administrateurs de Mutex Union et membres du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Marcel CTIBORSKY est à la fois Secrétaire général de Mutex Union et Président du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Patrick BROTHIER est à la fois Président du Conseil d'administration de Mutex Union et membre du Conseil de surveillance de la société Mutex.
- *Nature et objet :* votre conseil de surveillance, dans sa séance du 12 juillet 2012, a autorisé la conclusion d'une convention avec l'UNPMF dans laquelle la société Mutex se voit autoriser l'accès au fonds social de l'UNPMF, pour les contrats collectifs souscrits par l'UNPMF auprès de la société Mutex, ainsi que pour les contrats transférés auprès de cette dernière. Cette convention a un terme fixé au 31 décembre 2013 et est renouvelable pour une durée de un an par tacite reconduction.
- *Modalités :* l'accès au fonds social se fait sans contrepartie de cotisation de la part de la société Mutex.

2.12 Accord de licence non exclusive de logiciels et des droits attachés (MUTWEB) entre le FNMF et la société Mutex à effet du 1er janvier 2013

- *Personne concernée :* monsieur Alain TISON est Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateur de la FNMF.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 26 avril 2013, a autorisé la conclusion d'un accord de licence non exclusive de logiciels et des droits attachés MUTWEB entre FNMF et Mutex. MUTWEB est un système extranet réservé aux adhérents de la FNMF.
- *Modalités :* cette cession de licence s'élève à 101 K€.

2.13 Convention activités contrats collectifs santé application informatique « FAR » entre la FNMF et la société Mutex à effet du 1er janvier 2013

- *Personne concernée :* monsieur Alain TISON est Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateur de la FNMF.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 24 octobre 2013, a autorisé la conclusion d'une convention relative à l'application informatique FAR entre la société Mutex et la FNMF. FAR est une application informatique de collectes d'informations et la production d'études statistiques relatives à des contrats d'assurance collectives conclues par des mutuelles dans le cadre de leur activité de complémentaire santé. La convention définit les prestations à réaliser par la FNMF pour le compte et à la demande de la société Mutex en matière d'expertise santé, de mise à jour et d'évolution du référentiel de prestations complémentaires à partir de FAR, de certification et habilitation FAR, d'exploitation et de maintenance informatique de FAR. Le contrat est conclu pour une durée initiale de 2 ans à compter du 1er janvier 2013 et se renouvelle tacitement par période d'un an.
- *Modalités :* la FNMF facture les expertises suivantes à Mutex :
  - Pour l'administration fonctionnelle FAR, le contrôle qualité et la certification, 63 K€ HT ont été facturés pour une intervention de 105 jours en 2015.
  - Pour la présentation de la conjoncture des dépenses de santé, un montant de 1 K€ HT a été facturé.
  - Pour la mise à jour et l'expertise des données du référentiel FAR, un montant de 7 K€ HT a été facturé.

Au total, la FNMF a donc facturé 71 K€ HT.

2.14 Contrat de licences de marques entre Mutex Union et la société Mutex à effet du 1er janvier 2013

- *Personnes concernées :* Mutex Union. Madame Brigitte LESOT-CARON et Messieurs Gilles BODDELE, Daniel HANNOTIN, Yves PERRIN et Jean-Marie PROUTEAU sont à la fois administrateurs de Mutex Union et membres du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Marcel CTIBORSKY est à la fois Secrétaire général de Mutex Union et Président du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Patrick BROTHIER est à la fois Président du Conseil d'administration de Mutex Union et membre du Conseil de surveillance de la société Mutex.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 10 juillet 2013, a autorisé la conclusion d'un contrat de licences de marques visant à autoriser Mutex Union à utiliser la licence de la marque « Mutex ».
- *Modalités :* la cession est consentie en contrepartie du paiement d'un montant de 1 € HT de la part de Mutex Union à la société Mutex.

2.15 Contrat de licences de marques entre Mutex Collectives et la société Mutex à effet du 1er janvier 2013

- *Personnes concernées :* monsieur Daniel HANNOTIN est Vice-Président du conseil d'administration de Mutex Collectives et membre du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Yves PERRIN est administrateur de Mutex Collectives et membre du Conseil de surveillance de la société Mutex.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 10 juillet 2013, a autorisé la conclusion d'un contrat de licences de marques visant à autoriser Mutex Collectives à utiliser la licence de la marque « Mutex ».
- *Modalités :* la cession est consentie en contrepartie du paiement d'un montant de 1 € HT de la part de Mutex Collectives à la société Mutex.

2.16 Contrat de licence de marques Mutex à Mutex Union (anciennement dénommée UNPMF) entre la société Mutex et Mutex Union (anciennement dénommée UNPMF) à effet du 1er janvier 2012

- *Personnes concernées :* Mutex Union. Madame Brigitte LESOT-CARON et Messieurs Gilles BODDELE, Daniel HANNOTIN, Yves PERRIN et Jean-Marie PROUTEAU sont à la fois administrateurs de Mutex Union et membres du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Marcel CTIBORSKY est à la fois Secrétaire général de Mutex Union et Président du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Patrick BROTHIER est à la fois Président du Conseil d'administration de Mutex Union et membre du Conseil de surveillance de la société Mutex.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, en date du 23 octobre 2012, a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marques visant à autoriser l'UNPMF à utiliser certaines marques apportées à la société Mutex. Dans ce contrat, Mutex accorde à l'UNPMF la licence des marques suivantes : « UNPMF », « Mutualité Prévoyance » et « MNP ». La licence entre en vigueur à la date de signature du contrat, soit le 5 décembre 2012, pour une durée d'un an reconductible tacitement.
- *Modalités :* la licence a été consentie moyennant le paiement de 1 € HT de la part de l'UNPMF à la société Mutex. Cette convention a fait l'objet d'un nouveau contrat en 2013, suite au changement de nom de l'UNPMF (présentée en 2.14).

2.17 Convention de gestion et de services entre la CAREL (anciennement dénommée MUDEL), Mutex Union (anciennement dénommée UNPMF) et la société Mutex à effet du 1er janvier 2012

- *Personnes concernées :* Mutex Union. Madame Brigitte LESOT-CARON et Messieurs Gilles BODDELE, Daniel HANNOTIN et Jean-Marie PROUTEAU sont à la fois membres du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateurs de Mutex Union. Monsieur Patrick BROTHIER est à la fois membre du Conseil de surveillance de la société Mutex et Président du conseil d'administration de Mutex Union. Monsieur Marcel CTIBORSKY est respectivement Président du Conseil de surveillance de la société Mutex, administrateur de CAREL Mutuelle et Secrétaire général de Mutex Union. Monsieur Yves PERRIN est respectivement membre du Conseil de surveillance de la société Mutex, administrateur de CAREL Mutuelle et administrateur de Mutex Union et Monsieur Bertrand DEVYS est à la fois membre du Conseil de surveillance de la société Mutex et 1er Vice-Président de CAREL Mutuelle.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, en date du 23 octobre 2012, a autorisé la conclusion d'une convention de gestion de service tripartite entre la MUDEL, l'UNPMF et la société Mutex. Cette convention a pour objet de permettre à la MUDEL d'assumer directement la gestion des contrats de son portefeuille et de recevoir, par délégation, la gestion des contrats du portefeuille Mutex. Cette convention annule et remplace celle signée le 22 juillet 2011 entre la MUDEL et l'UNPMF. Elle définit à la fois les modalités de gestion relative au portefeuille substitué par l'UNPMF et au portefeuille assuré par la société Mutex.
- *Modalités :* la société Mutex et l'UNPMF imputeront chaque année des frais de gestion sur cotisations et encours des portefeuilles, pour un montant de 0,80 % des cotisations brutes au titres de certaines opérations (affranchissement, taxes et cotisations, suivi du partenariat et développement, gestion des prestations et des contrats, gestion au sens large) et de 0,25 % de frais sur encours moyen des rentes en cours de constitutions sur les autres prestations (informatique, technique et juridique, gestion financière, comptabilité et contrôle de gestion). A l'inverse, la MUDEL recevra au titre des opérations de distribution et de gestion des frais sur cotisations (2,5 %) et sur l'encours moyen des rentes en constitution (0,45 %), après imputation des charges UNPMF décrites ci-avant.

  Notons que cette convention a été complétée par un avenant (présenté en 1.1).

2.18 Convention de mise à disposition de matériels et de prestations de service entre la société Mutex et la CAREL (anciennement dénommée MUDEL) à effet du 1er janvier 2012

- *Personnes concernées :* monsieur Marcel CTIBORSKY est respectivement Président du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateur de CAREL Mutuelle. Monsieur Yves PERRIN est membre du Conseil de surveillance de la société Mutex et administrateur de CAREL Mutuelle et Monsieur Bertrand DEVYS est à la fois

membre du Conseil de surveillance de la société Mutex et 1er Vice-Président de CAREL Mutuelle.

- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, en date du 23 octobre 2012, a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition de matériels et de prestations de services en matière informatique entre la société Mutex et la MUDEL. Il est notamment conclu que la MUDEL bénéficiera de prestations de services de la part de la DSI de Mutex :
  - accès à un réseau local sécurisé,
  - accès à un internet sécurisé,
  - accès à un système de téléphonie IP,
  - mise à disposition de matériel informatique et de logiciels,
  - prise en charge de la maintenance bureautique.

La convention entre en vigueur au 1er janvier 2012 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. La facturation s'effectue sur une base forfaitaire selon le type d'opération.

- *Modalités :* Les produits constatés au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 65 K€.

2.19 Avenant au contrat d'apport en nature du 28 septembre 2011 et à la convention de transfert de portefeuille par voie d'apport en nature du 13 juin 2013

- *Personnes concernées :* Mutex Union. Madame Brigitte LESOT-CARON et Messieurs Gilles BODDELE, Daniel HANNOTIN, Yves PERRIN et Jean-Marie PROUTEAU sont à la fois administrateurs de Mutex Union et membres du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Marcel CTIBORSKY est à la fois Secrétaire général de Mutex Union et Président du Conseil de surveillance de la société Mutex. Monsieur Patrick BROTHIER est à la fois Président du Conseil d'administration de Mutex Union et membre du Conseil de surveillance de la société Mutex.
- *Nature et objet :* votre Conseil de surveillance, dans sa séance du 11 juillet 2014, a autorisé la signature par le président du directoire de la société Mutex d'un avenant au contrat d'apport en nature entre Mutex Union et la société Mutex du 28 septembre 2011 et à la convention de transfert de portefeuille par voie d'apport en nature entre Mutex Union et la société Mutex du 13 juin 2013 constatant la renonciation par la société Mutex au bénéfice des garanties consenties par Mutex Union.
- *Modalités :* la société Mutex et Mutex Union ont convenu de mettre fin par anticipation à la garantie consentie par Mutex Union aux termes de l'article 2 du contrat d'apport en nature du 28 septembre 2011 et cinquième partie de la convention de transfert de portefeuille par voir d'apport en nature du 13 juin 2013. En conséquence, Mutex Union a été déchargée irrévocablement et sans réserve de ladite garantie. La fin de cette garantie n'entraine aucun impact financier.

Paris et Courbevoie, le 20 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Pascal PARANT

TUILLET AUDIT
Membre français de Grant Thornton International

Laurent LUCIANI
Associé

papiers
Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

16423 - Art'6 - Mai 2016

MUTEX
L'HUMAIN FAIT LA FORCE

www.mutex.fr

Mutex
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 37 302 300 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 529 219 040, agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22.
Siège social : 125, avenue de Paris - 92327 Châtillon Cedex.